Photo by Livernois.

Ancien Collége des Jésuites
Le Plus Ancien Collége Classique de l'Amérique, Fondé en 1635.
Old Jesuits' College.
The Oldest Classical College in America, Founded in 1635.

B2874 42800

LE NOUVEL

HOTEL-DE-VILLE

Documents concernant la construction, la pose de la pierre angulaire et l'inauguration solennelle du nouvel hotel-de-ville.

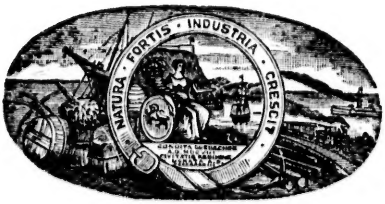

QUÉBEC
GEO. VINCENT & FRÈRE, IMPRIMEURS DE LA CITÉ

1896

SEANCE SPECIALE
DU
CONSEIL DE VILLE

VENDREDI, 30 NOVEMBRE 1894

PRÉSENTS :

SON HONNEUR LE MAIRE.

Et tous les membres du conseil, MM. les échevins Bélanger, Bussières, Delille, Dion, Fiset, Gagnon, Leonard, Madden, Sharples, Tanguay, et MM. les conseillers Angers, Boisseau, Boisvert, Cook, Côté (St-Sauveur), Côté (St-Jean), Drolet, Duchaine, Dussault, Gignac, Griffin, Martineau, Paquet, Poitras, Pouliot, Rancour, Reynolds Stafford, Tessier et Thibaudeau.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté

Présenté un état du révenu des marchés Finlay et Montcalm pour le mois de novembre courant, savoir :

Marché Finlay.....$293.90
" Montcalm..... 220.50

Lu une lettre et une recommandation de la part de M. Joseph Ampleman demandant à être nommé inspecteur de pain.

Referé au comité de police

Lu une lettre de MM. J. et S. Pouliot & Frère, réclamant $75 de dommages de la cité, causés par la mauvaise distribution de l'eau et le manque de pression de l'aqueduc.

Référé au comité de l'aqueduc.

Lu une lettre de M. J. Hector Poitras, secrétaire *pro tem* du Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec, transmettant copie d'une résolution passée à sa séance du 27 novembre 1894 concernant la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville.

Lu une lettre de M. E. Maloney, transmettant une requisition d'un grand nombre d'ouvriers et journaliers demandant de l'ouvrage.

Lu une lettre de M. Chs Baillairgé, ingénieur de la cité, informant le Conseil qu'il n'y a pas de doute que la construction du nouvel Hôtel-de-ville peut se faire pour le prix de $116,-612.00 tel que demandé dans les soumissions, vu que les matériaux et la main d'œuvre sont à très bon marché.

Ordonné que ces deux lettres restent sur la table pour être prises en considération ce soir avec le 1112e rapport du comité des chemins (*Re*-Hôtel de-ville).

L'ordre du jour ayant été appelé.

Lu le 1112e rapport du comité des chemins. (*Re*-construction du nouvel Hôtel-de-ville).

M. le conseiller Gignac, secondé par M. le conseiller Griffin, a proposé :

Que le dit 1112e rapport du comité des chemins soit maintenant adopté en son entier.

M. le conseiller Angers, secondé par M. le conseiller Stafford, a proposé en amendement :

Que ce Conseil s'ajourne maintenant.

Le conseiller Angers a demandé au Conseil la permission de retirer la dite motion, mais n'ayant pu obtenir l'unanimité du Conseil, la dite motion en amendement ayant été mise aux voix a été perdue sur division.

M. le conseiller Reynolds, secondé par M. le conseiller Boisvert, a proposé que cette question soit maintenant mise aux voix.

Après discussion, M. le conseiller Côté (St.Jean), secondé par M. le conseiller Poitras, a proposé et il a été résolu :

Que lorsque ce conseil s'ajourne ce soir, il soit ajourné à samedi le premier décembre (1894) à deux heures de l'après-midi, pour continuer la considération des affaires qui sont sur l'ordre du jour de ce soir et les autres affaires générales de ce Conseil.

La discussion étant terminée, Son Honneur le maire a alors procédé à prendre le vote sur la question préalable tel que proposé par le conseiller Reynolds secondé par le conseiller Boisvert et le vote a donné le résultat suivant, savoir :

Pour—MM. Bussières, Tanguay, Boisseau, Boisvert, Côté (St. Sauveur), Côt (St Jean), Drolet, Duchaine, Dussault,

Gignac, Griffin, Poitras, Rancour, Reynolds, Tessier, Thibaudeau. (16).

Contre. — MM. Bélanger, Delille, Dion, Fiset, Gagnon, Leonard, Madden, Sharples, Angers, Cook, Martineau, Paquet, Pouliot, Stafford. (14).

La motion principale du conseiller Gignac, secondé par le conseiller Griffin, à savoir : que le 1112e rapport du comité des chemins recommandant la construction d'un nouvel Hôtel-de-ville, etc, ayant été mise aux voix a été adopté sur la division suivante, savoir :

Pour—MM. Bussières, Tanguay, Boisseau, Boisvert, Côté (St Sauveur), Côté (St Jean), Drolet, Duchaine, Dussault, Gignac, Griffin, Poitras, Rancourt, Reynolds, Tessier, Thibaudeau. (16).

Contre—MM. Bélanger, Delille, Dion, Fiset, Gagnon, Leonard, Madden, Sharples, Angers, Cook, Martineau, Pâquet, Pouliot, Stafford (14) : et le 1112e rapport du comité des chemins a été déclaré adopté et il a été résolu :

Que le 1112e rapport du comité des chemins soit maintenant adopté en entier ; Que ce conseil procède maintenant à la construction du nouvel Hôtel de Ville ;

Que les soumissions partielles suivantes soient acceptées, savoir :

Items de la demande de soumissions :

Item No 1. Excavations, maçonnerie, etc. J. B. Jinchereau et I. Bilodeau, soixante-onze mille trois cent seize piastres ($71,316.00).

Item No 2. Charpenterie, menuiserie, J. B. Gingras, vingt-sept mille neuf cent soixante six piastres ($27,966.00.)

Item No 3. Plomberie, tuyauterie d'éclairage au gaz, Paul Parent, dix-sept cent soixante et quinze piastres ($1,775,00).

Item No 4. Appareil de chauffage, O. Picard & Fils, sept mille quatre cents piastres ($7,400.00).

Item No 5. Ouvrage du couvreur, N. K. Connolly, cinq mille quatre cents piastres ($5,400.00).

Item No 6. Peinturage et vitrage, J. Gauthier & Frère, deux mille sept cent cinquante cinq piastres ($2,755,00).

Les dites soumissions étant les plus basses et les plus avantageuses et formant un total de ($116,612) cent seize mille six cent douze piastres, les soumissionnaires étant tous des contribuables de Québec, la pierre à être taillée et l'ouvrage à être

fait à Québec par des ouvriers résidant à Québec et y payant taxes soit comme propriétaires, soit comme locataires.

Le dit montant de ($116,612) cent seize mille six cent douze piastres à être pris sur la somme de ($150,000.00) cent cinquante mille piastres que la Cité est autorisée à emprunser pour la construction du dit Hôtel-de-Ville sur le terrain de l'ancien Collège des Jésuites en vertu de l'acte de Québec, 53 Victoria, chapitre 68, section 26, sous-section 5.

Lu le 111e rapport du comité des chemins lequel ayant été mis aux voix a été adopté et il a été résolu :

Que le contrat pour l'entretien du chemin sur le pont de glace entre Québec et l'Ile d'Orléans soit accordé à M. G. Marquis aux prix de $200, sa soumission étant la plus basse et la plus avantageuse.

M. le conseiller Reynolds, secondé par M. le conseiller Boisvert, a proposé et il a été résolu :

Qu'aucune dépense excédant le prix des contrats pour la construction de l'Hôtel-de-Ville ne soit faite sans avoir au préalable été soumise au conseil.

Avis de motion par M. l'échevin Sharples :

Que cette partie de la résolution du Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec, soumis à ce conseil ce soir, qui se lit comme suit : " 2e Que le Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec, représentant toute la classe ouvrière en général de la ville de Québec, considèrera comme ennemis de la classe ouvrière, tous échevins et conseillers qui voteront contre la réalisation de ce projet cette année, " soit retranchée des délibérations de ce conseil, comme injurieuse aux membres du conseil.

Le conseil s'est alors ajourné.

Ajourné.

Du procès-verbal de la séance du Conseil de Ville tenue le 30 novembre 1894, formant partie du procès-verbal, imprimées et publiées par ordre du conseil.

DISCOURS DE

De Son Honneur le Maire

S. N. PARENT

MESSIEURS,

La question de l'hôtel de ville est une de celles qui s'imposent à l'attention du Conseil actuel.

C'est ce que j'ai indiqué dans les quelques paroles que je vous ai adressées lorsque vous m'avez élu maire de Québec. Je l'ai répété en plusieurs occasions, et depuis mon entrée en charge, cette question a été une de celles que j'ai étudiées avec le plus de soin.

Depuis 1883, le Conseil s'en est occupé à plusieurs reprises.

Je me suis fait un devoir de constater par moi-même ce qui avait été fait par ceux qui m'ont précédé.

J'ai trouvé : 1o. Que la cité était devenue propriétaire du terrain de l'ancien Collège des Jésuites le 2 novembre 1889, en vertu d'un acte passé devant Mtre Allaire, notaire, pour le prix et somme de $20,000, sujette à entre autres conditions les suivantes : que sur ce terrain serait construit l'hôtel de ville qui devrait être terminé dans 5 ans à compter du 2 novembre 1889.

2o. Que la cité avait été autorisée à emprunter $20,000 pour payer l'achat du dit terrain, et $150,000 pour construire l'hôtel de ville sur le dit terrain.

3o. Que la dite somme de $20,000 avait été payée par la cité au gouvernement le ou vers le 17 janvier 1890, sans toucher aux $150,000 autorisées pour la construction du nouvel hôtel de ville sur le terrain de l'ancien Collège des Jésuites.

4o. Que la cité avait été mise en possession du dit terrain, et avait fait, à maintes reprises, acte de propriétaire, en en détachant des lisières pour élargir les rues Ste-Anne et de la Fabri-

La rue la Fabrique a été élargi avant l'achat du terrain par la Ville.

que et pour ouvrir une nouvelle rue traversant le dit terrain de la rue Ste-Anne à la rue de la Fabrique, en démolissant des clôtures et des bâtisses dessus construites, en y faisant faire des excavations considérables pour en extraire de la pierre pour les chemins,—et enfin en permettant à la compagnie du Téléphone Bell d'y ériger des poteaux pour le service de ses lignes.

5o. Que dans maintes circonstances le conseil avait reconnu l'urgence de réparer et d'agrandir l'hôtel de ville actuel, ou mieux encore la nécessité de construire un nouvel édifice digne de la cité et d'une capacité suffisante pour réunir sous un même toit tous les services municipaux.

6o. Enfin, j'ai constaté que le 2 novembre 1894, était le dernier jour du délai de cinq ans accordé dans l'acte de vente du terrain de l'ancien Collège des Jésuites, pour avoir le bénéfice de la transaction profitable que la cité avait faite en devenant propriétaire, moyennant $20,000, d'un terrain d'une bien plus grande valeur et admirablement bien adapté pour en faire le site du nouvel hôtel de ville.

Ainsi les conseils précédents avaient reconnu la nécessité et l'urgence de construire un nouvel hôtel de ville, sur le terrain de l'ancien Collège des Jésuites.

Ils avaient choisi le site, acheté et payé le terrain, ouvert un concours et donné des prix pour les meilleurs plans ; ils avaient acheté tous ces plans, en avaient tiré un plan définitif, et pris l'engagement de construire dans cinq ans ; et ces cinq ans allaient expirer huit mois après mon entrée en fonctions, comme maire de Québec.

En présence de ces faits qui sont appuyés sur des documents incontestables, mon devoir était tout tracé. C'était de prémunir le conseil contre le danger de laisser écouler un plus long temps sans donner une solution définitive à cet important problème.

C'est ce que j'ai fait en saisissant le comité des chemins de cette question, et ce comité a reconnu la justesse de mes vues en la mettant à l'étude et en soumettant au conseil l'important rapport que vous êtes appelés à considérer ce soir.

Pour moi toute la question se résume dans les deux propositions suivantes :

1o. Est-il nécessaire et même urgent, pour nous, de construire un nouvel hôtel de ville ?

2o. Avons-nous les moyens de construire maintenant un nouvel hôtel de ville ?

I

Avant de vous donner mon opinion personnelle sur la première question, permettez moi de vous citer textuellement l'opinion de mes prédécesseurs, l'hon. F. Langelier et M. Frémont, qui était partagée par au moins la majorité du conseil de ce temps-là.

Le 756e rapport du comité des chemins adopté par le conseil, le 14 décembre 1888, a été inspiré par M. Langelier lui même :

Voici comment il s'exprime :

HOTEL DE VILLE, QUÉBEC, 4 SEPT. 1883

Presents : Son Honneur le maire.
Le conseiller Demers, au fauteuil.
L'échevin Rhéaume.
Les conseillers Carrell, Kane, Matte.

Votre comité a l'honneur de faire rapport comme suit :

" 756 rapport du comité des chemins "

L'édifice ou siège la cour de recorder n'a jamais été bien propre à la destination qui lui a été donnée, mais depuis quelque temps il est devenu dans un état presqu'inhabitable. Il est dans un tel état de vétusté que c'est gaspiller de l'argent que d'essayer de le mettre dans un état convenable.

Il y a déjà plusieurs années, votre comité avait senti la nécessité de faire construire une nouvelle cour de recorder. Sur ses instructions, l'ingénieur de la cité avait préparé des plans pour la construction d'une allonge à l'Hôtel de ville, du côté ouest. Cette allonge devait être construite sur le même plan que l'édifice actuel servant d'hôtel de ville. L'ingénieur de la cité en estimait le coût à $30,000 ce qui veut dire au moins $40,000, lorsque l'édifice aurait été terminé avec toutes les modifications que le public aurait suggérées pendant sa construction.

Il faut de toute nécessité, et sans délai, ou revenir à ce plan, ou en adopter un autre qui en rendra l'exécution inutile.

Dans son message adressé au conseil, lors de son élection le printemps dernier, Son Honneur le maire (Langelier) a suggéré l'idée de construire un nouvel hôtel de ville.

Il n'y a pas à nier qu'en dehors de la question de la dépense à encourir, pas une bonne raison ne peut être donnée contre ce projet. On peut naturellement s'attendre que la capitale de la province ait un hôtel de ville digne du palais du Parlement. Les nombreux étrangers qui viennent ici sont désagréablement surpris, lorsqu'on leur montre l'édifice qui porte ce nom. Il parait d'autant plus mal aujourd'hui qu'il se trouve entre deux des plus beaux édifices du Canada, le Palais du Parlement et le Palais de Justice.

Outre que, par son apparence extérieure, notre hôtel de ville n'est pas digne de la capitale, il est tout à fait insuffisant pour les services municipaux. Nos officiers publics sont entassés les uns sur les autres, et nous n'avons pas même de chambres ou puissent siéger les divers comités. Nous en sommes venus à la conclusion qu'il est opportum de commencer la construction d'un nouvel hôtel de ville. Nous pouvons nous procurer facilement un terrain qui ne laisse rien à désirer pour une pareille construction ; nous voulons parler du terrain de l'ancien collège des Jésuites.

Votre comité recommande la construction d'un édifice qui, non seulement puisse servir comme hôtel de ville, mais aussi qui renferme une Cour du Recorder, le télégraphe d'alarme et les quartiers généraux des pompiers et de la police.

L'édifice devrait être construit de manière à pouvoir plus tard être agrandi, sans en gâter l'apparence extérieure.

Votre comité estime qu'un pareil édifice pourrait être érigé dans un style d'architecture qui le rendrait digne de la capitale de la province, et complètement à l'épreuve du feu, pour une somme ne dépassant pas $200,000.

C'est une somme considérable, mais il faut en déduire d'abord les $30,000 que nous aurions à dépenser pour une Cour du Recorder ; en second lieu au moins $30,000 que nous pourrions obtenir pour l'hôtel de ville actuel la Cour du Recorder et le poste central des pompiers. Nous payons $400 de loyer pour l'édifice qui sert en ce moment de poste central de police ce qui, à 4 p. c. taux auquel nous pouvons emprunter, représente une somme de $10,000. Voilà donc un total d'environ $60,000 qu'il faut retrancher des $200,000.

La dépense pourrait être couverte par la vente des actions de la Banque de Québec, de la Banque Nationale et de la Banque Union, que possède la ville. Ces actions sont le placement du fonds d'amortissement de notre dette, et ce fonds va devenir

inutile, si, comme tout nous permet de l'espérer, nous réussissons à convertir notre dette pour des obligations et annuités temporaires

Les plans et des devis, préparés par des hommes compétents et révisés avec la plus grande attention sauveront des milliers de piastres. Pour s'assurer ces plans, votre comité suggère d'ouvrir un concours et de donner une somme totale de $2,000 en prix, dont $1,250 pour le meilleur plan, $500 pour le second et $250 pour le troisième, le conseil devant se réserver le droit de garder pour $100 tout plan qui n'aura pas obtenu de prix.

Si votre conseil coïncide dans les vues qui viennent d'être indiquées, votre comité fera préparer un prospectus et un devis indiquant la superficie et les traits généraux de l'édifice pour lequel des plans seront demandés.

Le tout humblement soumis,

E. T. D. CHAMBERS,
Pour le Président."

Voici maintenant l'opinion de M. Frémont, telle que je la trouve dans un rapport du comité des chemins, fait au Conseil en date du 2 novembre 1893 :

" Le maire de Québec désire attirer l'attention du comité des chemins sur une question qu'il considère des plus urgentes.

" L'espace devient trop restreint dans l'Hôtel de Ville actuel. La Cour de Recorder n'est pas convenable. Son Honneur le Recorder s'est plaint à ce sujet avec raison en plusieurs occasions. Nous payons un loyer assez considérable pour le bureau de police et de santé, et ces bureaux sont mal installés.

" Le maire de Québec désire donc attirer l'attention du comité des chemins sur l'importance de prendre de nouvelles mesures à ce sujet.

" Le Conseil a acheté, le 2 novembre 1894, un terrain pour y construire un Hôtel de Ville."

Après avoir relaté les conditions de la vente et référé aux plans déjà faits, M. Frémont continue : " Ces plans pourraient être exécutés après avoir subi certaines modifications, de façon à rendre la construction moins considérable et moins dispendieuse.

" Si le comité des chemins et le conseil ne sont pas disposés à entreprendre cette construction, la nécessité n'en reste pas moins

de pourvoir aux besoins actuels et pour cela il se présente deux moyens.

"1o. Construire un autre corps de bâtisses semblable à l'hôtel de ville actuel, à l'endroit où est la Cour du Recorder. Les plans de cette construction ont déjà été préparés, il y a plusieurs années.

"2o. Acheter à proximité de l'hôtel de ville une propriété qui pourrait servir, en attendant mieux, de Cour de Recorder et de bureaux pour la police et l'hygiène.

"Dans l'un ou l'autre de ces projets, il serait nécessaire de s'adresser à la législature, je crois, pour obtenir les pouvoirs nécessaires pour emprunter une somme suffisante pour la construction, l'achat et les améliorations nécessaires."

Je concours pleinement dans l'opinion de MM. Langelier et Frémont sur l'état de vétusté de la Cour de Recorder et de l'hôtel de ville, sur l'insuffisance des bureaux qui y sont installés et sur la nécessité de réparer et d'agrandir l'édifice actuel ou mieux encore d'en construire un nouveau.

J'ai constaté par moi-même l'état délabré de certaines parties de ces constructions, l'insuffisance du local des différents départements, les inconvénients qu'offrent la séparation et l'éloignement les uns des autres de certains services, par exemple de la police, de la brigade du feu, du bureau de santé. Enfin le drainage, les conduites d'eau, les appareils de chauffage, etc., sont dans un état bien peu satisfaisant, et nous coûtent chaque année des sommes fabuleuses pour réparations et entretien.

Vous avez déjà vous-mêmes reconnu bien des fois la vérité de ce que j'avance maintenant.

Ainsi, par exemple, pour diminuer les dépenses légales et avoir plus de valeur pour le montant que vous payez, vous avez proposé de mettre à salaire fixe les avocats ou aviseurs légaux de la cité, de les obliger à tenir leurs bureaux dans l'hôtel de ville. Votre projet a échoué parce qu'on ne peut loger ici ni les aviseurs légaux de la cité, ni aucun autre officier ou employé additionnel même le plus indispensable.

L'annexion de St. Sauveur, l'augmentation de la recette et de la dépense annuelles, les améliorations constantes faites dans tous les services ont considérablement accru le nombre des personnes qui ont à se rendre à l'hôtel de ville, et la somme de travail de nos officiers et employés, et par suite fait sentir le besoin d'un plus grand espace pour expédier plus vite les affaires.

Nos officiers et employés font un plus long séjour qu'autrefois dans leur bureaux respectifs, le jour et très souvent le soir, et dans ce siècle, où l'on fait si grand cas des lois d'hygiène, vous ne serez pas peu surpris d'apprendre que les édifices actuels ne répondent pas aux exigences de la santé publique. Et si l'on songe que les membres du conseil sont constamment appelés à s'y rendre et à y séjourner pendant des heures, et que nos officiers et nos employés passent sous ce toit la plus grande partie de leur vie, cet argument a bien sa valeur.

Les hygiénistes exigent pour chaque être humain un volume d'air constamment renouvelé de 1,000 pieds cubes tandis que nous ne donnons ici que 337 pieds cubes par individu, avec une ventilation à peu près nulle.

Dans le nouvel hôtel de ville, il y aurait l'espace et le volume d'air pur suffisants avec une ventilation parfaite, non seulement pour notre personnel, mais aussi amplement pour le très grand nombre de personnes que leurs affaires appellent très souvent ici.

Enfin le respect que nous devons avoir pour notre bonne vieille cité, et le souci que nous devons prendre de l'embellir et de lui conserver sa dignité, nous imposent le devoir de loger plus convénablement notre administration municipale, si nous ne voulons pas continuer à rougir de honte toutes les fois que des visiteurs étangers viennent se prévaloir de la généreuse hospitalité de Québec.

Messieurs, vos premiers magistrats ont trop souffert de l'humiliation dans laquelle ils se sont trouvés souvent, quand il leur a fallu recevoir ici les visites courtoises des personnages les plus distingués dans le monde entier.

De plus nos archives municipales sont dans un bien triste état, parce que nous manquons d'un lieu sûr et convenable pour les recueillir, et si nous voulons les sauver d'une destruction complète il nous faut sans retard les loger en sûreté, les classer et les mettre à l'abri du feu, de l'humidité et de la vermine.

La nécessité, l'urgence même de construire un nouvel hôtel de ville sont suffisamment démontrés.

Quand à réparer, à agrandir les édifices actuels, nous n'y pouvons pas songer. Nos ingénieurs et architectes consultés s'accordent à dire que nous dépenserions $50,000, en pure perte, et que la question ne serait pas résolue, mais seulement ajournée. Mon opinion sur ce point est inébranlable même après l'Ordre en Conseil récent qui nous accorde un délai de 3 ans, les uns disent pour commencer, les autres disent pour finir la

construction du nouvel hôtel de ville sur le terrain de l'ancien Collège des Jésuites.

II

Venons maintenant à la question d'opportunité.

Etant donné que nous devons construire en neuf sur le terrain des Jésuites, et dans un délai fixé, est-il opportun de construire maintenant, ou vaut-il mieux attendre à plus tard ?

Posons d'abord en principe que retarder une difficulté n'est pas la résoudre, et que mieux vaut envisager la position comme des hommes et en sortir avec les meilleures conditions possibles,

La question a été assez longtemps mûrie et nous sommes en état de la régler avec plus d'avantages que jamais.

D'abord, le plan accepté est tout ce que nous pouvions désirer, et les soumissions reçues sont d'un bas prix exceptionnel. Des connaisseurs nous déclarent que nous sauvons de 25 à 30 p. c. sur la main d'œuvre et les matériaux.

Ensuite, l'année a été mauvaise pour les travailleurs, et suivant l'expression énergique des ouvriers, un très grand nombre d'entre eux n'ont pas *frappé coup* depuis longtemps. Notre port a été fréquenté par moins de vaisseaux et steamers encore que l'année dernière : 61 arrivages de moins. Plusieurs manufactures ont dû suspendre leurs opérations. Les corps de métiers ont été sans emploi. On a vu, l'été dernier, d'excellents ouvriers travailler dans nos rues à 80 cts., quand ils avaient l'habitude de gagner $1.50 à $2.00 et plus par jour. Les petits épiciers ont dû diminuer ou arrêter tout à fait leurs avances à la classe ouvrière. L'hiver se présente plus à bonne heure et avec toutes ses rigueurs déjà. Dans bien des humbles foyers le père de famille songe avec inquiétude à l'avenir. Ces honnêtes travailleurs demandent du travail, si peu remunéré qu'il puisse être, afin de donner du pain à leurs femmes et à leurs enfants.

Déjà leurs plaintes commencent à se faire entendre. Elles sont arrivées jusqu'à nous. Les associations ouvrières ont parlé et leurs plaintes, proferées dans un langage modéré, sont parvenues jusqu'à nos oreilles.

"Nous ne demandons pas encore l'aumône, disent-elles, "mais donnez-nous du travail pour que nous gagnions du pain "pour nos femmes et nos enfants."

Et ces plaintes et ces légitimes demandes, nous allons être obligés d'y faire droit. Car ni vous ni moi ne pourrions y résister.

Avant deux mois, un mois peut-être d'ici, ce Conseil sera unanime à voter pour donner du travail à ceux qui sont dans le besoin.

Maintenant, je vous déclare que le seul moyen qui soit à votre disposition pour faire droit à ces demandes justes, tout en restant dans la légalité, et sans manquer, vous comme moi, à nos serments d'office, c'est de ne voter que les dépenses que le conseil à autorisées. Et la seule qui entre dans cette catégorie, c'est la construction du nouvel hôtel de ville, sur le terrain de l'ancien Collège des Jésuites, à même le montant des débentures autorisé pour cette fin, $150,000. Nous n'avons pas le pouvoir d'emprunter un seul centin pour l'employer à d'autres fins que celles prévues dans les appropriations votées le printemps dernier.

Nous allons donc voter que la construction du nouvel hôtel de ville soit commencée immédiatement sur le terrain de l'ancien collège des Jésuites, et nous allons ainsi règler une question qui ménace de s'éterniser chez nous et qui prend le temps que nous devrions consacrer à de nouveaux projets, à de nouvelles réformes. Nous allons améliorer notre administration municipale et la relever dans l'estime des étrangers et de nos concitoyens.

Enfin sans cesser d'être des administrateurs économes et prudents, nous allons donner du travail et du pain à la classe ouvrière, tout en exécutant une œuvre qui augmentera d'autant notre crédit et fera honneur à la cité de Champlain.

III

Il me reste à vous parler du côté financier de la question.

Voyons si nous pouvons bâtir sans augmenter la taxe.

La dette actuelle est de.....	$6,190,808 47
Mais nous avons des propriétés évaluées à.....	4,283,918 00
La valeur de la propriété qui était de $26,000,000 l'année dernière a été reduite bien à tort à...	17,266,782 00
à la dernière session pour satisfaire l'exigence de certains spéculateurs sur la propriété qui trouvaient la taxe du gouvernement trop élevée	
Réduction qui nuit à notre crédit et que nos adversaires exploitent contre nous.	

L'intérêt annuel qui était de	325,000 00
va être réduit par la vente de nos débentures à	314,671 00
La valeur annuelle des loyers est de	1,274,968 00
Propriété non taxable	10,051,180 00
Budget de l'année courante	628,000 00

qui a exigé une taxe de 5 pour cent.

Pourquoi a-t-on mis cette taxe de 5 p. c., et est-elle nécessaire ?

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les différents items du budget pour constater qu'elle était indispensable pour équilibrer et satisfaire les exigences de la loi quant aux contingents.

Voyons :

L'intérêt est de	$325,000 00
quand nos revenus ordinaires sont estimés à.	377,000 00
laissant seulement $52,000 pour rencontrer la balance des $628,000, à savoir :	251,000 00
qui a été prélevée par une taxe de vingt cents dans la piastre sur la valeur locative de la propriété	628,000 00

Le budget annuel de 1894-95 a été comme suit :

Rentes foncières	$ 1,000 00
Salaires	31,800 00
Garde de la prison	1,600 00
Prévôt des incendies	466 66
Transport des prisonniers	325 00
Brigade du feu	35,608 34
Télégraphe d'alarme	3,900 00
Eclairage et chauffage	30,000 00
Assurance, réparations	3,500 00
Chemins	60,000 00
Marchés	10,000 00
Traverse	8,000 00
Aqueduc	24,000 00
Santé	6,000 00
Dépenses légales	6,000 00
Annonces, papeterie et impression	5,000 00
Station du feu, quartier St. Pierre	4,000 00
Dépenses contingentes et imprévues	31,400 00
Police	40,000 00
	$628,000 00

Maintenant ce budget de $628,000.00 pourra facilement être réduit à $600,000.00 pour les prochaines appropriations, ce qui nous permettra (sans tenir compte des revenus additionnels que nous aurons), de réduire la taxe de 3½ pour cent.

Voici ce que nous retrancherons au moins :

Montant payé compagnie d'exposition.....	$ 8,000 00
Comité des chemins, pour les grands travaux faits cette année.....	10,000 00
Comité de police ayant bâti les stations No. 1 et 7 cette année	2,000 00
Comité du feu (échelle).....	1,000 00
Contingents.....	1,000 00
Item de l'intérêt.....	5,000 00
Rue Charlevoix.....	2,000 00
	$29,000 00

Nous avons payé aussi le capital et les frais du procès Tremblay, les frais de la Cour Suprême *in re* éboulis rue Champlain, le capital et les frais du procès de $17,000.00 du gouvernement local réduit à $1,815.00, les frais dans les causes de la Cie du Gaz, du Bell Telephone, etc.

Maintenant je ne crains pas de dire que nous pouvons augmenter nos revenus par la taxe sur les compagnies d'assurances sur la vie, maritimes qui ne paient que $50.00 quand celles sur le feu paient $500.00. Cie. Téléphone, lumière électrique, compagnies de prêts et autres, contre le gouvernement fédéral pour augmentation taxe d'eau.

Nous avons augmenté la taxe pour mettre fin aux déficits annuels qui ont augmenté et qui augmentent le paiement des intérêts de notre dette d'au delà de un million depuis dix ans et qui sont élevés à l'énorme somme de $160,134 19 pour les trois dernières années (1890-91, 1891-92, 1892-93).

Maintenant voyons la position de la Cité aujourd'hui.

Lorsque ce conseil est entré en fonctions, nous devions à la

Caisse d'Économie près de.....	$600,000 00
à part de.....	150,000 00
empruntées en juillet dernier pour le paiement de nos intérêts en Angleterre, et.....	45,000 00
	$795,000 00
	133,476 64

Eh bien ! nous avons payé ces montants et au lieu de payer des intérêts mensuels à la Caisse d'Economie, nous avons en dépôt au-delà de $100,000 à 4 p. c. Nous avons en Caisse à 4 p. c. $123,476 64, les deux billets de $150,000 00 et $45,000 00 étant payés. Je n'hésite pas à dire que nous arriverons au mois de mai n'ayant ni déficit ni dette flottante, ce qui ne s'est pas vu depuis 40 ans. Si vous en doutez, consultez le trésorier et l'auditeur. Je crois qu'avec ces chiffres nous pouvons entreprendre sans crainte la construction d'un Hôtel de Ville qui peut être bâti sans augmenter la taxe.

Voici comment.

Le nouvel Hôtel-de-Ville, d'après les soumissions, coûtera	$116,612 00
Mais supposons pour les fins de l'argumentation qu'il coûtera	150,000 00
Montant autorisé, quel sera le montant d'intérêt à payer pour rencontrer cet emprunt $150,000 à 4½%	6,500 00
Frais d'administration et assurance de surplus	1,500 00
Nous sauverons une somme considérable sur le chauffage des stations du feu et de la police, du télégraphe d'alarme et du bureau de santé. Il reste pour l'administration et l'intérêt à payer de plus	8,000 00
Que nous rencontrerons comme suit :	
Loyer, station de police No. 1	400 00
Loyer, hôtel actuel et autres bâtisses (ou terrain vendu $12,000 00 à 5 p. c.)	600 00
20 bureaux éclairés, chauffés à $100	2,000 00
Réduction sur dépenses légales	1,000 00
Augmention dans le revenu des propriétés, rues Fabrique, Buade, Sainte-Anne, Desjardins, etc.	1,000 00
Il reste sept lots à bâtir de 43 pieds sur 80 pieds, qui valent 50c. le pied, donnant au moins $12,000 00. (Le Dr. Ahern a payé $3,200 00 pour 35 pieds sur 150), une fois bâtis ces lots donneront au moins	1,000 00
	$6,000 00
Nous avons aussi les frais d'entretien du terrain actuel que nous sauverions, tout en donnant un embellissement à la ville, ce qui fait un loyer de	2,000 00
	$8,000 00

Que nous ferons payer au gouvernement fédéral en lui imposant une augmentation de taxe sur l'eau comme je l'ai dit plus haut.

Quelques personnes sont en faveur de l'hôtel-de-ville pourvu qu'il coûte $400,000. Nous sommes plus modestes, nous voulons bâtir suivant nos moyens, tout en faisant un monument.

En terminant, je dois dire à mon grand regret que la misère se fait sentir à Québec et que l'hôtel-de-ville est une bonne occasion de donner de l'ouvrage. Il est de notre devoir, ne serait-ce que pour cela, de construire l'hôtel-de-ville.

DISCOURS DU CONSEILLER COOK

sur le rapport recommandant la construction du nouvel Hôtel de Ville, prononcé dans la séance du 30 novembre 1894, imprimé et publié par ordre du conseil, comme faisant partie du procès verbal de la séance du conseil.

Monsieur le Maire,

Il est fort à regretter qu'une question d'une importance si considérable pour la Cité et à laquelle le public s'intéresse à un si haut degré ne puisse être discutée sans passion, et d'une manière sensée et convenable.

Il n'y a rien à gagner par le mode de procédure que l'on veut adopter.

Nous sommes prêts à discuter cette question à fond et à émettre clairement nos vues sur la matière, et l'on devrait nous donner tout le temps nécessaire pour faire valoir nos opinions.

Il est impossible de plaire à tout le monde, et il en est ainsi encore davantage pour ceux qui occupent la position peu enviable de membres de ce conseil.

Dans la discussion de la question qui nous occupe, nous avons à compter avec des gens qui accusent les adversaires du projet de construire maintenant le nouvel Hôtel de Ville d'entraver le progrès et la prospérité de Québec, et de l'empêcher de marcher en avant à l'égal des autres villes du Dominion. D'autres prenant une attitude tout à fait opposée, nous demandent en des termes peu mesurés si les conseillers n'ont pas perdu la tête.

Quant à moi, je n'adopte ni l'une ni l'autre de ces propositions extrêmes. Cependant je suis d'avis qu'il n'est ni expédient ni opportun de construire maintenant l'hôtel de ville, ni

d'encourir aucune dépense qui ne soit pas urgente et d'une nécessité indispensable.

Bien que je diffère d'opinion avec vous, M. le Maire, sur cette question, j'admets volontier comme vous que l'on ne peut construire le nouvel hôtel de ville sur un site plus beau que le terrain des Jésuites.

Un bel édifice construit sur ce site ajouterait à la cité l'un de ses plus beaux ornements.

J'admets que l'hôtel de ville actuel manque d'élégance et de commodité et l'architecture de la Cour du Recorder (aussi éloignée du gothique que du grec) n'est pas d'un genre assez imposant pour frapper l'imagination de ceux que l'on y amène pour y recevoir de salutaires admonitions.

Je concours dans votre opinion de réunir sous un même toît les postes centraux de la police et de la brigade du feu, le télégraphe d'alarme, la Cour de Recorder, la salle des séances du Conseil et les bureaux des différents départements municipaux, et je crois comme vous que cette concentration de tous ces services serait très avantageuse à la cité.

En acceptant comme une chose prouvée que cette construction pourrait se faire d'une manière convenable pour le montant des estimés, et sans ajouter au fardeau des taxes actuelles, je serais disposé à croire que nous devrions procéder sans retard à cette construction,

Mais je ne suis pas moins porté à croire que pour bien d'autres raisons nous devrions ajourner ce projet.

Un marchand important de St Roch, qui a beaucoup fait pour l'avancement de cette localité, consulté sur la question qui nous occupe, a répondu : "Quand j'ai songé à construire mes "magasins, je me suis assuré que mon commerce s'étendait de "plus en plus ; ensuite j'ai consulté ma caisse et me suis con-"vaincu que j'avais les moyens de bâtir." Agissons de même. Demandons-nous si la cité est dans une période d'accroissement, et si nous avons les moyens de faire une aussi forte dépense.

Nous devons confesser que les affaires ne sont plus à Québec ce qu'elles étaient il y a trente ou quarante ans, et pourtant à cette époque les pères de la cité ne rougissaient pas de gérer les affaires municipales dans l'édifice où nous siégeons aujourd'hui.

Plusieurs branches d'industrie et de commerce ont déserté notre ville, entre autres la construction des navires, le commerce des ports du golfe, le commerce d'exportation, le commerce de bois, le commerce maritime.

D'autres industries, il est vrai, ont jusqu'à un certain point remplacé celles-là, grâce à l'initiative de nos concitoyens d'origine française, et notre bonne ville fait courageusement la lutte dans des conditions désavantageuses, dans l'espoir fondé, nous l'espérons, de jours meilleurs.

Mais si les affaires ont diminué, notre dette, elle, n'est pas même restée stationaire, elle a augmenté. Elle s'élève aujourd'hui à six millions de piastres, ($6,000,000.00). Ce montant est hors de proportion avec le montant de la propriété imposable dans la cité. La conséquence a été que la propriété a diminué de valeur et que les taxes ont été augmentées. Aussi lorsqu'on nous demande, (et cela arrive constamment), où vont les revenus de la cité ? et que l'on nous parle de l'état des chemins, de l'aqueduc, et de tous les services municipaux, nous sommes forcés d'avouer que le plus clair de nos recettes va au paiement des intérêts, laissant une balance insuffisante pour les besoins les plus urgents.

Etant donné un pareil état de choses, nous devrions hésiter avant d'entrer dans la voie de dépenses nouvelles qui ajouteront certainement au chiffre des taxes que nous payons aujourd'hui.

Maintenant, Monsieur le maire, examinons le rapport du comité des chemins qui nous est soumis.

Si l'on a voulu nous induire en erreur et nous faire voir les choses autrement qu'elles ne sont, on ne pouvait mieux s'y prendre qu'en exposant les faits et les chiffres comme je les trouve dans ce rapport.

L'ingénieur de la cité estime à $50,000 le coût de réparer et d'agrandir l'hôtel de ville actuel. Et l'on veut nous persuader que tandis que ces travaux coûteraient $50,000 il n'en coûterait que $116,000 pour construire un bel édifice tout neuf assez grand pour loger les postes de police et des pompiers, la Cour de Recorder, et les départements municipaux. Se peut-il que quelqu'un croit à la vérité de cet avancé ? On veut nous placer, nous les adversaires du projet de construction, dans l'alternative de dépenser $50,000 sur l'édifice actuel, ou $116,000 sur l'édifice nouveau. S'il en était ainsi, il ne nous serait pas permis d'hésiter un seul instant. Personne ne veut dépenser $50,000 sur le vieil hôtel de ville.

Mais là n'est pas la question. Nous n'avons pas de rapport de l'ingénieur à cet effet. Nous ne savons pas s'il a mis dans ses estimés le montant requis pour les réparations urgentes. Et nous croyons que nous devrions dépenser le moins possible,

et demeurer ici sans faire de grands travaux pour le moment. C'est la suggestion que nous faisons au Conseil.

Mais ce rapport est décevant d'une autre manière.

Cette somme de $50,000 à laquelle on évalue les travaux à faire sur l'édifice actuel, on la déduit du montant de $150,000 estimé du coût du nouvel édifice, d'après notre ingénieur, et l'on réduit le coût probable à $100,000.

Ce n'est pas tout. On en déduit encore $20,000, valeur de l'édifice actuel et du capital que représente le loyer du poste central de police.

Le Nouvel Hôtel-de-Ville ne coûte plus que $80,000. Et pourtant ce chiffre on va le réduire encore. Il faut en retrancher les $20,000 prix du terrain payé au gouvernement, intérêt, et, ce qui nous permet de construire pour $50,000.

"Calculez", nous dit-on, l'intérêt à 5 p. c. sur cette somme, et l'intérêt que nous avons à payer n'est plus que de $2,500 qui sera couvert par le revenu de quelque vingt bureaux, et le résultat net, c'est que nous construisons le nouvel Hôtel-de-Ville pour rien.

Le rapport aurait pu aller plus loin et dire que les soumissions reçues étant pour un prix moindre que l'estimé de l'ingénieur, nous aurons à encaisser $34,000 dans le trésor municipal.

Mais il est oiseux de discuter ces chiffres. Il suffit de les lire pour en voir l'absurdité !

A l'heure qu'il est le chauffage et l'éclairage de l'Hôtel-de-Ville et de la Cour de Recorder nous coûtent presque rien. Le poste central de police nous coûte un loyer annuel de $400.

En regard de cette page de comptes mettons la contre-partie, c'est-à-dire le coût de l'édifice, $116,000 00, son ameublement et son entretien.

Je n'ai pas la prétention d'être prophète mais qui oserait soutenir que cet édifice ne va coûter que $116,000 00 ?

L'Histoire de la construction des édifices publics dans cette province n'est-elle pas là pour démentir ?

Prenez les estimés du Palais de Justice de Québec, de celui de Montréal, de notre Parlement ; et pour en venir à une construction bien moindre en importance, combien va nous coûter le beau poste des pompiers qui s'élève dans une des parties les plus reculées du quartier St-Pierre ?

Pourquoi nous flatter de faire mieux ? Et si nous allions faire pis encore, savons-nous à quelles extravagances nous pou-

vons être entraînés avec les meilleures intentions du monde ?

On a usé et abusé de l'argument que la cité allait perdre un terrain de grande valeur et dont elle est propriétaire, si l'hôtel-de-ville n'est pas commencé sous peu. On s'appuyait sur le contrat de vente par le gouvernement à la cité.

Cet épouvantail est détruit par la lettre du gouvernement qui accorde la demande faite dans la requête des citoyens d'une extension de temps pour bâtir.

Après tout quelle est la position qui nous est faite en droit par cet acte de vente ? A-t-on jamais obtenu l'opinion de nos aviseurs légaux ? S'ils en ont donné une pourquoi ne nous est-elle pas communiquée ? Bien plus, monsieur le maire, on m'appread que plusieurs avocats distingués ont donné comme leur opinion que le fait de ne pas commencer les travaux dans les délais fixés n'opérerait pas la reversion de la propriété au gouvernement, et que ce terrain est la propriété incommutable de la cité, et que nous ne risquons rien en différant de construire sur ce terrain.

Pour ces raisons, et pour bien d'autres encore, je crois qu'il serait plus sage et plus prudent de ne pas nous hâter de construire maintenant, et si la procédure adoptée ce soir ne nous empêchait pas de faire des amendements, j'aurais proposé la résolution suivante :

" Que tout en admettant la nécessité de construire un nou-
" vel hôtel-de-ville, sur le terrain choisi, et comptant sur l'amé-
" lioration de notre position financière que les économies prati-
" quées dans l'administration actuelle ne manqueront pas de
" produire, il est préférable de différer au moins pour une an-
" née le projet de construire, à cause surtout de l'augmentation
" de la taxe imposée au commencement de l'année fiscale pour
" équilibrer la dépense avec le revenu, et des charges extraor-
" dinaires qui pèsent maintenant sur les contribuables."

Il est une autre raison, monsieur le maire, qui devait être pour nous d'un grand poids.

Au commencement de cette année fiscale nous avons élevé la cotisation à 5 p. c. Pourquoi ? C'était dans le but bien avoué de mettre fin aux déficits annuels qui ont si largement augmenté notre dette pendant les 10 ou 15 dernières années. Avant d'arriver à cette détermination, des états préparés avec soin ont été soumis et publiés montrant l'état exact des finances de la cité, des estimés rigoureux ont été faits des dépenses nécessaires pour l'année courante, et nous avons clairement exprimé notre

intention bien arrêtée d'enrayer par tous les moyens possibles, au moyen d'une stricte économie, toute augmentation de nos responsabilités.

Et maintenant, avant que l'année soit écoulée, nous lancer dans une dépense qui n'est pas nécessaire, ne me semble pas être conforme à l'engagement tacite que nous avons pris, et ce n'est pas non plus traiter avec justice les contribuables qui ont à supporter le fardeau des taxes que nous jugeons à propos de leur imposer.

Je sais la réponse que l'on va faire aux objections que je soulève.

On dira que la cité est dans une position financière meilleure qu'elle n'était l'année dernière. Je veux bien, et j'incline à le penser.

On nous dira que l'année prochaine, il nous sera probablement possible de réduire la cotisation par 2½ p. c. ; que des dépenses spéciales ont dû être faites cette année qui ne se répéteront pas ; et que nous trouverons d'autres sources de revenus qu'il est inutile d'indiquer maintenant. Tout cela peut être vrai et je souhaite qu'il en soit ainsi, mais aussi tout cela prouve davantage que nous devrions attendre que le temps ait prouvé la vérité de ces assertions.

Quand nous aurons réduit la cotisation qui est chez nous hors de proportion avec celle des autres villes, quand nous aurons restreint nos dépenses annuelles dans les limites de nos recettes, lorsque les affaires auront repris leur activité dans notre cité et que notre port sera redevenu prospère, alors personne ne s'opposera, que dis-je tout le monde sera d'accord à demander que nos édifices municipaux deviennent un ornement pour notre ville et un appoint pour notre crédit. Mais je crois qu'il n'est ni prudent, ni raisonnable pour nous d'encourir une pareille dépense en nous fondant sur les espérances que nous pouvons avoir dans l'avenir.

Dans tous les cas, monsieur le maire, si le nouvel hôtel-de-ville doit se construire quand même, faisons en sorte que tout en coûtant le moins cher possible, il nous fasse cependant honneur.

J'ai examiné les devis et n'ayant pas la compétence voulue en ces matières, j'ai pris la peine de me les faire expliquer avec le plus grand soin.

Avec bien d'autres, j'éprouve des craintes que l'architecte,

en voulant réduire le coût probable, ou pour d'autres raisons, n'ait préparé que des devis incomplets ou peu satisfaisants.

Il est inutile pour moi d'entrer maintenant dans des détails, mais sans vouloir déprécier le travail de l'architecte distingué qui a préparé les devis et les spécifications, je profiterai de la première occasion pour demander qu'ils soient examinés à fond, et que l'on nous fasse rapport sur les perfectionnements que l'on pourrait y apporter, et qui seraient de nature à rendre l'édifice aussi parfait que possible, si le Conseil prend la détermination de le construire immédiatement.

S. III

Avant 1883, il n'a guère été question de construire un nouvel Hôtel-de-Ville.

Il a bien été suggéré d'utiliser les étages supérieurs de la halle Montcalm, et, plus tard, d'acheter et transformer en Hôtel-de-Ville la bâtisse de la Young Men's Christian Association, rue St Jean.

Mais ces projets n'étaient pas sérieux.

Le 12 janvier 1883, le conseil adopte à l'unanimité la résolution suivante proposée par l'échevin Chouinard, secondée par l'échevin Rhéaume :

Que Son Honneur le Maire est par les présentes prié de prendre auprès des autorités compétentes, les renseignements nécessaires pour savoir à quelles conditions la Cité pourrait obtenir :

1o. La construction du Palais de Justice de Québec ;

2o. La construction en même temps d'un édifice plus considérable, afin de loger sous un même toit et les Cours de Justice et les bureaux de l'Hôtel-de-Ville, et tous les locaux nécessaires pour installer tous les services municipaux, avec en outre, un terrain suffisant pour établir les stations centrales de la police et du feu.

Le 26 janvier, 1883 le Conseil adoptait à l'unanimité la proposition suivante de l'échevin Chouinard secondé par l'échevin Rhéaume :

Que Son Honneur le Maire et MM. les échevins et conseillers forment une députation qui soit chargée d'aller rencontrer l'Hon. Premier Ministre de la Province de Québec et ses collègues afin de leur représenter que c'est le désir de ce Conseil et

des contribuables de cette Ville que le Palais de Justice soit bâti sur l'emplacement de l'ancien collège des Jésuites. Que le jour où cette députation se réunira soit fixé par Son Honneur le Maire à une date qu'il choisira comme étant la plus convenable.

Cette entrevue eut lieu le 1er février 1883. On posa à l'hon premier ministre Mousseau les questions suivantes :

1o. Si le gouvernement serait disposé à construire le nouveau Palais de Justice sur le terrain de l'ancien collège des Jésuites.

2o. Quelles conditions il exigerait de la Corporation pour faire construire l'édifice de manière à ce qu'il pût abriter tous les services municipaux, l'Hôtel-de-Ville, la Cour du Recorder, les stations centrales des pompiers, de la police et du télégraphe d'alarme.

Cette proposition était appuyée par une requête signée par plusieurs milliers de citoyens de toutes les parties de la ville.

Le premier ministre pria le Maire et le Conseil de lui communiquer aussitôt que possible quelle aide pécuniaire la cité voudrait donner à ce projet.

Un journal, le " Canadien ", rendant compte de cette entrevue, ajoutait : " La Corporation est obligée de contribuer à " raison de $6,000.00 par année pour la construction du Palais " de Justice.

" Cette somme à 5 p. c. représente un capital de $120,000, " annuellement, à part les rentes et les loyers que la Corpora- " tion est obligée de payer.

" On pourrait facilement vendre $40,000 les propriétés " occupées par la Corporation, ce qui formerait la somme de " $160,000 que la Corporation pourrait payer au Gouverne- " ment en débentures, en y ajoutant une quarantaine de mille " piastres pour avoir un Hôtel-de-Ville digne de Québec.

" Ce serait en même temps une amélioration pour notre " ville et surtout un embellissement.

" Le *Canadien* ajoutait :

" L'augmentation des revenus que la Corporation perce- " vrait des marchands de la rue de la Fabrique paierait en " peu d'années le montant de $40,000 que la Corporation don- " nerait pour avoir tous ses bureaux sous le même toit. "

Le 9 février 1883 le comité des finances faisait rapport recommandant au Conseil d'obtenir de la Législature le pou-

voir d'emprunter $200,000 pour construire conjointement avec le gouvernement un édifice qui contiendrait le Palais de Justice, et l'Hôtel-de-Ville, la Cour du Recorder, les stations centrales de police et du feu, la Cité se libérant ainsi de l'obligation de verser annuellement six mille piastres pour sa part dans la construction du Palais de Justice.

Mais ce projet n'eut pas de suites, le gouvernement ayant ensuite décidé de reconstruire le Palais de Justice sur le site de l'ancien, rue St-Louis.

En 1885, le conseil s'occupe de nouveau d'agrandir et réparer l'Hôtel-de-Ville actuel devenu insuffisant. M. Baillargé, prié de donner un estimé fait rapport que la reconstruction de la Cour du Recorder coûtera $30,000 sans compter les grandes réparations requises à l'Hôtel-de-Ville lui-même. Estimé de l'allonge à l'ouest pour loger la Cour du Recorder. . $20,622 00

Elever d'un étage avec en plus toit mansard, pour donner plus de logement 9,300 00

Bâtir à la place du poste central des pompiers un édifice de 40 p. x 120 p., à 3 étages, pour les stations centrales de police et du Feu, et le Télégraphe d'Alarme..... 13,500 00

43,422 00

Ajoutez les murs de clôture, les trottoirs en pierre, etc.

Le 7 mai 1888, l'hon. M. Mercier, premier ministre de la province de Québec, écrit au Conseil, l'informant que le gouvernement provincial est autorisé à vendre le terrain de l'ancien collège des Jésuites à Québec, et invitant le Conseil à considérer l'à propos d'en acquérir du gouvernement à vente privée une partie plus ou moins considérable pour y ériger un Hôtel-de-Ville convenable, d'après l'intention souvent exprimée du Conseil de ville.

" Le gouvernement, dit-il, serait enchanté de favoriser la " réalisation d'un projet très populaire à Québec, et qui con- " siste à placer sur ce terrain un magnifique édifice et d'y faire " certains embellissements qui feraient honneur à la vieille " capitale, et y favoriseraient la santé publique. "

Cette lettre est référée au comité des chemins et y reste à l'étude jusqu'au 4 septembre 1888 où elle devient l'objet du 756e rapport du comité des chemins, provoqué par la résolution du Conseil du 26 mars 1889, proposé par le conseiller Chambers et l'échevin Demers.

Le 23 mai 1888, le comité des chemins reçoit une lettre de M. Ernest Gagnon, de la part de l'honorable P. Garneau, ministre des Travaux publics, en réponse à une lettre de l'ingénieur de la Cité, demandant une lisière de terrain pour élargir les rues Ste-Anne et de la Fabrique, informant la Corporation que ce n'est pas l'intention du gouvernement de disposer maintenant et avant que la cité de Québec ait pris une détermination relativement au projet de construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville, d'aucune partie du terrain de l'ancien collège des Jésuites, et il est

Résolu : Que S. H. le Maire et M. Demers, président du comité des chemins, *interviewent* le gouvernement local au sujet de l'achat du dit terrain des Jésuites, pour y construire un nouvel Hôtel-de-Ville, et offrent au gouvernement une somme d'à peu près $3,000.00 pour le dit terrain.

Le 756e rapport du comité des chemins est présenté au Conseil le 4 septembre 1888, mis sur les ordres du jour de la séance du 14 septembre 1888, et renvoyé au comité des finances ; ce rapport recommande au Conseil de construire sur le terrain des Jésuites un hôtel de ville dont le coût serait d'environ $200,000.00, et d'ouvrir un concours avec prix pour obtenir des plans et devis d'hommes compétents.

Le 21 septembre 1888, le conseil décide à l'unanimité, sur proposition de l'échevin Rhéaume, secondé par le conseiller McWilliam :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à s'entendre avec l'honorable premier au sujet de l'obtention d'un morceau du terrain des Jésuites afin d'y construire un Hôtel-de-Ville et une Cour du Recorder, et savoir à quelles conditions.

Cabinet du Premier Ministre,

Province de Québec.

Québec, le 5 novembre 1888.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de rappeler à votre souvenir la lettre que je vous ai écrite, il y a quelque temps, au sujet de l'ancien terrain des Jésuites, à Québec.

Il est très important que le gouvernement sache si la Corporation de Québec est disposée à acquérir une partie de ce terrain, afin qu'il puisse décider la ligne de conduite qu'il doit tenir. Si la Corporation ne profite pas de cette affaire, le Gouvernement mettra ces terrains à l'enchère publique, afin de les vendre le plus tôt possible.

Je constate avec plaisir que votre ville est entrée dans la voie du progrès et que plusieurs améliorations considérables sont en voie d'exécution. Il n'y a pas de doute que si la ville achetait le terrain en question, ce serait une nouvelle occasion pour elle de faire des améliorations publiques qui seraient un honneur pour votre ville, surtout si l'on y construit le nouvel Hôtel-de-Ville.

J'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué,

HONORE MERCIER.

M. FRANCOIS LANGELIER, M. P.,

Maire,

Québec, P. Q.

Le 6 décembre 1888, le Comité des finances fait rapport au Conseil sur la lettre de l'Honorable Premier Ministre concernant l'achat du terrain des Jésuites par la Cité sur la résolution du Conseil et sur le 756e rapport du Comité des chemins, même sujet, à la séance du 14 déc. 1888. Ce rapport est adopté et il est unanimement résolu .

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à s'aboucher immédiatement avec l'honorable premier ministre, et constater à quel point et à quelles conditions le gouvernement consentirait à vendre à la Corporation pour y bâtir un nouvel hôtel-de-ville tout le terrain des casernes des Jésuites, et de plus que des plans et des spécifications soient demandés allouant $1,250 pour le meilleur plan, $500 pour le second et $250 pour le troisième, la Corporation se réservant le droit de garder aucun autre des plans pour la somme de $100,00.

Le 8 mars 1889, au comité des chemins :

Lu une lettre de Son Honneur le Maire informant le président du comité que si la Corporation ne se décide pas dès ce

soir à faire l'achat de la propriété des Jésuites pour la construction d'un nouvel hôtel-de-ville, le gouvernement en présence des offres qui lui ont été faites par divers syndicats, pour ce terrain, va de suite le mettre en vente.

Résolu : Que rapport soit fait au Conseil recommandant que $20,000,00 soient offertes par la Corporation pour le terrain.

Le 3 mai 1889, sur le 788e rapport du comité des chemins, il a été, sur division de 12 pour, 7 contre, résolu.

Que ce Conseil ayant appris de Son Honneur le Maire que des offres ont réellement été faites au gouvernement provinciale par divers syndicats pour l'achat du terrain des Jésuites, et que ces offres sont pendantes, et une réponse à être tout de suite donnée, offre au gouvernement la somme de $20,000,00 pour le dit terrain des Jésuites pour y construire le nouvel hôtel-de-ville, tel que déjà décidé par le Conseil.

A une séance spéciale du Conseil de Ville de la cité de Québec, tenue le 3 mai 1889 :

Lu le 797e rapport du comité des chemins, lequel ayant été mis aux voix a été adopté et il a été résolu :

Que le Conseil prie le gouvernement de vouloir bien céder de suite à la Corporation la lisière du terrain déjà depuis si longtemps demandée pour élargir la rue Ste-Anne, la Corporation, de son côté, s'obligeant à laisser faire le mur de soutènement jusqu'au niveau de la chaussée de la rue et sur son propre terrain, c'est-à-dire sur le trottoir, afin de ne nuire en rien à tel mur d'entourage en pierre de taille que pourrait vouloir faire le gouvernement autour du dit terrain.

A une séance spéciale du Comité des Chemins de la Cité de Québec, tenue le 27 novembre 1889 :

Présents : Son Honneur le Maire.

L'Echevin Demers, au fauteuil.

Les échevins Fiset et Frémont.

Les conseillers Demers, Carrel et Duquet.

Il a été résolu : Que conformement à la résolution du Conseil à cet effet, un concours soit ouvert pour les plans et devis du Nouvel Hôtel de-Ville, sur le terrain des Jésuites,— le premier prix devant être de $1,500, le second de $1,000 et le troisième $500, et que le délai du concours soit de six mois,

l'ingénieur de la Cité devant, avant de le publier, préparer les données nécessaires, c'est-à-dire le nombre de pièces requises pour les divers bureaux de l'Hôtel-de-Ville proprement dit, plus celles requises par les départements de police, du feu et du télégraphe d'alarme et de la Cour du Recorder, etc., les dimensions ou superficies et la position relative des diverses salles et bureaux, niveau du terrain exigeant que le département de la police soit situé au rez-de-chaussée, au niveau de la rue de la Fabrique, à l'encoignure Nord-Est du terrain, celui du feu dans un second rez-de-chaussée, donnant sur le niveau de la même rue, à l'extrémité ouest du lot, avec l'Hôtel-de-Ville et la Cour du Recorder au niveau de la rue Buade, le coût de la bâtisse ne devant pas excéder une somme de $150,000 à $200,000 et la façade du côté de la Basilique devant être à 50 pieds en arrière ou à l'Ouest de la ligne de front du terrain sur la rue Desjardins.

Les données à fournir aux architectes seront préalablement soumises à la considération du Maire et du Comité des Chemins, ou d'un sous-comité à être nommé à cet effet, puis on en fera imprimer des copies qui seront fournies aux diverses personnes ayant l'intention de concourir.

A une séance spéciale du comité des chemins de la cité de Québec, tenue le 25 juin 1890.

Lu une lettre de P. Johnston demandant un passage public pour les piétons, à travers le terrain des Jésuites.

Agréé, en perçant une porte à cet effet dans la clôture qui sépare le terrain de la Corporation de celui des RR. Frères, et un guichet dans ou à côté de la porte-cochère qui, du haut de la ruelle débouchant sur la rue de la Fabrique, donne entrée au terrain.

Comité des Chemins

Séance du 17 septembre 1890.

Résolu : que messieurs les trois juges à nommer pour décider des prix du concours de plans pour le nouvel hôtel-de-ville soient payés pour ce service chacun la somme de deux cents piastres, et que ceux qui pourraient résider hors de Québec, aient droit en même temps, à leurs frais de voyage.

Séance du 3 octobre 1890.

Conformément à avis donné, l'échevin Robitaille pose les questions suivantes relativement à l'action du Comité des Chemins *in re* le nouvel Hôtel-de-Ville :

1.—Quel est le nombre de plans reçus pour le concours pour le nouvel Hôtel-de-Ville ?

2.—A quelle date ont été reçus ces plans ?

3.—Quels sont les noms des juges nommés pour choisir le meilleur plan ?

4.—Quel est le montant des honoraires qui seront payés à ces juges ?

Son Honneur le Maire répond :

1.—A la première question : " Six plans. "

2.—A la deuxième : " Cinq plans ont été reçus le ou avant le 1er septembre dernier. Le sixième a été reçu le 3 septembre."

3.—A la troisième question : " Les juges sont : M. E. E. Taché, M. Staveły, de Québec ; M. Mesnard, de Montréal.

4.—A la 4e question : Le Comité des Chemins a voté comme honoraires $200 à chacun des juges, plus les frais de voyage à ceux qui ne résident pas à Québec.

Séance du 10 octobre 1890.

Conformément à l'avis donné, il est proposé par le conseiller Gagnon, secondé par le conseiller Gignac :

" Que le comité spécial devant nommer les juges qui examineront les plans du nouvel hôtel-de ville, soit prié de faire rapport à ce Conseil par résolution, à sa prochaine séance, faisant connaître les noms de ceux qu'il croit qualifiés à remplir cette charge importante, avec le salaire que chacun d'eux devra recevoir. "

Et la dite motion étant mise aux voix.

Il est alors proposé par l'échevin Robitaille, secondé par l'échevin Hearn :

Que tous les mots après " que " dans la motion soient retranchés et que les mots suivants leur soient substitués .

Que ce Conseil considère les réponses données, à sa dernière réunion, par Son Honneur le Maire, à l'interpellation relative au futur hôtel-de-ville, comme étant le seul rapport

que doive faire le comité chargé du choix des juges ; mais que le Comité des Chemins doit faire et fasse rapport à ce Conseil du montant voté pour honoraires à chacun des juges.

Et la motion principale ainsi amendée, étant mise aux voix, a été adoptée.

Présents : Le maire Frémont, les échevins Béland, Delille, Fiset, Leonard, Hearn, Kirouac, Letellier, Miller, Robitaille, Rhéaume, conseillers Angers, Barbeau, Bussières, Chambers, Drolet, Foley, Gagnon, Gignac, Gourdeau, Jacques, Jolicœur, Kaine, McGreevy, Parent, Paul, Rancour, Tessier, Vincent.

Rapport du Comité des Chemins

Hôtel-de-Ville,

Québec, 28 janvier 1891.

Présents : Son Honneur le maire, l'échevin Letellier au fauteuil, les conseillers Barbeau, Gignac, McGreevy, Bussières, Jacques et Paul.

Votre comité, saisi de la question des plans pour le nouvel Hôtel-de-Ville, a l'honneur de recommander la préparation d'un plan définitif tiré des six plans du concours pour la construction de l'édifice, conformément à l'opinion exprimée par les juges du concours en rapport avec les dits plans, et que M. Peachy, ès-qualité d'architecte, soit prié de préparer ce plan sous la surveillance de l'ingénieur de la cité, avec pouvoir au comité de lui adjoindre un autre architecte ou dessinateur durant la confection du plan pour en hâter la confection, si la chose est nécessaire et que les fonds nécessaires soient pris sur le montant de l'emprunt pour la construction de l'Hôtel-de-Ville.

Humblement soumis.

(Signé) J. B. Letellier,

Président.

Ce rapport a été adopté par le Conseil le 13 février 1891, pourvu que la somme n'excédât pas $400.00.

Québec, 31 octobre 1890.

A Son Honneur le Maire, les échevins et conseillers de la cité de Québec.

Messieurs,

Les soussignés, nommés juges du concours ouvert pour les plans du nouvel hôtel-de-ville, ont l'honneur de soumettre le rapport suivant :

Ils ont examiné six plans portant les devises ou pseudonymes : " Albany, Fideas, Ecusson, Fides, Alma, Stadacona," et ont étudié en détail avec soin les dits plans afin de les classer dans l'ordre de leur mérite en tenant compte du coût probable, et ils ont à l'unanimité résolu de recommander comme ayant droit au premier prix, le plan marqué " Stadacona ", qui est en presque tous les points supérieur aux autres et est aussi près que possible du prix fixé dans les instructions préparées pour la gouverne des concurrents. Nous attribuons le 2e prix à " Ecusson ", qui unit à une distribution intérieure excellente, des élévations d'un cachet remarquable.

Nous assignons à " Fides " le troisième rang, mais le coût de l'exécution dépasserait de beaucoup la limite fixée dans les instructions.

Nous sommes d'avis que si votre honorable Conseil accepte l'un des dits plans, il faudra y faire des changements pour rencontrer certaines exigences, comme, par exemple, dans le plan " Stadacona ", donner plus d'espace pour le département du trésorier, dans le plan " Ecusson ", placer dans un endroit plus convenable la Cour de Recorder.

Dans ce dernier plan, il faudrait aussi donner une sortie plus commode pour les appareils de la brigade du feu, tandis que dans le plan " Fides " des améliorations pourraient être faites dans les élévations.

Nous faisons avec plaisir l'éloge de la manière intelligente avec laquelle tous les plans ont été exposés sous la direction de Chs Baillargé, écr, ingénieur de la cité, ce qui a grandement facilité notre travail. Nous devons aussi témoigner à ce monsieur notre appréciation des instructions explicites et complètes qu'il avait préparées pour la gouverne des concurrents.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) Victor Roy,
Harry Stavely,
E. E. Taché.

SEANCE DU CONSEIL.

Vendredi, 23 janvier 1891.

Lu le 898e rapport du comité des chemins lequel ayant été mis aux voix a été adopté sur division et il a été

Résolu : Que ce Conseil garde les trois plans qui n'ont pas obtenu de prix, que les dits plans deviennent la propriété de la Cité sur paiement de la somme de $300 pour chaque plan, la dite somme a être prise sur le montant autorisé par la Législature pour la construction du nouvel Hôtel-de-Ville, à chacun de leurs auteurs respectifs MM. Stalker, Berlinguet et Brooks, comme une faible rémunération pour leur travail, et spécialement afin de pouvoir choisir dans ces plans ainsi que dans les trois autres, ce qui sera jugé plus convenable comme distribution ou genre d'architecture, afin de construire un édifice aussi parfait que possible sous tous les rapports.

Le 15 octobre 1894, Son Honneur le Maire Parent, voyant expirer le délai accordé pour commencer la construction de l'Hôtel-de-Ville, écrit à l'hon. G. A. Nantel, ministre des Travaux Publics, la lettre suivante :

Monsieur,

La cité de Québec a acheté du gouvernement de la Province de Québec, la propriété connue sous le nom de terrain des Jésuites, Haute-Ville, quartier Saint-Louis, au prix de $20,000, et entre autres conditions, sujet à l'obligation d'y construire un hôtel-de-ville, dans les cinq années à compter du 2 novembre 1889.

Ce délai de cinq années expire le 2 novembre 1894, et je désire savoir :

1o. Dans le cas ou le Conseil voudrait commencer maintenant la construction d'un hôtel-de-ville, le gouvernement accorderait-il une extension de temps pour le bâtir ?

2o. Dans le cas où cette extension de temps serait refusée, le gouvernement consentirait-il à reprendre le terrain et à rembourser à la cité les $20,000 déjà payées ?

3o. Dans le cas où le gouvernement reprendrait le terrain et rembourserait à la cité les $20,000 exigerait-il de la cité une indemnité pour :

(*a*) Le terrain pris pour élargir les rues Sainte-Anne et de la Fabrique, et l'ouverture d'une rue joignant les rues Sainte-Anne et de la Fabrique.

(*b*) La démolition des maisons et bâtisses dessus construites, et les excavations pratiquées pour tirer de la pierre.

(*c*) La permission donnée à la compagnie de téléphone de poser des poteaux pour ses lignes.

Je vous serais infiniment obligé si vous vouliez bien me transmettre une réponse à chacune de ces questions.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur.

(Signé) S. N. PARENT,

Maire.

Québec, 15 octobre 1894.

Voici la réponse de l'hon. M. Nantel :

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Québec, 17 octobre 1894.

S. N. PARENT, Ecr.,

Maire de la Cité de Québec.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 15 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le gouvernement est prêt à accorder délai pour l'achèvement des travaux de construction d'un Hôtel-de-Ville sur le terrain de l'ancien "Collège de Québec", ou collège des Jésuites, pourvu que ces travaux soient commencés *bona fide* dès cet automne.

La rétrocession du terrain paraît impossible ; mais si elle devait se faire, il y aurait certainement lieu, pour le gouvernement, de réclamer une indemnité de la cité de Québec pour les objets mentionnés dans votre lettte. Et dans le cas où la cité garderait le dit terrain sans y ériger un Hôtel-de-Ville, il y aurait encore lieu à réclamation de la part du gouvernement (en outre de réclamations pour dommages-intérêts,) attendu

que la lisière de terrain cédée gratuitement à la corporation pour élargir la rue de la Fabrique, ne l'a été qu'à la condition expresse que certaines améliorations et constructions comprenant l'érection d'un Hôtel-de-Ville sur l'ancien terrain des Jésuites seraient exécutées.

Cette cession d'une lisière de terrain pour élargir la rue de la Fabrique a eu lieu, comme vous le savez, en 1888, tandis que la vente du terrain de l'ancien collège n'a eu lieu qu'en 1889.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

G. A. NANTEL,
Commissaire des Travaux Publics.

Le 19 novembre 1894, une délégation de citoyens de Québec demande et obtient du gouvernement provincial une entrevue au cours de laquelle une requête est présentée au cabinet provincial demandant une extension du délai fixé pour commencer la construction du nouvel Hôtel-de-Ville. L'honorable G. A. Nantel a répondu par la lettre accompagnée de copie de l'ordre en Conseil par lequel ce délai est accordé.

Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 21 *novembre* 1894, *approuvé par le Lieutenant-Gouverneur le* 21 *novembre* 1894.

Concernant le délai pour la construction d'un Hôtel de-Ville sur le terrain des Jésuites à Québec.

L'Honorable Commissaire des Travaux Publics, dans un rapport en date du vingt-et-un novembre courant (1894), expose : que, par acte passé devant Mtre Joseph Allaire, notaire à Québec, à la date du deux novembre 1889, la Corporation de la Cité de Québec a fait l'acquisition de partie du terrain de l'ancien Collège des Jésuites qui était alors la propriété de la province à certaines conditions, dont l'une se lit comme suit :

" La dite Cité de Québec fera construire et terminer un Hôtel-de-Ville sur la dite portion du terrain, dans un délai de cinq ans de la date du dit acte de vente. "

Que la dite Corporation n'a pu se conformer à cette condition, mais qu'un grand nombre de citoyens ont demandé au gouvernement d'étendre le délai accordé à la Cité pour construire le dit Hôtel-de-Ville, et sans conditions quant à la date du commencement des travaux.

Vû ce que dessus, l'Honorable Commissaire recommande que le délai accordé à la Cité de Québec pour commencer la construction d'un Hôtel-de-Ville, tel que stipulé au contrat du deux novembre 1889, ci-dessus cité, soit prolongé jusqu'à la date du dix-neuf novembre 1897 (mil huit cent quatre-vingt-dix-sept), sans préjudice des autres conditions du dit contrat, mais à condition toutefois que si les travaux sont commencés dans le délai susdit, ils soient ensuite continués avec toute la diligence raisonnable jusqu'à leur prochèvement.

(Signé) GUSTAVE GRENIER.

Greffier Conseil exécutif.

REQUETE *du Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec, présentée au Conseil-de-Ville le* 30 *novembre* 1891.

A Son Honneur le Maire et à messieurs les échevins et conseillers de la Cité de Québec.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai été autorisé à vous adresser copie des résolutions suivantes adoptées à une séance spéciale du Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec, tenue mardi, le 27 novembre 1894, concernant la construction de l'Hôtel-de-Ville :

Que le Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec, considérant :

1o Le manque absolu d'ouvrage pour soutenir les ouvriers cet hiver, après un été aussi désastreux pour eux ;

2o Le rapport favorable du comité des chemins, touchant les demandes du Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec ;

3o Le montant total des soumissions recommandées par le comité des chemins étant moindre que le montant alloué pour la construction d'un Hôtel-de-Ville.

Qu'il soit résolu :

1o. Le Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec, se déclare non seulement en faveur de la construction du nouvel Hôtel-de-Ville, sur le terrain des Jésuites, cette année, mais de plus il insiste dans toutes la mesure de ses forces auprès des membres du Conseil-de-Ville de Québec, pour qu'ils votent en faveur du rapport du comité des chemins maintenant devant le Conseil-de-Ville, et qui devrait être adopté à sa prochaine séance ;

2o. Que le Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec, représentant toute la classe ouvrière en général de la ville de Québec, considérera comme ennemis de la classe ouvrière, tous échevins et conseillers qui voteront contre la réalisation de ce projet cette année ;

3o. Que copies de ces résolutions soient adressées à Son Honneur le Maire de Québec pour être distribuées aux membres du Conseil-de Ville de Québec.

Le tout humblement soumis,

J.-Hector Poitras.

Secrétaire pro. tem., C. C. M. T. Q.

F. Marois,

Président.

Aussi une requête de E. Moloney et autres au nombre de plus de 150, demandant du travail.

Lettre de Monsieur Chs Baillairgé,
Ingénieur de la Cité.

A Son Honneur le Maire.

Monsieur,

Saisi par Votre Honneur du devoir de vous faire rapport sur les plans du nouvel Hôtel-de-Ville tels que préparés par M. Tanguay, architecte, à la demande du Comité des Chemins, je

suis d'opinion que la distribution laisse peu à désirer tant sous le rapport du nombre des pièces et appartements à affecter au service municipal que sous celui de leurs dimensions, et que les architectes paraissent avoir amplement pourvu à toutes les exigences de l'hygiène : aisances, éviers, éclairage, ventilation, chauffage et drainage ; le tout, vû nos moyens pécuniaires, non pas de ce qu'il y a de plus moderne pour ce qui est de la richesse, mais d'après les systèmes du jour reconnus les plus efficaces pour notre climat.

Les épaisseurs de murs tant extérieurs qu'intérieurs, et leur construction telle que spécifiée font foi à l'avance de la solidité de l'édifice.

Les extérieurs en pierre bosselée de St-Alban avec garnitures en pierre de taille aux ouvertures, cordons et corniches, sauf celles des gouttières du toit qui doivent être en tôle galvanisée, les toitures élancées et ornées de lucarnes et de tourelles enrichies de fleurons ; la tour principale qui s'élance au-dessus des toitures, la tour aux boyaux avec sa campanule, les ailes en saillie, avec les saillies des divers avant-corps sont de nature, d'après des connaisseurs, à mouvementer et agrémenter l'édifice, autant que possible en rapport avec le coût de la bâtisse.

Quant aux planchers en épinette, tout le monde sait que, de nos jours, avec la disette du pin, c'est ainsi qu'on les fait neuf fois sur dix. Et d'ailleurs dût-on les faire en bois franc ou en tuiles, il faut un premier plancher comme à l'Hôtel Frontenac, pour recevoir ou les tuiles, ou la mosaïque, ou la parquetterie en bois franc, qui n'a jamais plus d'un pouce d'épaisseur et généralement pas plus qu'un demi-pouce, ou cinq lignes.

Les soumissions, il est vrai, accusent des prix très modestes. Mais comme les soumissionnaires agréés sont tous des personnes bien connues, qui ont fait leurs preuves, et qui sont solvables, il n'y a pas à douter qu'avec les matériaux et la main-d'œuvre au bas prix qu'ils sont, la bâtisse peut se faire, se compléter pour la somme de $116,612.00 pour lesquelles on offre de la faire.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Maire.
Votre dévoué serviteur,

Chs. Baillargé,
Ingénieur de la Cité,
Président de l'Association des Architectes.

Evaluation des propriétés des Gouvernements Fédéral et Local, et montant des taxes chargées sur icelles pour l'eau de l'aqueduc.

Gouvernement Fédéral.	Valeur réelle.	Valeur annuelle à 5 p. c.	Montant à 12½ p. c.	Tarif actuel de l'eau.	Augmentation 12½ p. c.	
Manège militaire	$ 80,000 00	$ 4,000 00	500 00	300 00	200 00	
Fabrique de cartouches	80,000 00	4,000 00	500 00			
Laboratoire	8,600 00	430 00	53 75	3,000 00	6,303 75	
Citadelle	1,400,000 00	70,000 00	8,750 00			
Casernes de cavalerie	32,000 00	1,600 00	200 00	200 00		
Bureau de la milice	4,800 00	240 00	30 00	30 00		
Ancien Palais de Justice	40,000 00	2,000 00	250 00	300 00	50 00	En moins $50
Hôtel des douanes	200,000 00	10,000 00	1,250 00	300 00	950 00	
Entrepôt d'examen	80,000 00	4,000 00	500 00	300 00	200 00	
Bureau de Poste	100,000 00	5,000 00	625 00	750 00		En moins $125
Département de la Marine et des Pêcheries	100,000 00	5,000 00	625 00	200 00	425 00	
Observatoire	6,400 00	320 00	40 00	40 00		
		$ 6,590 00	$ 13,323 75	$ 5,420 00	$ 8,078 75	En moins $175
			5,420 00			
			7,903 75			
Gouvernement Local.				Gain net.		
Palais du Parlement	1,000,000 00	50,000 00	6,250 00	6,250 00		
Prison de Québec	280,000 00	14,000 00	1,750 00	1,750 00		
Ecole des arts et métiers	12,000 00	600 00	75 00	75 00		
Palais de Justice	500,000 00	25,000 00	3,125 00	1,500 00	1,625 00	
Bureau des archives	10,000 00	500 00	62 50	80 00		
						En moins $17 50
			$ 11,262 50	$ 9,655 00	1,607 50	Gain net.

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE AJOURNÉE DU 30 NOVEMBRE 1894

Samedi, 1er décembre 1894.

Présent : Son Honneur le maire et MM. les échevins Bélanger, Sharples, Tanguay, MM. les conseillers Boisseau, Boisvert, Cook, Côté (St-Sauveur), Drolet, Duchaine, Dussault, Gignac, Griffin, Poitras, Rancour, Reynolds, Tessier, Thibaudeau.

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

L'ordre du jour ayant été appelé.

Lu le 574e rapport du comité de l'acqueduc. (*Re* Filtre et rivière Cachée).

M. le conseiller Boisvert, secondé par le conseiller Thibaudeau, a proposé et il a été résolu :

Que ce rapport soit référé au comité de l'acqueduc pour reconsidération.

Lu le 575e rapport du comité de l'acqueduc.

(*Re* Taxe de l'eau sur les propriétés du gouvernement.) Ordonné qu'il soit continué à la prochaine séance.

Suivant avis de motion, l'échevin Sharples a proposé, et il a été résolu :

Que cette partie de la résolution du Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec, soumise à ce Conseil ce soir, qui se lit comme suit :

5o Que le Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec, représentant toute la classe ouvrière en général de la ville de Québec, considèrera comme ennemis de la classe ouvrière, tous échevins et conseillers qui voteront contre la réalisation de ce projet cette année" soit retranchée des délibération de ce Conseil, comme injurieuse aux membres de ce Conseil.

M. l'échevin Tanguay, secondé par M. le conseiller Thibaudeau, a proposé et il a résolu :

Que le discours de Son Honneur le maire sur la question de l'Hôtel-de-Ville prononcé à la séance d'hier, ainsi que les documents auxquels il refère soient publiés, imprimés et forment partie du procès-verbal de la séance du 30 novembre 1894.

Il a été proposé par le conseiller Boisvert secondé par le conseiller Boisseau et résolu :

Que le discours prononcé par le conseiller Cook soit aussi publié et imprimé et forme partie du procès-verbal de la dite séance, comme renfermant les opinions exprimées contre la construction du nouvel Hôtel-de-Ville.

M. le conseiller Poitras, secondé par le conseiller Boisseau a proposé et il a été résolu :

Que M. G. Emile Tanguay, architecte, soit nommé l'architecte pour l'exécution des plans adoptés par ce conseil pour la construction du nouvel Hôtel-de-Ville, après arrangements pris avec Son Honneur le maire, l'échevin Bussière et le conseiller Gignac, quant aux émoluments à lui être payés pour l'exécution des dits travaux.

M. l'échevin Tanguay, secondé par M. le conseiller Boisseau, a proposé et il a été résolu :

M. le conseiller Boisvert soit nommé pro-maire pour le prochain terme de trois mois.

M. le conseiller Duchaine, secondé par M. le conseiller Drolet, a proposé et il a été résolu :

Que ce conseil s'ajourne à vendredi, le 14 décembre courant, à 7 h. 30 p. m.

Ajourné.

HOTEL-DE-VILLE

RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Québec, 21 novembre 1894.

PRÉSENTS :

SON HONNEUR LE MAIRE,

M. le conseiller Gignac au fauteuil.

MEMBRES DU COMITÉ PRÉSENTS :

MM. Rancour, Bussière, Drolet, Griffin, Boisvert, Angers et Pouliot.

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

MM. Thibaudeau, Boisseau, Dussault, Madden, Tanguay, Côté, Stafford, Bélanger, Cook, Leonard et Poitras.

Votre Comité a l'honneur de faire rapport comme suit :

Qu'à une séance du Comité des Chemins tenue le 24 sept. dernier à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire, M. Gignac, président, au fauteuil.

MM. Pouliot, Martineau, Rancour, Boisvert, Drolet et Bussières, membres du Comité.

MM. Madden, Thibaudeau, Dion, Dussault et Fiset, membres du Conseil.

Son Honneur le maire soulève la question de réparer et agrandir l'Hôtel-de-Ville actuel ou d'en construire un nouveau et exprime le désir que le conseil soit saisi de cette question d'une manière définitive cette année.

Résolu.—Sur motion du conseiller Bussière :

Que les Membres suivants du Comité des Chemins forment un sous-Comité pour considérer la question;

Savoir : M. Gignac président, et MM. Rancour, Angers, Drolet, Martineau et Boisvert, avec permission de s'adjoindre d'autres membres.

Qu'à une séance du Sous-Comité tenue le 26 sept. dernier, à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire, M. Gignac au fauteuil, MM. Rancour, Boisvert, Drolet.

Aussi MM. Bélanger, Tanguay, Leonard, Cook, Thibaudeau, Boisseau, membres du Conseil.

Il a été résolu de faire rapport comme suit au Comité des Chemins :

Le sous-comité à l'honneur de faire rapport au Comité des chemins qu'il est unanimement d'opinion qu'il est urgent de faire des réparations et additions à l'Hôtel-de-Ville actuel ou d'ériger un nouvel Hôtel-de-Ville sur le terrain des Jésuites acheté à cet effet du Gouvernement. Le Comité, sur avis des ingénieurs, estime à $50,000 le coût de réparer et d'agrandir sur le site actuel et à $150,000 le coût de construire sur le terrain des Jésuites.

Cependant la différence des deux projets qui paraîtrait être au premier abord de $100,000, se réduirait à $80,000 par la vente, à $12,000, du terrain actuel et les $8,000 représentées par

le loyer de $400 que paie la Corporation pour le poste de police No. 1, rue Ste. Ursule : mais la différence se réduirait à $60,000 si d'après les stipulations du contrat d'achat du terrain des Jésuites la Corporation, en remettant ce terrain, ne pouvait être remboursée des $20,000 payées au Gouvernement pour le dit terrain, et à $50,000, si à ces $20,000 l'on ajoute quelques $10,000 d'intérêts et frais déjà faits sur le nouveau site.

Votre sous-comité attire aussi l'attention du Comité des chemins sur le fait que pouvant dans la nouvelle bâtisse du terrain des Jésuites disposer d'une vingtaine de bureaux qui, chauffés et éclairés, devraient se louer chacun au moins $125 par année, ensemble $2,500 ce qui couvrirait l'intérêt à 5 o/o pour cent sur la susdite différence de $50,000 entre le coût des deux projets, le coût final de l'amélioration ne serait en réalité que de $50,000 au lieu de $150,000, ce qui ne grèverait la ville que d'une somme annuelle additionnelle d'intérêt de $2,500.

De plus, le Comité se verrait avec regret maintenant enlever ce terrain qui vaut certainement plus du double de la somme qu'il coûte à la Cité, et prie le Comité des Chemins de considérer et les avantages du nouveau site, et l'augmentation de valeur qu'une bâtisse érigée en cet endroit donnerait à toutes les propriétés d'alentour avec encore le prestige que donnerait à la ville une semblable amélioration, à comparer, avec celle d'une bâtisse réparée, agrandie, rapiécée sur le site rétréci de l'Hôtel-de-Ville actuel, où il faudrait s'en tenir aux rues étroites qui l'entourent, et située dans un voisinage dangereux, en cas de feu des bâtisses qui l'adjoignent et dans l'impossibilité d'ériger même une fontaine devant la bâtisse ou même de mettre l'édifice en arrière de dix pieds pour en orner les alentours d'une simple rangée d'arbres.

Le Comité des Chemins ne sera pas lent non plus à saisir cette occasion de faire valoir devant le Conseil-de-Ville, et aux yeux des contribuables, l'indispensable nécessité, en attendant mieux, de donner ainsi de l'ouvrage aux ouvriers sans emploi de la ville pour ne pas courir le risque, comme il y a 3 ans, de se voir forcé de dépenser $8,000 en pure perte à employer les nécessiteux à remuer, déplacer la pierre de l'éboulis de 1889, sous le prétexte d'élargir une voie déjà ample pour les besoins ou de se voir forcé comme l'a été le maire de Toronto, il y a deux ans, à faire faire pour $5,000 de pelletage de neige par des gens qui ont été ensuite les premiers à le blâmer d'avoir ainsi gaspillé l'argent de la cité.

Il n'y a pas un meilleur temps pour commencer cette

bâtisse, la main d'œuvre, les matériaux étant, vu le désœuvrement général, réduits au plus bas chiffre possible.

Votre comité n'exagère rien en limitant à $150,000 le coût de la bâtisse à ériger sur le nouveau site et ce calcul est justifié par le fait que la nouvelle bâtisse de l'Hôtel Dieu de même étendue et du même nombre d'étages, ne coûte au dire de l'architecte Tanguay et de l'entrepreneur Pampalon et des autres, qui l'ont érigée que la somme de $135,000 nous promettant ainsi de faire avec nos $150,000 quelque chose de tout aussi beau pour le plus grand honneur de la ville.

Qu'à une séance du Comité des Chemins tenue le 27 septembre dernier, à laquelle étaient présents !

Son Honneur le Maire, M. Gignac, au fauteuil, MM. Pouliot, Rancour, Griffin, Boisvert, Martineau, Bussière, Tessier, Angers, Drolet, membres du comité des chemins.

Aussi MM. Dussault, Poitras, Madden, Thibaudeau, Boisseau, Bélanger, Dion, Tanguay, membres du Conseil.

Le rapport du Sous-Comité en date du 26 septembre a été lu, et il a été résolu, sur motion de M. Bussière :

Que M. l'architecte Tanguay reçoive instruction de préparer un croquis d'un Hôtel-de-Ville proposé devant être construit sur le terrain des Jésuites et dont le coût ne devra pas exéder la somme $125,000. Les plans déjà préparés devant être soumis au dit architecte pour l'aider à préparer le croquis.

A une séance du Comité des Chemins tenue le 7 de novembre courant à laquelle étaient présents : Son Honneur le Maire, M. Gignac, président, au fauteuil, MM. Pouliot, Boisvert, Angers, Bussière, Rancour, Drolet, Martineau, Tessier, membre du comité.

Aussi : MM. Tanguay, Leonard, P. J. Côté, Cook, Madden, Thibaudeau, Dussault, Stafford et Boisseau, membres du conseil.

Après avoir examiné le plan du nouvel Hôtel-de-Ville, soumis par l'architecte Tanguay nommé à cet effet à la dernière séance du Comité des Chemins.

Son honneur le Maire expose qu'il y a $150,000 au crédit de la Cité pour la construction d'un Nouvel Hôtel-de-Ville et qu'on ne peut aller au delà de ce montant, et croit que le meilleur moyen de régler l'affaire est de demander sans retard des soumissions.

Si elles sont plus élevées que les $150,000 à notre disposition, on ne devra pas faire de rapport au Conseil, et si, au contraire, le montant demandé pour construire est égal ou au-dessous des $150,000 à notre disposition, rapport devra alors être fait au Conseil recommandant la construction.

Il a été résolu, sur proposition de M. Boisvert :

Que le plan de M. Tanguay soit accepté.

Ont voté pour : MM. Tessier, Boisvert, Drolet, Bussière et Rancour (5)

Contre : MM. Martineau, Pouliot et Angers. (3)

Sur proposition de M. Boisvert il est résolu sur la même division :

Que l'on demande des soumissions pour la construction du dit Hôtel-de-Ville, à être reçues jusqu'à mercredi en quinze, le 21 du courant à 4 heures P. M.

Il a aussi été résolu :

De nommer un sous-comité pour surveiller l'exécution des plans et les blancs de soumissions, composé de Son Honneur le maire, M. Gignac, président, et M. Angers ; mais comme M. Angers refuse de faire partie du sous-comité, il est remplacé par M. Bussière.

Il a été ensuite résolu :

D'inclure les conditions suivantes dans les blancs de soumissions et dans l'avis à être publié dans les journaux, comme suit.

Demander des prix pour chaque item séparément.

1o. Excavations, maçonnerie, pierre de taille, enduits, drainage et ventilation.

2o. Charpenterie et menuiserie.

3o. Plomberie, tuyauterie d'éclairage au gaz.

4o. Appareil de chauffage.

5o. L'ouvrage du couvreur.

8o. Peinturage et vitrage.

7o. Un prix pour le tout en bloc.

Exiger de la part de chaque soumissionnaire un chéque accepté ou une somme d'argent égale à 5 o/o (pour cent) du montant de sa soumission.

Résolu de demander deux prix séparés : un en obligeant les contracteurs à n'employer pour tailler la pierre et exécuter

l'ouvrage que des ouvriers résidents de Québec et y payant taxes soit comme locataires ou propriétaires. Et un autre prix laissant libres les contracteurs d'employer pour la taille de la pierre et l'exécution de l'ouvrage, les ouvriers qu'ils voudront, tout en exigeant que pour le même prix, préférence soit donnée aux ouvriers résidents de Québec et y payant taxes ou cotisations.

Son Honneur le Maire donne communication au Comité de la correspondance suivante concernant le terrain des Jésuites vendu par le gouvernement à la cité le 2 novembre 1889, à condition qu'on y construise un Hôtel-de-Ville dans les cinq ans. Le maire voyant expirer le temps accordé pour la construction a écrit au gouvernement la lettre que voici :

Québec, 15 octobre 1894.

Hon. G. A. Nantel,

Commissaire des travaux publics, Quebec.

Monsieur,

La cité de Québec a acheté du gouvernement de la Province de Québec, la propriété connue sous le nom de terrain des Jésuites, Haute Ville, quartier Saint-Louis, au prix de $20,000, et entr'autres conditions, sujet à l'obligation d'y construire un hôtel-de-ville, dans les cinq années à compter du 2 novembre 1889.

Ce délai de cinq années expire le 2 novembre 1894, et je désires avoir :

1o. Dans le cas où le conseil voudrait commencer maintenant la construction d'un hôtel de ville, le gouvernement accorderait-il une extension de temps pour le bâtir ;

2o. Dans le cas où cette extension de temps serait refusée, le gouvernement consentirait-il à reprendre le terrain et à rembourser à la cité les $20,000 déjà payées ;

3o. Dans le cas où le gouvernement reprendrait le terrain, et rembourserait à la cité les $20,000, exigerait-il de la cité une indemnité pour :

(*a*) Le terrain pris pour élargir les rues Sainte-Anne et de la Fabrique, et l'ouverture d'une rue joignant les rues Sts-Anne et de la Fabrique.

(*b*) La démolition des maisons et bâtisses dessus construites, et les excavations pratiquées pour tirer de la pierre.

(*c*) La permission donnée à la compagnie de téléphone de poser des poteaux pour ses lignes.

Je vous serais infiniment obligé si vous vouliez bien me transmettre une réponse à chacune de ces questions.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

(Signé.) S. N. PARENT,
Maire.

Voici la réponse de l'hon. M. Nantel :

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

Québec, 17 octobre 1894.

S. N. PARENT, ECUIER,

Maire de la cité de Québec.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 15 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le gouvernement est prêt à accorder délai pour l'achèvement des travaux de construction d'un hotel de ville sur le terrain de l'ancien "Collège de Québec", ou collège des Jésuites, pourvu que ces travaux soient commencés *bona fide* dès cet automne.

La rétrocession du terrain paraît impossible ; mais si elle devait se faire, il y aurait certainement lieu, pour le gouvernement, de réclamer une indemnité de la cité de Québec pour les objets mentionnés dans votre lettre. Et dans le cas où la cité garderait le dit terrain sans y ériger un hotel de ville, il y aurait encore lieu à réclamation de la part du gouvernement (en outre de réclamations pour dommages-intérêts,) attendu que la lisière de terrain cédée gratuitement à la corporation pour élargir la rue de la Fabrique, ne l'a été qu'à la condition expresse que certaines améliorations et constructions comprenant l'érection d'un hotel de ville sur l'ancien terrain des Jésuites seraient exécutés.

Cette cession d'une lisière de terrain pour élargir la rue de la Fabrique a eu lieu, comme vous savez, en 1888, tandis que la vente du terrain de l'ancien collège n'a eu lieu qu'en 1889.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. A. NANTEL.
Commissaire des Travaux Public.

Votre comité a maintenant l'honneur de faire rapport.

Qu'à la séance du comité des Chemins tenue ce jour (vingt-un de Novembre 1894) les soumissions suivantes ont été reçues pour l'exécution totale ou partielle des travaux pour lesquels des soumissions avaient été demandées par la voie des journaux.

(Voir Tableau des Soumissions page 56.)

Votre comité en conformité avec les procédés et délibérations ci-dessus mentionnés, maintenant soumis au conseil ainsi que les plans et devis sur lesquels est basée la demande de soumissions et après avoir entendu une délégation du conseil central des métiers et du travail, demandant que les dits travaux soient faits par des ouvriers contribuables de Québec, et y payant des taxes et après avoir examiné les susdites soumissions, est arrivé à la conclusion de recommander au conseil sur proposition de l'échevin Bussières secondé par le conseiller Rancour :

Que le conseil procède maintenant à la construction d'un nouvel hotel de ville conformément aux résolutions et procédés adoptés par le comité des chemins et ci-dessus relatés.

Que les soumissions partielles suivantes soient acceptées, savoir :

Item No. 1. de la demande de soumissions :

Excavations, maçonneries &c. J. B. Jinchereau, soixante-onze mille trois-cent-seize piastres (871,316)

Item No. 2. Charpenterie, Menuiserie, J. B. Gingras, vingt sept mille neuf cent soixante-six piastres (27,966.00)

Item No. 3. Plomberie, Tuyauterie, d'éclairage au gaz, Paul Parent, dix-sept cent soixante et quinze piastres (81.-775.00)

Item No. 4. Appareil de chauffage, O. Picard & Fils, sept mille quatre cents piastres ($7,400.00)

Item No. 5. Ouvrage du couvreur, N. K. Connolly, cinq mille quatre cents piastres ($6,400.00)

Item No. 6. Peinturage et vitrage, J. Gauthier & Frère, deux mille sept cent cinquante cinq piastres ($2,755.00)

Les dites soumissions étant les plus basses et les plus avantageuses et formant un total de ($116,612.00) cent seize mille six cent douze piastres, les soumissionnaires étant tous des contribuables de Québec, la pierre à être taillée et l'ouvrage a être fait à Québec, par des ouvriers résidant à Québec et y payant taxes soit comme propriétaires soit comme locataires.

Le dit montant de $116,612.00, cent seize mille, six cent douze piastres a être pris sur la somme de ($150,000.00) cent cinquante mille piastres que la cité est autorisée à emprunter pour la construction du dit hotel de ville sur le terrain des Jésuites en vertu de l'acte de Québec, 53 Victoria, chapitre 68, section 26, sous-section 5.

J. H. GIGNAC,

Président.

Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 21 Novembre 1894, *approuvé par le Lieutenant-Gouverneur le 21 novembre* 1894.

Concernant le delai pour la construction d'un hotel de ville sur le terrain des Jésuites à Québec.

L'honorable Commissaire des Travaux Publics, dans un rapport en date du vingt et un novembre courant (1894), expose : que, par acte passé devant Mtre. Joseph Allaire, notaire à Québec, à la date du deux novembre 1889, la Corporation de la Cité de Québec a fait l'acquisition de partie du terrain de l'ancien Collège des Jésuites qui était alors la propriété de la province à certaines conditions, dont l'une se lit comme suit : "La dite Cité de Québec fera construire et terminer un hotel de ville sur la dite portion du terrain, dans un delai de cinq ans de la date du dit acte de vente."

Que la dite Corporation n'a pu se conformer à cette condition, mais qu'un grand nombre de citoyens ont demandé au gouvernement d'étendre le delai accordé à la Cité pour construire le dit htel de ville, et sans conditions quant à la date du commencement des travaux.

Vû ce que dessus l'Honorable Commissaire recommande que le delai accordé à la Cité de Québec pour commencer la construction d'un hotel de ville, tel que stipulé au contrat du deux novembre 1889, ci-dessus cité, soit prolongé, jusqu'à la date du dix-neuf novembre 1897 (mil huit cent quatre-vingt dix-sept), sans préjudice des autres conditions du dit contrat, mais à condition toutefois que si les travaux sont commencés dans le délai susdit, ils soient ensuite continués avec toute la diligence raisonnable jusqu'à leur parachèvement.

Certifié,

(*Signé*) GUSTAVE GRENIER,

Greffier Conseil Exécutif.

HOTEL-DE-VILLE.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR DE LA CITÉ

Québec, 8 novembre 1894.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que des soumissions cachetées, portant à l'endos les mots " Soumissions pour un nouvel hotel de ville " et adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau d'hui à mercredi le 21 du courant à 4 h. p. m., pour l'excavation des travaux se rapportant à la dite bâtisse, suivant les plans et devis qui seront visibles à partir de lundi, le 12 du courant, au bureau de MM. Emile Tanguay et Alfred N. Vallée, architectes, No 38, rue Saint-Eustache.

Nulle soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur un blanc imprimé qu'on pourra se procurer de MM. les architectes Tanguay et Vallée et qui portera les signatures de deux personnes solvables voulant assurer l'exécution du contrat.

Des prix séparés seront reçus pour les items suivants :

No 1—Maçonnerie, excavations, pierre de taille, enduits, drainage, ventilation.

No 2—Charpenterie et menuiserie.

No 3—Plomberie, tuyauterie d'éclairage au gaz.

No 4 - Chauffage.

No 5—L'ouvrage du couvreur.

No 6—Peinturage et vitrage.

No 7—Un prix pour le tout en bloc.

Chaque soumission couvrira un chèque accepté égal à 5 p. c. (pour cent) du montant de la soumission, qui sera retenu contre tous les soumissionaires jusqu'à signature du contrat, et contre le contracteur jusqu'à l'exécution de l'ouvrage, et confisqué à celui qui, le cas échéant, refuserait de signer le contrat.

La Cité ne s'engage point de donner l'ouvrage au plus bas ou même à aucun des soumissionnaires.

Les contracteurs paieront au notaire de la Cité le coût de rediger le contrat et en feront tenir une copie certifié à l'ingénieur de la Cité.

Signé

C. BAILLAIRGÉ.
Ing. de la Cité.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES A LA SÉANCE DU CONSEIL TENUE LE 1er DÉCEMBRE 1894

Que le discours de Son Honneur le maire sur la question de l'hotel de ville prononcé à la séance d'hier, ainsi que les documents auxquels ils refère soient pubiiés, imprimés et forment partie du procès verbal de la séance du 30 novembre 1894.

Il a été proposé par le conseiller Boisvert, secondé par le conseiller Boisseau et résolu :

Que le discours prononcé par le conseiller Cook soit aussi publié et imprimé et forme partie du procès verbal de la dite séance, comme renfermant les opinions exprimées contre a construction du nouvel hotel de ville.

CITE DE QUEBEC

HOTEL DE VILLE.

Québec, 3 décembre 1894.

Adoption du 1112e rapport du comité des chemins.

A une séance spéciale du conseil de ville de la cité de Québec, tenue le trentième jour de novembre 1894, il a été

RÉSOLU,

Que le 1112e Rapport du comité des chemins recommandant la construction du nouvel hotel de ville soit adopté en entier ;

Que le conseil procède maintenant à la construction d'un nouvel hotel de ville conformément aux résolutions et procédés adoptés par le comité des chemins et ci-dessus relatés.

Que les soumissions partielles suivantes soient acceptées. savoir :

Items de la demande de soumissions :

Item No. 1. Excavations, maçonneries &c. J. B. Jinchereau et Ignace Bilodeau, soixante-onze mille trois cent-seize piastres ($71,316.00)

Item No. 2. Charpenterie menuiserie, J. B. Gingras, vingt-sept mille neuf cent soixante-six piastres ($27,966.00)

Item No. 3. Plomberie, Tuyauterie d'éclairage au gaz, Paul Parent, dix sept cent soixante et quinze piastres ($1,775.00)

Item No. 4. Appareil de chauffage, O. Picard & Fils, sept mille quatre cent piastres ($7,400.00)

Item No. 5. Ouvrage du couvreur, N. K. Connolly, cinq mille quatre cents piastres ($5,400.00)

Item No. 6. Peinturage et vitrage, J. Gauthier & Frére, deux mille sept cent cinquante cinq piastres ($2,755.00)

Les dites soumissions étant les plus basses et les plus avantageuses et formant un total de $116,612.00, cent seize mille six cent douze piastres, les soumissionnaires étant tous des contribuables de Québec, la pierre à être taillée et l'ouvrage à être fait à Québec, par des ouvriers résidant à Québec et y payant taxes soit comme propriétaires soit comme locataires.

Le dit montant de ($116,612.00) cent seize mille six cent douze piastres a être pris sur la somme de ($150,000.00) cent cinquante mille piastres que la cité est autorisée à emprunter pour la construction du dit hotel de ville sur le terrain des Jésuites, en vertu de l'acte de Québec, 53 Victoria, chapitre 68, section 26, sous sectisn 5.

L. S. Vraie Copie.

H. J. J. B. CHOUINARD,
Greffier de la Cité

Etat tabulaire des soumissions pour la construction du nouvel hotel de ville

NOMS des SOUSMISSIONNAIRES.	La pierre à être taillée et l'ouvrage à être fait par des ouvriers résidents à Québec et y payant taxes soit comme locataires ou propriétaires.	La pierre à être taillés et l'ouvrage fait par des ouvriers quelconques tout en exigeant que pour le même prix préférence soit donnée aux ouvriers résident à Québec et y payant taxes ou cotisations.
Excavations, Maçonnerie.		
H. Dorion	79,700 00	
Louis Larose	81,518 00	
W. J. Peters	79,000 00	
N. K. Connolly	128,300 00	123,300 00
J. B. Jinchereau	71,316 00	69,016 00
Frs. Parent	88,147 78	79,272 78
Charpenterie et Menuiserie.		
J. Bussières	29,429 00	29,429 00
J. B. Gingras	27,966 00	
E. St. Pierre	36,720 00	
W. J. Peters	37,000 00	
N. K. Connolly	35,000 00	35,000 00
Plomberie et Tuyauterie.		
Paul Parent	1,775 00	
James Maguire	2,115 00	
N. K. Connolly	2,909 00	2,750 00
L. Z. Trudel		2,363 00
O. Picard	3,430 00	
Chs. Vézina	2,349 00	2,349 00
Appareil de chauffage.		
N. K. Connolly	10,800 00	9,500 00
O. Picard	7,400 00	
Chs. Vézina	10,139 00	10,139 00
L'ouvrage du couvreur.		
J. J. Barbeau	5,472 00	
Langlais & Labrecque	5,473 00	5,473 00
N. Barbeau	5,900 00	
N. K. Connolly	5,400 00	5,000 00
Peinturage et Vitrage		
J. Gauthier & Frères	2,755 00	
W. J. Peters	3,200 00	
N. K. Connolly	3,200 00	3,000 00
Un prix pour le tout en bloc		
E. Lafontaine	141,000 00	
F. DeVarennes	131,000 00	129,000 00
W. J. Peters	134,800 00	
N. K. Connolly		178,550 00
J. A. Charlebois	129,801 57	124,638 15
Frs. Parent	144,591 00	135,716 00

Exposé des recettes et des dépenses de la Cité de Québec et de la situation financière actuelle de la Cité présenté par Son Honneur le maire au Conseil vendredi, le 20 avril 1894, publié par ordre du conseil.

RAPPORT de l'Auditeur de la Cité sur les Finances du 1er mai 1893 au 16 avril 1894

Dette consolidée, en Angleterre	$3,541,910 00	
do au Canada	1,943,562 34	
		$5,485,472 34
Hypothèques payables		10,184 00
Découvert à la Caisse d'Economie 16 avril 1894		528,426 23
		$6,024.082 57
Appropriations, 1893-94		$ 587,194 18
Revenu de la Cité jusqu'à date, compris taxes d'écoles, dépôts judiciaires, etc., etc		$ 591,075 66
Revenu net de la Cité, jusqu'à date		$ 532,865 00

DÉBOURSÉS

Depuis le 1er mai 1893 au 16 avril 1894

Comptes	
Intérêt	$320,140 18
Rentes foncières	754 58
Salaires	28,782 60
Transport des prisonniers	187 50
Garde de la prison	1,600 00
Frévot des Incendies	1,332 76
Eclairage et chauffage	27,731 07
Batisses municipales et assurances	3,399 82
Police, fins générales	4,778 42
do gages	29,906 22
Département du feu, fins générales	9,250 00
do do gages	27,173 92
Rapport	$455,037 07

Rapport.....		$455,037 07
Station du feu, quartier St-Pierre.....		2,047 80
Chemins, fins générales.....		28,153 05
do gages.....		24,900 37
Marchés, fins générales.....		3,365 55
do gages.....		7,417 26
Traverse.....		4,675 06
Aqueduc, fins générales.....		7,835 90
do gages.....		15,791 95
Santé, fins générales.....		1,591 82
do gages.....		3,047 09
Annonces et impressions.....		6,107 43
Dépenses légales.....		5,631 29
Dépenses contingentes et imprévues.....		8,449 26
Santé, (pour l'étuve).....		3,933 60
		$577,984 50
Déboursés contre appropriations.....	$577,984 50	
Remboursement de taxes, débentures rachetées, réclamation Beemer, Hôpital civique.....	26,602 57	
	$604,587 07	
Comptes en souffrance, pour dépts. des chemins, marchés, feu, lumière électrique, intérêt, etc.....	$15,000 00	$619,587 07
Dépensé en sus du revenu ordinaire.....		$86,722 07
DÉPENSÉ (comptes en suspens) travaux permanents, contre émissions de débentures autorisées par 55-56 Vict.....		$90,652 41

Sur ces $86,722.07 il y a $45,119,50 qui sont des dépenses ordinaires excédant les recettes ordinaires plus les $15,000,00 pour les comptes en souffrance, plus les $26,602,57 que nous avons payées pour dépenses imprévues. Si l'on ajoute à cela les $90,652.41 dépensées pour comptes en suspens etc., suivant débentures autorisées par 55-56 Vict. ceci explique le surplus du découvert à la banque, du 1er mai dernier à venir à aujourd'hui c.-à-d. au-delà de $160,000,00. Sur le déficit de $86,722.07 il faudra déduire $20,000,00 que nous devons collecter pour la taxe speciale de 1/12 de 1 p. 100 laquelle n'a pas encore été collectée.

Le détail des arrérages de taxes dues à la Cité sera donné à la prochaine séance du Conseil.

II

ETAT des débentures autorisées mais non émises, et montants des dépenses sur icelles ; aussi balances non dépensées sur icelles

Débentures autorisées	Montant	Objet	Montant	Dépensé	Non dépensé
	$		$	$	$ c.
Balance de l'émission de 53 Vict.	19,810				
Nouvel hotel de ville 53 Vict..	150,000				
Départements du feu, de l'aqueduc et des chemins, 55Vict..	390,575				
Pour couvrir sur tiré à la banque	300,000				
		Nouvel hotel de ville.....	150,000	5,739 43	144,260 57
		Départ. du feu..	16,000	17,753 06	
		" de l'aqueduc	178,075		
		Egout rue St-Jean	44,800	32,671 24	12,128 76
		Compte de construction, St-Sauveur.....	90,000	331,705 48	8,294 52
		Compte de const. emission subséquente, 53 Vic.	250,000		
		Autres travaux..	43,275	19,754 19	23,520 81
		Departement des chemins.....	196,500		
		Compte de construction, St-veur.....	100,000	19,706 42	76,449 78
		Dépôts en cour,..	.....	3,843 70	
		Elargissement de rues, nouveaux escaliers	96,500	58,360 17	35,017 83
		Dépôts en cour..	.....	3,122 00	
				$492,655 79	$299,672 27
	$840,575				

III

CAUSES pendantes dans lesquelles la cité est intéressée, soit comme demanderesse soit comme defenderesse.

COUR SUPRÊME

1o. *Pétition de droit.*—Indemnité réclamée du gouvernement fédéral pour dommages résultant de l'éboulis de la rue Champlain, septembre 1889.

COUR SUPÉRIEURE

2o. Jos Debigaré *vs* la Cité.—Dommages : $300.00.
3o. Geo. Paré *vs* la Cité.—Dommages : $400.00.
4o. La Cité *vs* la Cie du Téléphone Bell.—En démolition de nouvel œuvre.
5o. Godfroid Tremblay *vs* la Cité.—Dommages : $5,000.00.
6o.
7o. Le gouvernement de la Province de Québec *vs* la Cité.
8o. Quatre poursuites au montant de $72,617.00. Pension des prisonniers et des aliénés.
9o. Une action pour $88,000.00, contribution de la Cité pour la construction du Palais de Justice.

COUR DU BANC DE LA REINE.—(APPEL).

10o. La Compagnie du Gaz *vs* la Cité.—Dommages : $300.00.
11o. Héritiers Young *vs* la Cité.—$1,800.00.

CAUSES DE SAINT-SAUVEUR

12o.	*Cour de Circuit.*—Leclerc *vs* la Cité.....	$ 2 95....	Contestée
13o.	do —Samson *vs* la Cité.....	3 35....	"
14o.	*Cour Supérieure.*—Samson *vs* la Cité.....	153 45....	"
15o.	do —La Cité *vs* Robertson..... ...	1,393 00....	Expropriation
16o.	do —La Cité *vs* Martin.....	1,543 00....	"
17o.	do —La Cité *vs* Brodrigue.....	1,698 40....	"
18o.	do —La Cité *vs* Brodrigue.....	1,538 00....	"

19—27—19. Ventes d'immeubles.—Duval, Vallières, Juneau, Trudel, Gagnon, Cardinal, Cantin, Forgues.

28—33—6. Ventes d'immeubles.—Chartré, Lépine, Rochon, Bleau, Beaulé, Chrétien.

IV

ETAT DE COMPTE

ANNEXION DE SAINT-SAUVEUR A LA CITE

1889-90 à 1893-94.—Coût des travaux permanents exécutés à Saint-Sauveur :

Achat de propriétés, introduction de l'eau, élargissement des rues, trottoirs, etc $349,933 00

Intérêt annuel, calculé à 5o/o (taux payé à la Caisse d'Economie).....		17,500 00
Revenu annuel du quartier Saint-Sauveur.....		28,993 00
do do Saint-Valier.....		23,857 00
		52,850 00
Marché, étaux, etc., etc.....		3,000 00
		55,850 00
A déduire sur revenu		
Intérêt sur capital.....	$17,500 00	
Rachat des débentures émises par la municipalité de Saint-Sauveur (1888). Annuellement.....	2,800 00	20,300 00
Revenu net.....		835,550 00

De ce montant, il faut prendre l'entretien des postes de police et feu, lumières électriques, chemins, aqueduc, etc., (*ordinaires*).

E. et O. E. 20 avril 1894.

V

VALEUR DE LA PROPRIÉTÉ

Propriétés exemptes de taxes dans la Cité :	
" gouvernements fédéral et local.....	$4,128,000.00
" religieuses etc.....	2,923,180.00
" améliorations du Hâvre, Bassin Louise, etc.....	3,000,000.00
(Cet item déclaré exempt de taxes par jugement de la Cour supérieure 1892).	
	$10,051,180.00
Valeur des propriétés de la Cité.....	4,283,948.00
	$14,335,128.00
Proprietés sujettes aux taxes d'après le nouveau mode d'évaluation....	16,500,000.00

VI

REVENU POUR TROIS ANS

Revenu total pour trois ans (1890-1891, 1891-1892, 1892-1893).....	1,624,653.38
Total d'appropriations de ces trois années.....	1,656,951.06
Total des dépenses sur appropriations.....	1,784,788.07
Dépenses excédant appropriations.....	127,837.21
Ajoutez à cela les dépenses excédant le revenu.....	32,297.68
Formant pour ces trois années une différence de.....	$ 160,134,89

S. N. PARENT
MAIRE.

POSE DE LA PIERRE ANGULAIRE

DU NOUVEL —

HOTEL DE VILLE

15 AOUT 1895

ADRESSE

PRÉSENTÉE A

SON HONNEUR LE MAIRE

PAR LE

CONSEIL-DE-VILLE.

A SON HONNEUR M. S. N. PARENT,

Maire de la Cité de Québec,

Député à l'Assemblée législative, etc.

MONSIEUR LE MAIRE,

En ma qualité de maire suppléant, j'ai été prié de vous dire combien les membres du conseil-de-ville sont heureux de vous convier, ainsi que les nombreux citoyens de Québec ici présents, à la cérémonie de la pose de la pierre angulaire du nouvel hotel de ville.

Dans une occasion comme celle-ci, bien des sentiments se pressent dans leur cœur: sentiment de fierté à la pensée que c'est sous leur administration que se fait la construction de cet

---

Ce matin a eu lieu la pose de la pierre angulaire du nouvel hotel de ville.

La cérémonie a été belle, imposante.

Malgré l'indécision de la température, des milliers de personnes se pressaient sur la place de la Basilique bien avant l'heure fixée.

L'arrivée de Son Honneur le maire et de Madame Parent, dans un superbe équipage à deux chevaux, a été saluée par les bravos de la foule assemblée.

Son Honneur et Mme Parent ont pris place sur l'estrade qui avait été spécialement préparée pour l'occasion. Nous avons remarqué à leurs côtés Ss Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Cyrène, Mgr Gagnon et Mgr Têtu, le consul général de France, les consuls des Etats-Unis, d'Espagne, etc., sir Hector Langevin et Mme Langevin, l'hon. C. A. P. Pelletier, l'hon. Frs. Langelier, l'hon. D. A. Ross, etc.

édifice qui sera l'un des ornements de la capitale de la province de Québec ; sentiment de joie, à l'idée que ce doit servira à abriter les réunions de ceux qui sont chargés de promouvoir les intérêts les plus chers de notre ville et d'assurer, par leur sagesse et leur prévoyance, l'accomplissement des destinées que nous nous croyons réservées pour l'avenir.

A ces sentiments, Monsieur le Maire, vient encore se joindre la douce satisfaction pour nous tous de pouvoir profiter de cette circonstance pour vous féliciter du travail considérable que vous vous êtes imposé depuis que vous êtes maire de Québec, et du zèle avec lequel vous avez suivi tous les détails de nos affaires municipales.

Tous s'accordent à reconnaître que votre administration est des plus heureuses et couronnée de bien des succès.

L'adresse présentée au maire a été enluminée par M. Arthur Lafrance. C'est un chef d'œuvre de calligraphie. Cette adresse porte le portrait de S. H. le maire Parent et de Madame Parent, les armes de la ville, une vue très bien réussie du nouvel hotel de ville, le tout enjolivé et ornementé avec goût.

L'adresse était accompagnée de deux superbes cadeaux : une truelle en argent massif avec manche en ébène, rehaussé d'or et orné d'escarboucles, sortie des ateliers de MM. Chateauvert & Cantin, et présentée à Son Honneur ; d'un marteau aussi en argent massif, à manche d'ivoire, fait par M. Cyr. Duquet, tous deux portant des inscriptions.

A l'arrivée de M. le maire et de Mme Parent au nouvel hotel de ville, M. H. J. J. B. Chouinard, greffier de la cité, a présenté à Mme Parent sur le péristyle, au nom de tous les employés de la Corporation, un magnifique bouquet et porte-bouquet en argent.

Après la lecture de l'adresse, Mlle Boisvert, fille de M. le conseiller Boisvert, accompagnée de M. le conseiller Gignac, a aussi présenté un superbe bouquet à Mme Parent.

Les cérémonies d'usage terminées, la pierre a été posée à l'endroit qu'elle doit occuper, au-dessus du portique. M. le maire a jeté la première truellée de mortier et Mme Parent a donné le premier coup de marteau.

La pierre était suspendue au-dessus d'une excavation en maçonnerie destinée à recevoir les documents à y être renfermés. Sur la pierre, il y avait une plaque portant l'inscription suivante :

"La pierre angulaire de cet hotel de ville a été posée par S. Napoléon Parent, maire de la Cité de Québec, en présence de plusieurs dignitaire de l'Eglise et de l'Etat et de tous les échevins et conseillers de la ville, ce quinzième jour d'août de l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze, la cinquante-huitième du règne de Sa Majesté Victoria 1ère, Reine d'Angleterre.

Son Excellence le comte d'Aberdeen étant gouverneur-général du Canada.

Son Eminence le cardinal Taschereau étant Archevêque de Québec.

L'honorable Joseph Adolphe Chapleau étant lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

S. G. Mgr L. N. Bégin étant administrateur du diocèse de Québec.

Le Très Révérend Andrew Hunter Dunn étant le Lord Bishop de Québec.

TANGUAY ET VALLÉE, Architectes.

La cérémonie a été terminée par le chant national canadien et le *God Save the Queen* joué par la fanfare.

Les détails ci-dessus sont empruntés à l'*Electeur* du 13 août 1895.

Dans cette pierre que notre imagination ou plutôt nos vœux se plaisent à revêtir d'un caractère indestructible, nous allons déposer quelques unes de nos monnaies courantes, des parchemins, des souvenirs divers, et une plaque en métal sur laquelle sont inscrits les noms des plus hauts dignitaires de l'Eglise et de l'Etat, les noms des architectes qui ont fourni les plans, et aussi la mention du fait historique, plein d'intérêt pour notre ville, qu'en 1635, sur ce même terrain, on établissait le premier collège classique de l'Amérique Septentrionale.

Pour mettre en place cette pierre, il faut des instruments autres que les modestes outils de l'ouvrier ; c'est pourquoi monsieur le maire, les entrepreneurs des travaux de ce nouvel hôtel de ville m'ont chargé de vous présenter une truelle, que vous conserverez, nous en sommes certains, comme un souvenir précieux de cette journée mémorable.

Les membres du conseil-de-ville, vos collaborateurs dans dans l'administration des affaires civiques, pour rendre hommage au rôle important que la femme joue dans l'accomplissement des moindres œuvres, et sûrs du vif intérêt que prend madame Parent à tous vos travaux, la prient d'accepter ce marteau, modeste souvenir qui lui rappelera un des beaux jours de votre administration comme maire de Québec.

Puisse cette solennelle démonstration marquer l'ère d'une prospérité nouvelle pour la ville de Québec.

Le maire suppléant,

GEO. TANGUAY,
Echevin du quartier du Palais.

REPONSE DE SON HONNEUR LE MAIRE

MONSEIGNEUR,

MESDAMES ET MESSIEURS,

MESSIEURS,

Je suis très flatté de l'honneur que vous me faites en m'appelant à poser la pierre angulaire du nouvel hotel de ville de Québec.

Pour l'homme public, c'est toujours une vive satisfaction de constater que son travail et ses efforts sont reconnus et appréciés par ses commettants.

Vous avez bien raison de dire que c'est avec des sentiments de joie et de fierté que les citoyens de Québec s'assemblent aujourd'hui pour accomplir une cérémonie qui fera époque dans l'histoire de notre municipalité.

Poser la pierre angulaire d'un édifice public ou d'un monument, c'est marquer le commencement d'une ère nouvelle, c'est proclamer sa confiance dans le présent, sa foi dans l'avenir, c'est enfin donner une preuve certaine que l'on est dans la voie du progrès.

Voilà ce que vous avez voulu affirmer en face du pays tout entier qui s'étonne peut-être, mais à coup sûr se réjouit avec nous, de cette manifestation de notre énergie et de notre vitalité.

Dans les termes flatteurs de votre adresse, vous faites la part trop belle au maire de Québec, car tous ensemble nous avons contribué à obtenir les beaux résultats dont cette fête est l'éclatante démonstration.

Oui, Messieurs, ce sont nos efforts réunis qui ont accompli le relèvement de nos finances, le règlement de bien des questions difficiles, des réformes considérables apportées dans presque toutes les parties de l'administration, tous ces travaux de construction, de réparations et d'entretien exécutés pour l'embellissement de notre ville, l'équilibre rétabli entre nos recettes et nos dépenses ; et, comme couronnement de cette grande œuvre, notre crédit grandissant de plus en plus dans l'estime des capitalistes du Canada et de l'étranger.

Voilà, Messieurs, le résumé des travaux du conseil actuel.

Je suis fier, comme votre chef, d'en faire l'exposé en présence de nos concitoyens. Et je n'hésite pas à accorder une mention honorable à ceux de nos collègues qui se sont constitués en loyale opposition à nos projets. Leur critique vigoureuse, toujours bien intentionnée, a eu pour effet d'éclairer nos délibérations, de les rendre peut-être plus sages, et de nous sauver des périls d'une stratégie trop confiante et trop sûre d'elle-même.

Et maintenant, Messieurs, que nous sommes en présence du fait accompli, dites-moi, en est-il un parmi nous qui ne se sent heureux d'assister à l'inauguration de cet hotel de ville qui sera l'un des ornements de la capitale de la province de Québec ? D'abord la construction de cet édifice répond à un besoin pressant, et d'urgence, non seulement pour les exigences du service, mais aussi pour relever dans notre estime notre administration civique. De plus, notre cité, avec ses monuments et ses souvenirs historiques, attire de plus en plus le public voyageur, et il faut l'embellir afin de la rendre aussi attrayante que possible aux riches visiteurs que l'étranger nous envoie.

En outre, cette entreprise s'exécute dans des conditions extraordinairement favorables au point de vue financier.

Les plans dûs à deux de nos concitoyens, jeunes architectes pleins de talents et d'avenir, ont le mérite de combiner l'harmonie de l'ensemble, l'ampleur des proportions, la solidité et la permanence de la construction, avec un bon marché exceptionnel.

Le site prête même à des rapprochements heureux, car nous sommes ici au cœur même de la cité fondée par Champlain, dans l'enceinte fortifiée erigée pour la protéger contre les surprises des Sauvages et la défendre contre les attaques de l'ennemi ; enfin, dans ce vieux Québec qui, pendant deux siècles, a peiné et souffert toutes les vissiscitudes de notre histoire, sans avoir presque jamais connu durant cette période, les bienfaits de la paix, tandis que les quartiers jeunes ont pu croître et se développer dans une ère plus tranquille et plus favorable à la prospérité. Nous sommes ici sur l'emplacement de l'ancien collège de Québec, fondé et dirigé par les révérends Pères Jésuites, le plus ancien sanctuaire de la science et des lettres dans le Nouveau Monde, et nous sommes à deux pas du Séminaire de Québec, cet autre monument élevé à la gloire de l'éducation, qui, avec le collège des Jésuites s'est partagé pendant deux siècles, la tâche d'élever et d'instruire la jeunesse de notre pays.

En face de nous se dresse la vénérable basilique de Notre-Dame ; cette église de Québec, la mère et l'aïeule des cent diocèses qui se partagent aujourd'hui l'Amérique du Nord.

Eh bien, messieurs, je suis heureux de le constater, à Québec comme dans les vieilles capitales de l'Europe, nous allons avoir l'hotel de ville en face de la vieille cathédrale : la maison du peuple en face de la maison de Dieu. Et ici comme là-bas, nous subirons le charme du symbolisme caché dans ces deux termes mis en présence l'un de l'autre, rappelant ainsi une belle page d'histoire, celle où il est raconté que, au sortir des catacombes, le peuple émancipé par le christianisme et plein de reconnaissance pour l'Eglise, qui avait aboli l'esclavage, proclamé la liberté individuelle, institué dans le monde la charité fraternelle et établi l'égalité de tous devant la loi, construisit le temple de Dieu, c'est-à-dire la basilique ou l'église, et ensuite pénétré de l'importance de ses droits et de ses nouveaux devoirs, érigea en face la maison du peuple, c'est-à-dire l'hotel de ville, pour abriter les réunions des représentants chargés du soin des intérêts temporels de la cité. Et c'est ainsi que l'hotel de ville est devenu partout le centre et le cœur de la municipalité, et bien souvent la forteresse et le rempart de la liberté des citoyens.

N'est-ce pas, messieurs, qu'il convenait de conserver ici, dans cette cité unique, qui garde plus que tout autre en Amérique le cachet d'un autre âge, ce dualisme qui parle tant à l'esprit et au cœur.

Soyons donc reconnaissants à nos concitoyens des quartiers jeunes de Québec, qui lors du chiox de ce site ont fait taire des ambitions de clocher bien légitimes, et se sont inclinés devant ces hautes considérations et la majesté de ces souvenirs.

Je m'arrête Messieurs, car je m'aperçois que je me suis laissé entraîner par mon imagination. Et les rayons du soleil qui se jouent dans les instruments délicats (j'allais dire les bijoux,)que je viens de manier, me rappellent à la réalité.

Aux entrepreneurs qui m'ont présenté ce magnifique outil, j'offre ma plus sincère gratitude. Je garderai précieusement ce souvenir qui est d'un travail exquis, et qui fait bien augurer du bon goût et de la perfection avec lesquels ils vont achever leur noble entreprise.

A vous, mes collègues dans l'administration civique, Madame Parent me prie d'offrir ses plus sincères remerciements pour le superbe cadeau que vous lui avez offert. Elle est convaincue, pour sa part, que vous méritez pleinement le suf-

frage des dames, et elle est sûre qu'il ne vous fera pas défaut, si vous y faites appel à la prochaine élection.

Encore un mot, Messieurs, et je termine.

Au moment de recouvrir cette pierre, et de lui donner sa place définitive, ne vous semble-t il pas que nous pouvons tirer de cette cérémonie un haut et précieux enseignement. Nous sommes venus ici pour inaugurer un vaste et imposant édifice, qui renferme à lui seul une véritable montagne de pierre. Ces pierres elles sont venues de partout ; on les a apportées du rivage de Beauport, des falaises de Deschambault et de St-Alban, des carrières du Cap Rouge. Elles sont d'une couleur et d'une structure différentes, et le marteau de l'ouvrier leur a donné les formes et les dimensions les plus variées. Et pourtant à mesure qu'elles viennent prendre leur rang sur ces larges assises, on découvre qu'elles remplissent chacune un rôle utile et bienfaisant. Et réunies toutes ensemble, elles forment un mélange de force et de beauté que le temps seul pourra entamer et détruire à moins qu'elles ne tombent sous le pic des démolisseurs.

En ce jour solennel où un même sentiment unit tous les cœurs et toutes les volontés, puisse l'harmonieux ensemble de toutes les pierres qui composent ce vaste édifice être l'image de la paix et de la concorde que tous nous désirons voir régner dans notre pays et surtout dans cette cité qui nous est si chère.

A ce moment où des questions brûlantes menacent de diviser notre pays en deux camps ennemis, affirmons hautement que dans le travail de la formation d'une grande nation, il convient de faire concourir toutes les intelligences et d'utiliser toutes les forces vives, de quelque provenance qu'elles soient, pourvu qu'elles soient toujours fidèles à l'honneur et qu'elles soient remplies d'efficacité.

Qu'importent les différences de langue, la diversité des origines, et même des croyances religieuses, si nous sommes d'accord pour travailler ensemble au développement à la prospérité et à la grandeur de la patrie canadienne, et si, la main dans la main, nous continuons ici l'œuvre de civilisation et de lumière accomplie dans le vieux monde par les deux races nobles et fières dont nous sommes descendus.

C'est pour obéir à cette grande et généreuse pensée, messieurs, que nous avons réuni ici aujourd'hui les représentants de tous les élements de notre population, et je vous remercie au nom du conseil de ville pour l'empressement avec lequel vous avez accepté notre invitation.

SEANCE DU CONSEIL-DE-VILLE

5 MAI 1896

DOCUMENTS PUBLIES PAR ORDRE DU CONSEIL

DISCOURS

— DE —

SON HONNEUR LE MAIRE

ET ETAT FINANCIER QUI L'ACCOMPAGNE.

LES FINANCES DE LA VILLE.

Le 2 avril 1894, lorsque j'ai été élu pour la première fois à la charge si honorable de maire de Québec, j'ai esquissé en quelques mots le programme des sujets importants qui s'imposaient alors à la considération du conseil. L'état déplorable de nos chemins et les travaux urgents à faire dans les rues principales de la cité, la nécessité de construire un nouvel hôtel de ville, l'importance d'assurer à Québec la prochaine exposition provinciale, et d'étudier certains grands projets de nature à ramener dans notre ville la prospérité et le travail : telle était l'ébauche du plan qui s'était dressé devant mes yeux au moment ou je répondais en quelques mots improvisés pour remercier mes concitoyens de l'honneur qu'ils venaient de me conférer.

Depuis ce jour, et pendant les deux ans qui viennent de finir, bien d'autres questions graves ont formé le sujet de nos délibérations.

Je m'étais proposé de faire un résumé de tout ce que le conseil qui vient de finir avait fait pendant son règne. Mais la maladie m'a empêché de réaliser ma pensée le jour où, avec mes anciens collègues, nous remettions le mandat qui nous était confié.

J'ai cru qu'en ce moment où nous avons fini de nous organiser pour l'action, et où nous allons commencer à travailler ensemble pendant les deux années de notre mandat, il était convenable de faire une revue du passé et d'esquisser un programme de ce que nous avons à faire pour justifier la confiance de nos concitoyens.

Pendant les deux années qui viennent de finir, voici le nombre des séances des comités permanents et spéciaux, et le nombre des rapports faits par les comités du Conseil.

NOMBRE DE SÉANCE.

Conseil	68
Comité des finances	48
Comité des chemins	46
Comité spécial *re* construction de l'hotel de Ville	17
Comité de santé	13
Comité du feu	36
Comité des règlements	7
Comité de la traverse	16
Comité des marchés	30
Ccomité de police	24
Comité de l'Aqueduc	33

Séances du Conseil	68
Séances des comités	270
Total	338
Rapports des comités au Conseil	180

Soit 338 séances réparties sur environ 600 jours ouvrables, ou une séance par chaque deux jours ouvrables.

Voici maintenant le nombre des règlements passés par le Conseil :

Nos.
312—*re* ramonage des cheminées.
322—*re* taxe de 20 per cent, 1894-95.
323—*re* hydromètres.
325—*re* prélever des fonds, amendant règlement 200.
326—*re* vente des revenus des marchés Champlain *et al.*
327—*re* régie interne du Conseil.
328—*re* prolongement de la rue Charlevoix.
329—*re* taxes sur les compagnies d'assurances.
330—*re* plans de divisions, lots à bâtir.
331—*re* ventes des marchés *et al.*
332—*re* concernant les affiches.
333—*re* inspection des viandes.

334—*re* taxes pour 1895-96 (17½o/o).
335—*re* tramway électrique.
336—*re* verbaliser la terrasse Dufferin.
337—*re* ouverture de la rue Lee.
338—*re* prolongement de la rue Dalhousie.
339—*re* amendant le règlement des hydromètres.

Au point de vue administratif, les règlements de la règie interne du conseil, des comités, des officiers et employés, du ramonage des cheminées, de l'inspection des viandes, et celui concernant les affiches, sont des mesures nouvelles et de la plus haute importance.

L'ouverture de la rue Dalhousie, jusqu'au marché Champlain, et le prolongement de la rue Charlevoix, terminent des améliorations désirées depuis longtemps. L'ouverture surtout de la rue Lee à l'extrémité du quartier Montcalm, nous fait entrevoir l'agrandissement prochain de la cité du côté des routes suburbaines de la Grande-Allée et de Ste.-Foye.

La verbalisation de notre Terrasse incomparable, connue du monde entier, a été l'accomplissement d'un acte de justice et de reconnaissance envers l'illustre gouverneur Dufferin. Aux termes mêmes du règlement qui confère son nom à la Terrasse, il est officiellement déclaré qu'il a manifesté un grand intérêt à la cité de Québec, et que c'est grâce à son intervention efficace que les fortifications historiques de Québec ont été conservées et restaurées. Et il convenait que ce conseil, par un acte public, inscrivit dans les annales le nom de Dufferin comme l'un des bienfaiteurs insignes de la cité de Québec.

Les règlements concernant les finances ont ouvert de nouvelles sources de revenus, et celui de la vente des revenus des marchés, a été une heureuse tentative pour mettre fin aux dépenses considérables qu'entrainait le maintien des marchés par la cité.

Mais le règlement le plus important que nous ayons eu à passer, est sans contredit celui concernant le tramway électrique et la réalisation de ce projet sera le commencement d'une ère nouvelle pour Québec, si nous en jugeons par les résultats obtenus ailleurs. Le public parait s'inquiter du retard apporté par le promoteurs du chemin électrique dans leurs préparatifs de construction. Les délais fixés sont expirés et rien ne parait être commencé. Sans vouloir me faire leur défenseur, je crois qu'il n'est que juste de faire remarquer que les risques de cette entreprise coûteuse sont plus grands ici qu'ailleurs à cause des

rigueurs de nos longs hivers et de la quantité énorme de neige qui s'accumule dans nos rues, et à cause de la cessation presque complète de l'activité commerciale pendant nos mois d'hiver.

Ensuite la perspective de complications possibles entre l'Angleterre, et conséquemment entre le Canada, et les Etats-Unis a retardé l'organisation financière de la compagnie. Mais les dernières nouvelles sont encourageantes et M. Beemer serait à la veille de compléter ses arrangements financiers pourvu que la cité étende certains délais.

Passons maintenant au travail accompli par les comités, et commençons par le comité des chemins dont les opérations sont les plus visibles et les plus apparentes.

J'emprunte à notre ingénieur de la cité, M. C. Baillargé, le résumé qui suit des travaux de construction, de réparations et d'embellissement exécutés dans Québec depuis deux ans.

HOTEL-DE-VILLE

BUREAU DE L'INGÉNIEUR DE LA CITÉ

Jamais dans un aussi court espace de temps (à peine plus de deux ans) a-t-on assisté à une transformation semblable à celle que l'on peut voir aujourd'hui à St.-Sauveur, cette nouvelle annexe de la ville. Là où naguère on voyait couler à flots dans les rues les eaux ménagères et autres saletés ; sur tout ce parcours de plus de sept lieues de rues, on a introduit l'eau et le drainage, nivelé et gravé les chaussées, fait quelque quatorze lieues de trottoirs, autant de cours d'eau, des passerelles en bois et en brique par centaines, des puisards ou égoûts en pierre ou en fonte de fer à la douzaine, en sorte que St.-Sauveur est devenu de honni qu'il était, il y a à peine trois ans, un des plus beaux quartiers de la ville ; plusieurs de ses rues ayant été prolongées à leur raccordement avec les routes commerciales, entre autres la rue Montcalm, la rue St.-Bernard, la rue de l'Aqueduc, la rue St.-Valier élargie en face de la place St.-Pierre, dans toutes les rues la lumière électrique, le téléphone, le télégraphe d'alarme ont été introduits.

Une autre annexe à la ville, que l'on peut désigner ainsi —le clos de la Tour No. 4—a vu drainer toutes ses rues, les fournir d'eau, niveler et graver ses chaussées, avec accompagnement nécessaire de trottoirs, cours d'eau, passerelles et bassins d'écurage.

Parmi les rues prolongées, la rue St-Jacques (rue Lee) mérite l'attention spéciale, en ce qu'elle permet ainsi à nos citoyens d'atteindre la municipalité de la paroisse de Québec—" la Banlieue " ainsi appelée.

On n'a pas non plus négligé les anciens quartiers de la ville ; la rue Caron venant d'être porté à sa largeur voulue ; pendant qu'on a réussi aussi à compléter l'élargissement de la rue St-Paul, au double de ses dimensions primitives et à la prolonger jusqu'à la rue St André, ce qui met en évidence la gare du chemin de fer Québec et Lac St-Jean, auparavant dissimulée derrière un pâté de vieux hangars, de difficile accès.

L'on a terminé rue St-André, près de la Douane, un nouveau poste de pompiers.

Les postes de feu et de police rue St-Paul ont été réhabilités et agrandis, les étaux du marché à foin rebâtis avec le hangar et les parcs aux bestiaux. Il y a rue St-Réal au faubourg St Jean, un nouveau poste de police, un autre nouveau poste au marché Berthelot, rue St-Patrick, quartier Montcalm.

Il y a encore au quartier St-Jean l'élargissement de la rue Ste-Cécile, le renouvellement de la Côte de la Négresse ; un petit square à l'intersection des rues St-George et Richelieu ; le pavage en pierre d'une partie, la plus raide, de la côte Ste-Geneviève, et en ville un square au carrefour des rues Dauphine, Cook, St-Stanislas, un tertre pour en hausser et niveler la surface.

La rue St-Pierre a vu, après vingt ans du plus lourd trafic sur une largeur aussi restreinte, renouveler son pavé au coût de plus de $16,000 et la plupart des autres rues de la ville ont été réhabilitées.

Une nouvelle place de charretiers a été inaugurée à l'encoignure des rues St-Roch, St-Paul, DesFossés, et ces messieurs ont vu s'ériger pour les abriter contre la pluie, le soleil et le vent, de nouveaux kiosques à l'endroit de la Place d'Armes sur la Grande-Allée, sur la rue Du Pont et sur la rue St-Joseph, les deux autres places de la Basilique et Marché Montcalm leur étant déjà acquises depuis trois ans.

Sur le Boulevard Langelier a été érigée une estrade pour la fanfare. Elle y est toiturée d'une manière élégante, d'un kiosque d'abri en fer et fonte. L'on a de même renouvelé, sur un plan amélioré, l'estrade de la fanfare de la terrasse Dufferin, avec, en dessous, une salle pour les exécutants et au-dessus une

toiture en fer saillante et ornée sur des colonnettes de fonte, pupitres, etc., au complet.

Le kiosque décoiffé par le dernier cyclone a aussi été reconstruit, tout le garde-fou de 1,500 pieds d'étendue, placé sur nouvelle sole, et le plancher en entier de la Terrace refait avec l'escalier conduisant à la citadelle, au coût de $11,000.00 près.

Mais la pièce de résistance du dernier Conseil est la construction du nouvel hôtel de ville depuis si longtemps et si ardemment désirée. Ce nouvel édifice à lui seul, le Conseil n'eût-il rien autre chose à son crédit, suffit pour faire preuve de son utilité et de sa prévoyance.

Mais la ville a bénéficié aussi sous d'autres rapports de la gestion du conseil, et en nulle chose plus que dans son hygiène, par l'addition d'une aile spacieuse au nouvel hôpital civique rue des Prairies, plus la construction de bâtisses de désinfection et pour les maladies contagieuses, avec réparations nécessaires à la bâtisse de l'étuve et aux appareils coûteux y abrités.

C'est encore à son initiative qu'un système d'inspection de bâtisses en prévision d'accidents qui pourraient arriver (comme il y en a assez fréquemment dans toutes les autres villes) dus à des défauts de construction ainsi que pour ce qui est des accidents par le feu, et pour faciliter l'évasion, le cas échéant.

Il y a, bien entendu, ici comme ailleurs, d'autres améliorations à faire comme par exemple le trottoir autour du pied de la citadelle au sommet de la falaise, entre le bastion du Roi et le Champ de l'Anse, à l'endroit des vieilles fortifications françaises, le parc sur le magnifique terrain acheté des Dames de l'Hôpital Général, la conversion de la dette anglaise, l'élargissement de la rue de la Fabrique et autres, la concession d'un terrain pour une église au Palais, l'établissement d'une bibliothèque publique et autres travaux secondaires et la question du monument Champlain.

EXPOSITION PROVINCIALE—CARNAVAL D'HIVER

L'exposition provinciale de 1894, tenue à Québec, et le second carnaval d'hiver tenu en janvier dernier ont été deux des événements marquants de l'administration qui vient de finir. Le conseil avait accordé des subventions libérales, dans les limites de nos revenus, à ces deux entreprises qui ont amené

dans Québec une affluence extraordinaire de visiteurs. Je ne doute pas que le résultat de l'exposition a été, pour ses promoteurs, des plus satisfaisants, mais je crois que ces résultats eussent été plus satisfaisants pour la cité et le public, si l'exposition eût été organisée et tenue par un comité de citoyens agissant en qualité de fidéi-commissaires et tout à fait désintéressés.

Quant au carnaval d'hiver, après les succès éclatants obtenus en 1894 et cette année, l'opinion générale semble être de ne pas multiplier à des intervalles trop rapprochés les fêtes de ce genre, afin d'avoir le temps d'élaborer un programme entièrement neuf et supérieur aux précédents, préparant ainsi au public qui aime les innovations et les surprises, des amusements inédits et des distractions nouvelles.

EXEMPTIONS DE TAXES AUX NOUVELLES MANUFACTURES.

Le Conseil qui vient de finir a continué d'accorder un encouragement aux entreprises et aux industries nouvelles. C'est ainsi que nous avons accordé des exemptions de taxes à M. L. Richard, pour sa nouvelle fabrique de carton de cuir, à MM. Boswell & frères qui ont considérablement augmenté leur brasserie, à la Compagnie d'entrepôt réfrigérateurs du Dominion (Cold-Storage), laquelle exemption a été ensuite transféré à la même entreprise, organisée à Québec : mais dans tous les cas, il faut bien remarquer que ces exemptions ne s'appliquent qu'à la cotisation proprement dite et n'incluent pas les taxes de l'eau ni celle des écoles.

HYDROMÈTRES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION ET DE CHARITÉ.

Nous avons eu la satisfaction de régler pendant la dernière session de la Législature de Québec une question brûlante : Je veux parler de la fourniture de l'eau de l'aqueduc mesurée par des hydromètres aux établissements d'éducation et de charité.

Des taux spéciaux avaient été arrêtés et convenus à différentes époques, et le conseil avait cru devoir les augmenter considérablement en changeant le mode d'évaluation de cette classe de propriétés. Il s'ensuivit des différends qui allèrent

s'envenimant de plus en plus jusqu'au jour où la Législature jugea à propos d'intervenir en leur faveur, et malgré les protestations du conseil fixa par statut le taux auquel la cité serait tenue de leur fournir l'eau mesurée par hydromètres à tant par mille gallons. La conséquence de cette loi fut de diminuer le revenu de la cité d'une somme de plus de $4,000 par année.

Or, l'état de nos finances ne nous permet pas de subir impunément une pareille déperdition dans nos recettes. Nous avons cette année tenté un effort auprès de la Législature et nous comptions réussir à faire abroger cette loi, quand un compromis honorable a été offert que nous avons pu accepter, et qui augmente de 40 à 60 centins, et de 15 à 25 centins respectivement le prix de la fourniture d'eau par mille gallons mesurés au compteur. Cette question est maintenant réglée et je le constate avec plaisir. Mais je tiens à déclarer que dans cette affaire le conseil de 1895-1897 et je puis ajouter sans crainte les conseils qui l'ont précédé, n'ont été mûs que par le désir de remplir leur devoir envers les contribuables dont ils sont les fidéi-commissaires et les représentants. Jamais il ne leur est venu à l'esprit de faire acte d'hostilité envers des institutions qui accomplissent avec un dévouement désintéressé et une suite non interrompue de généreux sacrifices, une partie importante de la mission des institutions municipales, je veux parler de la bienfaisance publique.

Il est incontestable que ces nobles institutions font une œuvre qui serait entièrement à notre charge si des âmes généreuses ne les avaient pas créées et maintenues, et si d'autres non moins bienfaisantes ne continuaient pas chaque jour à assurer leur existence. Mais d'un autre côté, la cité de Québec est placée dans des circonstances exceptionnelles, notre population est restée depuis trente ans stationnaire avec une tendance à la diminution et à l'appauvrissement. Nos limites ne sont pour ainsi dire point étendues. L'extinction des grandes industries et du commerce maritime de notre port qui faisaient notre richesse, la construction de grandes lignes de chemins de fer accomplie à notre détriment et qui ont détourné loin de nous le courant des affaires, nous ont empêchés de développer notre ville sans cependant nous libérer de l'obligation de la munir de toutes les améliorations modernes. Il s'en est suivi une augmentation de nos charges, sans un accroissement proportionnel de nos revenus.

Et pendant que les contribuables ne croissaient ni en nombre ni en richesse, la charité toujours à l'affut d'innovations

bienfaisantes a augmenté dans nos limites le nombre de ses institutions et les espaces de terrain qu'elles occupent, toutes choses que la loi soustrait presqu'entièrement à l'impôt municipal.

Et c'est ainsi que le simple contribuable a fini par se trouver chargé d'un fardeau de plus en plus pesant.

On lit dans l'histoire de France que, à diverses époques, l'Etat se trouvant réduit à une extrême pénurie à cause des dépenses qu'entraînait la défense nationale contre l'ennemi, fit appel au clergé, aux nombreux établissements religieux qui couvraient alors le sol de la France, et que toujours cet appel fut entendu et que des ressources abondantes ainsi recueillies furent consacrées à défendre le sol de la patrie.

Nous faisons appel aux institutions d'éducation, de bienfaisance et de charité. Nous leur demandons de prendre librement et de leur plein gré leur part du fardeau des charges municipales et lorsque Québec sera redevenu une ville grandissante et prospère, les contribuables seront heureux de leur rendre en dons généreux ce qu'elles auront contribué au trésor municipal dans les temps de pénurie que nous traversons. Voilà, messieurs, en quelques mots le résumé de cette question délicate qui a fourni si souvent le sujet de nos délibérations. Félicitons-nous de la voir parvenue à un arrangement à l'amiable dont rien, je l'espère, ne viendra troubler la paix.

GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET LOCAL.

Le sujet que je viens de traiter me conduit naturellement à parler d'un autre qui lui est connexe, et ce que je viens de dire à propos de nos institutions d'éducation et de charité s'applique à bien plus forte raison au cas du gouvernement fédéral et du gouvernement local. Il y aurait beaucoup à dire sur nos relations comme municipalité avec ces deux grands corps publics.

Pendant des années, ils se sont retranchés derrière le privilège d'exemption complète de toutes les charges qui pèsent sur le simple contribuable. Et rendons à nos institutions d'éducation et de charité cette justice de dire qu'elles se réclamaient du privilège de l'exemption en alléguant leur pauvreté relative, et les services rendus au public, tandis que les gouvernements ne pouvaient plaider la même chose. Le gouvernement fédéral et le gouvernement local possèdent et détiennent

dans nos limites de nombreux et importants édifices qui ont tout le bénéfice de la protection et des avantages que procure l'organisation municipale, et de plus ils détiennent d'immenses terrains d'une grande valeur, et qui sont complètement soustraits au commerce et improductifs au point de vue du revenu municipal.

Il est vrai que depuis quelques années nous avons obtenu certaines concessions, mais c'est un fait notoire que ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial ne contribuent au revenu civique dans la proportion de la valeur de leurs propriétés dans Québec, malgré que la cité paie chaque année au gouvernement de la province pour les vagabonds, aliénés, palais de justice, garde de la prison, etc., une somme excédant treize mille piastres.

Pour terminer, laissez-moi vous donner en deux mots l'état financier de la cité au 30 avril dernier, c'est-à-dire à l'expiration de l'année fiscale 1895-96.

Pour la deuxième fois le conseil a réussi à contrôler les dépenses et à obtenir un excédant des revenus ordinaires sur les dépenses ordinaire et a réussi à ne pas excéder le montant des appropriations votées pour la dite année 1895-96 au montant de $1,067.28, à savoir :

Appropriations votées	$597,336 24
Appropriations dépensées	596,268 96
	$ 1,067 28

Revenu ordinaire pour 1895-96 et collecté :

Revenu	$620,087 00
Montant approprié	597,336 00
Surplus	$22,751 00

sur le montant du budget. Mais si on ne prend que le montant dépensé pendant la dite année, à savoir $596,268.96, nous avons un surplus réel de revenus ordinaires sur les dites dépenses ordinaires d'un montant de $23,819.

Le crédit de la cité est des meilleurs, nos débentures à 4 p. c. ont réalisé 101.

Les recettes spéciales ont été, durant l'année, de $123,665.73, et nous avons en banque un montant de $80,569.22.

MÉMOIRE DE L'AUDITEUR DE LA CITÉ.

30 avril 1896.

Argent perçu		$774,971 00
Moins :		
Recettes spéciales	$123,665 00	
Ecoles	31,219 00	
		$154,884 00
Revenus ordinaires		$620,087 00
Appropriations pour 1895-96	$597,336 00	
Surplus	22,751 00	
Total	$620,087 00	

E. & O. E.
4 mai 1896.

BUREAU DE L'AUDITEUR DE LA CITÉ

Etat du revenu, etc., perçu du 1er mai 1895, au 30 avril 1896 :

Collections des huissiers	$165,846 42
do de la Cour du Recorder	4,898 94
Licences	22,261 30
Marchés	26,595 42
Intérêts, dividendes de banques	18,197 01
Cotisations, taxes de l'eau, ecoles, etc	541,382 74
* Divers, ventes de débentures, etc	131,131 54
	$910,313 37
* Recettes spéciales jusqu'à date $123,665 79	
Moins le montant chargé à l'item Collections des huissiers	135,341 56
Caisse, *(Net)*	$774,971 81
Balance (La Caisse d'Economie, d'après livre de banque)	$80,569 22

BUREAU DE L'AUDITEUR DE LA CITÉ

ÉTAT des appropriations et des dépenses du 1er mai 1895, au 30 avril 1896 :

Comptes.	Appropriations.	Dépenses.	Au dessous de l'appropriations.
Intérêts	$326,600 00	$326,599 84	16
Rentes de terrains	1,000 00	836 38	163 62
Salaires	31,800 00	31,707 75	92 25
Transport des prisonniers.	200 00	200 00	
Gardes de la prison	1,600 00	1,600 00	
Prévôt des incendies	1,460 00	1,459 92	08
Eclairage et chauffage	31,100 00	31,089 56	10 44
Bâtisses municipales et assurances	3,570 00	3,563 60	6 40
Police, fins générales	5,200 00	5,193 56	6 44
do gages	31,760 00	31,600 34	159 66
Département du feu, fins générales	11,170 00	11,163 07	6 93
do gages	26,720 00	26,704 84	15 16
Télégraphe d'alarme fins générales	800 00	791 18	8 82
do gages	3,100 00	3,095 04	4 96
Chemins, fins générales	27,900 00	27,878 62	21 38
do gages	23,400 00	23,354 14	45 86
Marchés, fins générales	4,020 00	4,008 50	11 50
do gages	6,560 00	6,541 30	18 70
Traverse	5,020 00	5,001 59	18 41
Aqueduc, fins générales	8,000 00	7,733 28	266 72
do gages	16,000 00	15,987 40	12 60
Santé, fins générales	2,700 00	2,694 21	5 79
do gages	3,600 00	3,455 16	144 84
Annonces, impressions, etc.	6,520 00	6,515 74	4 26
Dépenses légales	5,600 00	5,598 32	1 68
Dépenses contingentes et imprévues	11,936 24	11,895 62	40 62
		$596,268 96	
Pas d'appropriations		257,652 86	
	$597,336 24	$853,921 82	$1,067 28

J. G. LEITCH,
Auditeur de la Cité.

INAUGURATION OFFICIELLE

DE LA NOUVELLE

COUR DE RECORDER

9 septembre 1896.

ADRESSE PRÉSENTÉE A SON HONNEUR LE MAIRE PARENT, PAR SON HONNEUR LE RECORDER, PAR LES OFFICIERS DE LA CITE ET LES MEMBRES DU SERVICE CIVIQUE.

A Son Honneur le maire S. N. Parent et à messieurs les échevins de la cité de Québec.

M. LE MAIRE ET MESSIEURS LES ÉCHEVINS,

Permettez-moi, à l'occasion de cette première séance publique dans le nouveau local où devront se tenir à l'avenir, les séances de la cour du Recorder, de vous offrir, tant en mon nom personnel qu'en celui de tous les officiers de la corporation, nos félicitations empressées pour le succès vraiment extraordinaire que vous avez obtenu dans la réalisation du vaste projet de l'érection d'un nouvel hôtel de ville.

Ma voix ainsi que celle des autres signataires de la présente adresse, n'est qu'un faible écho des louanges qui se trouvent sur les lèvres de tous les citoyens de Québec sans exception. Mais cette voix toute faible qu'elle soit, n'en mérite pas moins d'être entendue de tous, car elle proclame la *vérité, toute la vérité, et rien autre chose que la vérité.*

Oui, M. le maire, oui, MM. les échevins, vous avez bien mérité de vos concitoyens en menant à aussi bonne fin l'œuvre que vous avez accomplie. Je ne rappellerai pas, M. le maire, les circonstances qui ont précédé et accompagné l'érection de ce monument superbe qui vous assure la place d'honneur parmi tous ceux qui se sont succédé sur le fauteuil présidentiel du conseil de-ville. Qu'il me suffise de répéter ce que toutes les bouches proclament, c'est qu'il n'y avait probablement qu'un seul citoyen dans Québec qui avait assez d'énergie, de dévoue-

ment, de bonne volonté et d'esprit de justice pour entreprendre, dans de pareilles circonstances, une œuvre aussi importante, je dirai même aussi colossale, et cet homme, ai-je besoin de le nommer, M. le maire, c'est vous.

Sans doute vous avez eu l'aide empressée et constante de vos collègues au conseil de-ville, mais qui oserait nier que sans vos conseils pratiques, sans vos encouragements, sans votre travail opiniâtre de chaque instant, la question de l'érection d'un nouvel hôtel de ville serait encore à l'état où elle en était rendue lorsque vous l'avez prise en mains ? Vous avez dit comme ce général fameux de l'antiquité : " *Veni, vidi, vici,*" et comme lui vous avez fait des prodiges de valeur. Ce monument qui fait aujourd'hui l'orgueil des québecquois, que tous les étrangers admirent, c'est votre œuvre à vous ; votre nom y demeurera attaché, comme au général demeure attachée la gloire des victoires remportées par son armée.

Veuillez encore une fois, M. le maire et MM. les échevins, accepter nos félicitations qui ne sont que le prélude du concert de louanges qui devront nécessairement vous être adressées, à une époque assez rapprochée par tous les citoyens de Québec.

Jusqu'ici nous vous avons parlé, M. le maire et MM. les échevins, en tant que citoyens et contribuables de Québec. Permettez maintenant, au président de cette cour et aux différents officiers de la cité, d'accomplir vis-à-vis de vous, un devoir sacré, celui de la reconnaissance. Comment en effet, pourrions-nous laisser passer cette occasion solennelle, sans vous dire combien nous vous sommes reconnaissants pour l'attention délicate, je dirai même paternelle, que vous avez montrée à notre égard dans la distribution et l'aménagement des différents appartements assignés à chacun.

Partout le confort est associé à l'élégance. Rien n'a été épargné et tout à été prévu pour rendre aussi agréable que possible le séjour où chacun de nous doit passer la plus grande partie de sa vie. Jusqu'ici le Recorder de la Cité de Québec et les officiers de la Corporation étaient vis à-vis les autres employés publics dans un état d'infériorité vraiment humiliant. Aujourd'hui, grâce à vous, M. le maire et MM. les échevins, ils se sentent grandis de cent coudées. D'inférieurs ils sont devenus égaux, sinon supérieurs, aux employés du Gouvernement. De là aussi reconnaissance sans bornes et leur vif désir de remplir mieux que jamais leurs devoirs respectifs. Nulle plainte, nulle récrimination, j'en suis sûr, n'est parvenue à vos oreilles, M. le maire, car chacun a reçu sa part d'attention et de généro-

sité. Croyez-moi, M. le maire, il n'y a qu'une voix parmi nous pour proclamer vos mérites et dire à tous et bien haut notre profonde gratitude.

En terminant, M. le maire, permettez que nous vous prions de transmettre aux architectes distingués, MM. Tanguay & Vallée, qui ont tracé les plans de ce superbe édifice où nous sommes réunis en ce moment, et qui en ont surveillé avec soin la construction, nos sincères félicitations sur leur succès incontestable, en même temps que l'expression de notre entière satisfaction pour le soin qu'ils ont mis à donner à chacun de nous, la part légitime de confort et de jouissance qui lui était due.

REPONSE DE SON HONNEUR LE MAIRE

M. le Recorder, et MM. les officiers et employés de la cité,

C'est le moment de dire ou jamais, que vous nous prenez par surprise, je m'empresse de dire une agréable surprise.

Car tous nous avons appris avec crainte et tremblement que nous étions sommés de comparaître devant Votre auguste tribunal et comme nos consciences, si peu troublées qu'elles puissent être d'ordinaire, ont au moins quelques peccadilles à se reprocher de temps en temps, nous nous demandions ce que dame Justice pouvait avoir à démêler avec nous.

Mais voilà que nos appréhensions sont dissipées par le concert de louanges des plus flatteuses que vous nous décernez.

Les voûtes des temples de Thémis retentissent rarement de paroles aussi élogieuses. Mais en entrant pour la première fois dans cette belle salle où votre voix devra nécessairement et presque toujours prendre des tons sévères, mais justes, vous avez probablement aperçu la scène champêtre tout imprégnée d'innocence qui se déroule dans la magnifique tapisserie placée en arrière de votre fauteuil de juge, et votre adresse se ressent de l'impression créée dans votre esprit par les gracieuses figures de ce tableau.

Vous nous pardonnerez, sans doute, ces propos légers, car nous ne tomberons pas dans la récidive, puisque l'on ne répète pas une séance d'inauguration.

Cette concession faite au plaisant, je passe au sévère, ou, pour mieux dire, au sérieux de l'occasion qui nous réunit.

J'ai dit plusieurs fois déjà, et en bon témoin désireux de ne

dire que la vérité, je dois répéter aujourd'hui que les éloges que vous m'adressez, ne s'adressent pas seulement à moi, mais à tous mes collègues, les membres du Conseil.

Le temps était venu de construire un nouvel hôtel de ville. Les citoyens de Québec se devaient à eux-mêmes et ils devaient à la bonne renommée de leur ville natale d'installer leur administration civique dans un local digne d'elle. J'irai plus loin, messieurs, et je dirai : Les citoyens de Québec et leurs représentants dans le Conseil devaient accomplir un acte de justice et donner à ceux qui consacrent leur temps, leurs talents, j'oserais même dire leur vie, au bon fonctionnement de l'administration municipale en qualité d'officiers, d'employés à tous les degrés de la hiérarchie, des bureaux convenables, bien aménagés, bien éclairés, bien chauffés, et munis de tous les perfectionnements modernes pour protéger leur santé et faciliter leur travail.

Cette grande œuvre de la construction de l'hôtel de ville, tous, messieurs, nous y avons contribué dans une certaine mesure, car si j'ai eu la bonne fortune, comme maire, de la mener à bonne fin, si, placé au commandement suprême, (pour rappeler un souvenir classique que vous évoquez dans votre adresse) je n'ai eu qu'à descendre sur le champ de bataille pour juger ce qu'il y avait à faire et remporter la victoire, c'est que j'étais soutenu d'un côté par mes collègues, conseil de guerre sage, prévoyant et animé de l'esprit de progrès, et de l'autre je pouvais compter sur de vaillants et fidèles soldats, sur un personnel d'officiers d'une haute compétence, attentifs à leurs devoirs et qui n'ont cessé de seconder le maire et les échevins dans l'accomplissement des réformes que nous avons exécutées. Et c'est ainsi que les uns apportant leur expérience dans les affaires, et les autres la ponctualité et l'assiduité dans leurs fonctions respectives, nous avons ensemble obtenu les magnifiques résultats que nous constatons aujourd'hui.

Je suis heureux de saisir cette occasion d'exprimer devant vous tous, messieurs, ce que j'ai dit privément à plusieurs d'entre vous en entrant en fonctions comme maire de Québec. C'était et c'est encore mon désir, et je suis convaincu que mes collègues partagent mes sentiments là-dessus, c'est mon désir de venger en toutes occasions le service civique de toutes les plaintes ou accusations qui ont eu trop longtemps cours dans le public. Car de deux choses l'une : ou bien nous avons des officiers qui ne remplissent pas leurs devoirs, et ceux-là il faut les remplacer ; ou bien notre personnel civique est calomnié, et nous devons lui venir en aide, le défendre au besoin et lui fournir l'occasion de se disculper.

Mais je me hâte de le dire, monsieur le Recorder, le maire et le conseil n'ont pas à se reprocher de garder dans le service de la cité des officiers et des employés qui en sont indignes. Sans doute que la perfection se trouve bien rarement dans les hommes et les choses de la terre, mais je ne fais qu'énoncer la vérité en disant que, pris tout ensemble et comme corps, le personnel de notre service civique peut soutenir la comparaison avec celui de n'importe quel service public ou municipal du continent américain.

L'inauguration du nouvel hôtel de ville marque le commencement d'une ère nouvelle pour tous: citoyens, représentants ou officiers et employés.

Et je regarde comme d'une heureuse augure cette expression de votre reconnaissance qui nous est transmise par la bouche du savant magistrat qui préside cette cour. Si la vie était triste, monotone, privée de tout confort dans le vieil hotel de ville, l'avenir s'annonce pour vous plus gai, plus brillant dans votre nouveau domicile. Beaucoup d'entre vous y passerez votre vie.

Soyez sûrs que c'est pour nous une satisfaction de vous voir installés dans ces appartements qui vous feront moins regretter les douceurs de votre chez vous. Et la Cité elle-même en bénéficiera, car vous vous sentirez plus frais, plus dispos pour le travail, en songeant que vos concitoyens ont enfin reconnu votre compétence, et l'efficacité des services que vous leur rendez.

Avec un sentiment de délicatesse qui vous honore, vous avez associé à d'autres noms ceux de MM. Tanguay & Vallée, les architectes du nouvel hôtel de ville, et vous rendez hommage au talent, au travail de ces jeunes hommes d'avenir. En les nommant, vous me fournissez l'occasion de dire une bonne parole à l'adresse des entrepreneurs, qui, au prix de bien des sacrifices, ont mené à bonne fin l'exécution des plans conçus par les architectes, et aussi des humbles et modestes ouvriers qui, par leur travail habile et intelligent, ont contribué, eux aussi, à l'érection de ce monument qui fait la gloire de la vieille Cité de Champlain. (1)

(1) Dans l'après-midi du 14 septembre, veille de la séance solennelle d'inauguration, Son Honneur le Recorder, les officiers de la cité et les membres du service civique ont présenté à Son Honneur le maire, un riche cadeau, pour le remercier de la sollicitude toute paternelle avec laquelle il s'est employé pour leur donner tout le confort possible et tout ce qui peut les aider dans leur travail. Par résolution du conseil, en date du 2 octobre 1896, il a été ordonné que l'adresse et la reponse ci-dessus soient déposées dans les archives de la cité et publiées dans le rapport annuel de la Cité.

Séance du Conseil-de-Ville

Mardi, 15 septembre 1896.

Inauguration solennelle des seances du Conseil dans le nouvel Hotel de Ville.

Présents : Son Honneur le Maire et MM. les échevins Bélanger, Boisvert, Bussières, Cantin, Cook, Côté (Saint-Sauveur), Côté (Saint-Jean), Drolet, Drouin, Duchaine, Dussault, Griffin, Hearn, Lavery, Leonard, Madden, Norris, Pâquet, Poitras, Pouliot, Rancour, Reynolds, Rochette, Roy, Savard, Sharples, Tanguay, Tessier, Thibaudeau, Vincent.

M. l'échevin Thibaudeau, secondé par M. l'échevin Sharples, a proposé et il a été

Résolu : Que la clause 8 du réglement No. 327 concernant le gouvernement intérieur du conseil de ville soit suspendue et que le procès-verbal de la dernière séance soit lu maintenant.

Le procès-verbal de la dernière séance a alors été lu et adopté.

Lu des lettres de Son Excellence le gouverneur-général, de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, de Sa Grandeur Mgr Bégin, du premier ministre de la Puissance du Canada, du premier ministre de la province de Québec, du président du Sénat, de Sir H. G. Joly de Lotbinière, de l'hon. R. R. Dobell, de Sir Frank Lockwood, des honorables juges Bossé, Caron, Pelletier, Andrews, et autres personnages, et aussi des maires d'Ottawa, Toronto, Montréal, Halifax, Fréderieton, Charlottetown, Regina, St-Jean, N. B., Trois-Rivières, Hamilton, St-Hyacinthe, St-Jean, P. Q. et un grand nombre d'autres regrettant de ne pouvoir assister à la séance d'inauguration des séances du conseil de ville dans la nouvelle bâtisse.

Présenté un état des revenus des marchés de la cité pour le mois d'août dernier, comme suit, savoir :

Marché	Jacques-Cartier	$ 149 00
"	Montcalm	102 00
"	Finlay	61 00
"	Montcalm, pour juillet	73 00

Lu une lettre de M. Théo. Hamel offrant à la cité de paver certaines rues et trottoirs en asphalte.

Référée au comité des chemins.

Lu une pétition des contribuables de la rue Sainte-Cécile, priant le conseil de prolonger la dite rue jusqu'au boulevard Langelier.

Référée au comité des chemins.

Le greffier de la cité a alors déposé sur la table du conseil une liste comprenant les noms de tous les maires, échevins et conseillers de la cité de Québec depuis la fondation du gouvernement municipal (1833).

Présenté le 1047e rapport du comité des chemins (re-soumissions pour la construction d'une serre dans le nouveau parc).

Présenté le 1688e rapport du comité des finances (re conversion de la dette de la cité)

Son Honneur le maire a alors présenté au conseil un état de toutes les dépenses encourues par la cité pour la construction et l'ameublement du nouvel hôtel de ville, démontrant que le comité de construction est resté en dedans du montant voté dans ce but, soit $150,000.

M. l'échevin Tessier, secondé par M. l'échevin Cook, a proposé et il a été

Résolu : Que tous les documents mis ce soir devant le conseil soient traduits, imprimés et publiés dans le rapport annuel de la cité.

M. l'échevin Cook, secondé par M. l'échevin Sharples, a proposé qu'une peinture à l'huile de Son Honneur le maire Parent, dans son costume officiel, soit faite dans les plus courts délais possibles et placée dans la salle du conseil.

Référée au comité des finances.

M. l'échevin Norris, secondé par M. l'échevin Cook, a proposé et il a été

Résolu : Que Peter Johnston, écuier, de la cité de Québec, soit par les présentes nommé de nouveau commissaire d'écoles protestantes pour la cité de Québec, en remplacement de lui-même, son terme d'office ayant expiré le 18 de juillet dernier.

M. l'échevin Boisvert, secondé par M. l'échevin Griffin, a proposé et il a été

Résolu : Que les membres de ce conseil offrent leurs plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu

honorer de leur présence cette séance solennelle d'inauguration.

M. l'échevin Tanguay, secondé par M. l'échevin Madden, a proposé et il a été

Résolu : Que ce conseil s'ajourne à vendredi, le 25e jour de septembre courant, à 8 heures p. m.

Le conseil s'est alors ajourné.

DOCUMENTS PUBLIES PAR ORDRE DU CONSEIL.

QUEEN'S HOTEL TORONTO.

9 septembre 1896.

Leurs Excellences viennent de recevoir ici d'Ottawa la courtoise invitation que vous et les échevins de la cité de Québec leur avez adressée. J'ai reçu de Leurs Excellences instruction d'exprimer leur regret que des engagements déjà pris pour le 15 septembre les privent du plaisir d'assister, comme vous avez eu la bonté de les inviter, à cette intéressante séance.

Je suis,

cher Monsieur

Votre obéissant

JOHN SINCLAIR.

Secrétaire du Gouverneur-Général.

A Son Honneur
le maire de Québec

HOTEL DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur prie M. le maire et MM. les échevins de la Cité de Québec d'agréer ses remerciments pour l'aimable invitation d'assister, le 15, à l'inauguration des séances du Conseil dans le nouvel hôtel de ville, et regrette beaucoup que des engagements antérieurs le retiennent à Montréal, les 14, 15 et 16 septembre courant.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

Québec, le 9 septembre 1896.

A Son Honneur

S. N. Parent, maire de Québec.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la gracieuse invitation que vous me faites—de concert avec MM. les échevins—d'assister, le 15 du courant, à l'inauguration du nouvel hôtel de ville.

Je regrette beaucoup que mon départ pour la France me prive du plaisir que j'aurais eu d'être présent à cette démonstration.

Permettez-moi de profiter de la circonstance pour vous féliciter cordialement d'avoir doté notre vieille cité d'un édifice public qui lui fait honneur. Le succès a couronné vos efforts et je m'en réjouis bien sincèrement.

Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

+ L. N. Arch. de Cyrène,

Administrateur.

Sir Frank Lockwood, lady Lockwood et Miss Lockwood regrettent de ne pouvoir accepter la bienveillante invitation du maire de Québec pour ce soir à cause d'engagements déjà pris.

Chateau Frontenac.

15 septembre 1896.

CABINET DE L'ORATEUR.

Ottawa, 12 septembre 1896.

Son Honneur le maire de Québec,

Messieurs les échevins de la cité de Québec.

Monsieur le maire,

Madame Pelletier et moi-même regrettons infiniment que notre absence de la cité, et l'impossibilité pour moi de laisser la présidence du Sénat pour m'y rendre le 15 septembre courant, nous priveront de l'honneur d'accepter la bienveillante invitation que vous et messieurs les échevins avez eu l'obligeance de nous adresser pour l'inauguration des séances du conseil, dans le nouvel hotel de ville. J'aurais été heureux d'être présent pour me joindre aux citoyens de Québec, qui vous doivent déjà tant de reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour la cité.

Aujourd'hui, avec l'aide intelligente et puissante de messieurs les échevins, qui ont aussi droit à une large part de notre reconnaissance, vous avez doté la cité d'un monument, qui vous fait le plus grand honneur. Vous avez été l'âme dirigeante de cette grande entreprise qui jusqu'ici était entourée d'obstacles que l'on regardait comme presque insurmontables. Ce monument fait l'orgueil de Québec, l'admiration des étrangers et l'étonnement de ceux qui apprennent avec quelle habileté et quelle prodigieuse économie vous avez pu accomplir, cette grande œuvre. Veuillez accepter nos excuses et nos regrets bien sincères de ne pouvoir aller nous joindre aux citoyens si justement reconnaissants.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le maire,

Votre plus humble et dévoué serviteur,

C. A. P. PELLETIER.

Ottawa, 8 septembre 1896.

M. et Madame Laurier regrettent beaucoup qu'il ne leur soit pas possible, en raison d'engagements antérieurs, d'accepter l'invitation de MM. le maire et les échevins de la cité de Québec d'être présents à une séance du conseil de ville qui aura lieu mardi, le quinze de septembre courant, à huit heures du soir, pour inaugurer les séances du conseil dans le nouvel hôtel de ville, et offrent à M. le maire et MM. les échevins de la cité de Québec leurs sincères remerciments.

Ottawa, le 12 septembre 1896.

S. N. Parent Ecr.,

Maire de la ville de

Québec.

Cher monsieur,

J'ai reçu l'invitation que vous et les échevins de la cité de Québec avez eu l'amabilité de m'envoyer pour assister à la séance du conseil-de-ville qui aura lieu le 15, à l'inauguration du nouvel hôtel de ville.

Veuillez accepter mes remerciements pour l'honneur que vous me faites en m'envoyant cette invitation.

Je regrette infiniment de ne pas pouvoir l'accepter, mais si je suis absent de corps, je serai présent d'esprit et de cœur pour me joindre à ceux qui vous remercieront, au nom de la ville de Québec, des grands services que vous nous avez rendus et qui rendront hommage au talent et à l'énergie que vous avez déployés en dotant Québec d'un aussi beau monument que le nouvel hôtel de ville.

Veuillez me croire

Tout à vous.

H. G. JOLY de Lotbinière.

R. R. Dobell accuse avec plaisir réception d'une invitation de la part du maire de Québec d'être présent à l'inauguration de l'hotel de ville, le soir de mardi, le 15 septembre.

M. Dobell regrette qu'à cause de la mort de feu sir David Macpherson, il ne peut ainsi que madame Dobell accepter cette invitation.

Ottawa, 12 septembre 1896.

Monsieur Bossé regrette que son absence forcée de Québec ne lui permette pas et ne permette pas à madame ni à Mlle Bossé d'accepter l'invitation de monsieur le maire et de messieurs les échevins de la cité de Québec à assister à la séance du conseil-de ville mardi le 15 septembre courant, pour inaugurer les séances du conseil dans le nouvel hotel de ville.

Rue St-Louis,
11, septembre 1896.

Le juge Caron regrette beaucoup de ne pouvoir accepter l'aimable invitation de M. le maire de Québec et de messieurs les échevins de la cité de Québec, d'assister à la séance du conseil-de-ville qui aura lieu mardi, le 15 septembre courant, à huit heures du soir, pour inaugurer les séances du conseil dans le nouvel hotel de ville, madame Caron n'étant pas à Québec.

Québec, 14 septembre 1896.

Québec, 13 septembre 1896.

Cher Monsieur le maire,

Je regrette de vous dire que je ne pourrai assister le mardi, 15 du courant, à la séance d'inauguration du nouvel hôtel de ville, parce qu'il me faut m'absenter de Québec demain matin pour quelques jours.

Je regrette d'autant plus ce contre-temps qu'il me semble que c'est un devoir pour tous les citoyens de Québec d'être là mardi soir, pour vous témoigner leur admiration et leur reconnaissance pour la construction de ce magnifique hôtel de ville que la ville de Québec doit à votre intelligence, à votre intégrité et à votre dévouement sans bornes. Aussi je m'unis de cœur à

cette manifestation pour vous remercier de vos travaux et de votre zèle. J'espère que les citoyens de Québec sauront reconnaître par un souvenir bien tangible toutes les peines et tout le travail que vous vous êtes imposés pour doter leur ville d'un monument digne d'elle, et, à cette fin, je m'empresserai d'y contribuer avec plaisir.

Avec mes regrets de ne pouvoir accepter votre bienveillante invitation, agréez, Monsieur le maire, mes plus vifs sentiments de reconnaissance et de haute considération.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. C. PELLETIER,

J. C. S.

M. le juge Andrews regrette de ne pouvoir assister à l'inauguration du nouvel hotel de ville, ce soir.

Il regrette aussi que l'absence de sa famille de la ville a été la cause d'un retard apporté dans sa réponse à l'invitation dont le conseil-de-ville l'a honoré.

Bureau du juge
mardi matin.

M. Flynn, premier ministre, remercie beaucoup, en son nom, et au nom de madame Flynn, Son Honneur le maire, et MM. les échevins de la cité de Québec de leur bienveillante invitation d'assister à une séance du conseil-de-ville, qui aura lieu mardi, le 15 courant, à huit heures du soir, pour inaugurer les séances du Conseil dans le nouvel hôtel de ville, et regrette beaucoup qu'il lui sera impossible, ainsi qu'à madame Flynn, par suite d'engagements antérieurs, d'y assister.

M. Flynn doit être à Montréal pour l'exposition le quatorze, et à Trois-Rivières le quinze.

Québec, 10 septembre 1896.

Monsieur et madame F. Langelier remercient le maire de Québec et les échevins de la cité de Québec de leur aimable invitation à l'inauguration du nouvel hotel de ville, et regrettent beaucoup de ne pouvoir l'accepter parceque M. Langelier doit partir ce soir pour Ottawa.

217, Grande Allée.

14, septembre 1896.

Monseigneur Hamel remercie Son Honneur le maire de Québec et les échevins de la cité de Québec de leur gracieuse invitation à assister à l'inauguration du nouvel hotel de ville, et regrette que des occupations professionnelles le mettent dans la nécessité de garder la maison mardi soir.

Séminaire de Québec

14 septembre 1896.

H. J. J. B. Chouinard Ecr.)
Greffier de la cité.)

Mgr. Pâquet présente son respect à Son Honneur le maire de Québec et à messieurs les échevins. Il les remercie de leur gracieuse invitation à assister à l'inauguration des séances du conseil dans le nouvel hotel de ville.

Il les prie de l'excuser : des occupations le retiennent à la campagne et ne lui permettent pas de se rendre à la séance du 15 courant.

St-Nicolas, 13 septembre 1896.

L'honorable M. Beaubien a l'honneur d'accuser réception de la gracieuse invitation de Son Honneur le maire de Québec, et de messieurs les échevins d'assister, avec madame Beaubien, à la séance du conseil-de-ville qui aura lieu mardi, le 15 septembre courant, pour inaugurer les séances du conseil dans le nouvel hotel de ville, mais regrette de ne pouvoir se prévaloir de cette invitation vu qu'il est obligé d'assister à l'ouverture officielle de l'exposition de Trois-Rivières, ce jour-là.

Montréal, 14 septembre 1896.

M. F. Hackett envoie ses compliments au maire et aux échevins de la cité de Québec, et tout en les remerciant pour leur invitation officielle à madame Hackett et à lui-même d'assister à l'inauguration du nouvel hotel de ville le 15 septembre courant, il regrette sincèrement qu'un engagement antérieur les empêche d'accepter.

Stanstead, 14 septembre 1896.

A Son Honneur,

Le maire de la cité de Québec.

M. Pinault remercie M. le maire de Québec et MM. les échevins de la cité de Québec de leur aimable invitation et regrette beaucoup de ne pouvoir assister à la séance du conseil-de-ville qui aura lieu mardi, le 15 septembre courant, à huit heures du soir, pour inaugurer les séances du conseil dans le nouvel hotel de ville.

13 septembre 1896.

M. Adélard Turgeon et Madame Turgeon remercient M. le maire de Québec et MM. les échevins de la cité de Québec de leur gracieuse invitation d'assister à la séance du conseil-de-ville qui aura lieu mardi, le 15 septembre, mais regrettent de ne pouvoir accepter.

Le Lieut.-Col. Duchesnay regrette que son absence de la ville le prive du plaisir d'accepter l'invitation de M. le maire et des échevins de la cité de Québec pour la séance de mardi, le 15 septembre. Madame et mademoiselle Duchesnay s'y rendront avec plaisir.

19, rue St-Louis.

Ce 14 septembre.

BUREAU DU MAIRE

Ottawa, 8 septembre 1896.

Le maire d'Ottawa a l'honneur d'accuser réception de la bienveillante invitation du maire et des échevins de la cité de Québec d'assister à une réunion de leur conseil, le 15 courant et regrette beaucoup de ne pouvoir avoir l'honneur d'être présent.

Au maire de Québec.

BUREAU DU MAIRE

Toronto, 14 septembre 1896.

Son Honneur le maire de Toronto accuse avec remerciements réception de la bienveillante invitation de Son Honneur le maire et des échevins de la cité de Québec, mardi, le quinzième jour de septembre courant à huit heures du soir, pour inaugurer les séances du conseil-de-ville dans le nouvel hotel de ville.

Le maire de Toronto regrette beaucoup de ne pouvoir être présent.

TÉLÉGRAMME

S. N. Parent,

Maire de Québec,

Québec.

Montréal, 15.—Je vous remercie de l'invitation que je reçois à ma rentrée en ville. Je regrette infiniment de ne pouvoir être avec vous à l'inauguration du nouvel hôtel de ville. Je souhaite que cette démonstration marque une nouvelle ère de prospérité et de progrès dans l'histoire de l'ancienne capitale dont nous, Canadiens, sommes fiers à juste titre. Je vous souhaite succès.

R. WILSON SMITH,

Maire de Montréal.

BUREAU DU MAIRE.

Montréal, 15 septembre 1896.

Mon cher Monsieur,

A mon retour en ville, on m'a remis votre lettre datée du 4 courant, et dont un accusé de réception vous a déjà été transmis.

Je regrette infiniment que mon absence de la ville m'ait empêché de faire des arrangements qui m'auraient permis d'être présent à l'inauguration du nouvel hôtel de ville de Québec, et je vous remercie très cordialement pour votre bienveillante invitation. D'après ce que j'ai vu de l'édifice durant un récent voyage à Québec, je conclus qu'il est en tout digne de l'ancienne capitale et la cité mérite des félicitations sur l'esprit d'entreprise qui a présidé à l'érection d'un édifice conforme à vos besoins.

En vous souhaitant tout le succès possible,

Je suis sincèrement à vous,

R. WILSON SMITH,

Maire.

TELEGRAMME

Le maire de Québec.

Halifax, 15.—J'arrive de Toronto et Ottawa. Je regrette qu'il me soit impossible d'assister à la séance solennelle du conseil-de-ville de Québec. Acceptez mes meilleurs souhaits de succès pour cette inauguration.

D. McPHERSON,

Maire.

BUREAU DU MAIRE

Fredericton N. B., 9 septembre 1896.

Le maire de la cité de Fredericton présente ses compliments au maire et aux échevins de la cité de Québec, et regrette que des engagements l'empêcheront de pouvoir être présent à la séance solennelle du conseil de la cité de Québec, le 15 courant, pour inaugurer les séances du conseil-de-ville dans le nouvel hotel de ville.

BUREAU DU MAIRE.

Charlottetown, 11 septembre 1896.

Le maire de la cité de Charlottetown exprime ses regrets qu'une séance régulière du conseil-de-ville qui aura lieu lundi soir, le 14 courant et à laquelle sa présence est requise par des affaires importantes, l'empêchera d'accepter l'invitation du maire et des échevins de la cité de Québec, d'assister à une réunion solennelle du conseil de la cité de Québec, mardi, le 15 septembre courant, à 8 heures p. m., dans la salle du conseil pour inaugurer les séances du conseil-de-ville de Québec dans son nouvel hotel de ville.

REGINA.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Bureau du greffier, septembre 1896.

Au maire

et au conseil-de-ville

Québec.

Messieurs,

Le maire et le conseil de Regina me prient de vous remercier de votre bienveillante invitation au maire de Regina d'assister à l'inauguration de votre hotel de ville le 15 courant.

Ils regrettent qu'il soit impossible au maire d'être présent à cette séance.

JOS BALFOUR.

Greffier de la ville.

BUREAU DU MAIRE

12 septembre 1896.

Le maire de la cité de St.-Jean, N. B., regrette beaucoup que des affaires pressantes l'empêcheront d'accepter l'invitation du maire et des échevins de la cité de Québec d'être présent à une séance solennelle du conseil de la cité de Québec, le 15 courant.

Le maire de St.-Jean souhaite prospérité à la vieille cité historique de Québec.

HOTEL DE VILLE.

Trois-Rivières, 9 septembre 1896.

A Son Honneur le maire

de la cité de Québec.

Monsieur,

Son Honneur le maire de la cité de Trois-Rivières m'a prié de vous transmettre l'expression de ses plus sincères remerciements pour votre gracieuse invitation à assister à l'inauguration du nouvel hotel de ville de Québec, le 15 du courant, et de vous dire qu'il regrette beaucoup qu'étant retenu à la Cour, ce jour-là, il sera privé d'être présent à cette belle démonstration

J'ai l'honneur d'être, etc.

THS. DÉSAULNIERS,

Sec.-Trés. du conseil-de-ville.

BUREAU DU MAIRE

Hotel de ville.

Hamilton, 9 septembre 1896.

A Son Honneur le maire et aux échevins de la cité de Québec.

Messieurs,

J'accuse avec remerciements réception de la bienveillante invitation du maire et des échevins de la cité de Québec d'assister à la cérémonie d'inauguration du nouvel hotel de ville et je regrette que de nombreuses affaires officielles m'empêchent d'être présent.

Je demeure, messieurs,

Bien à vous.

GEO. E. TUCKETT,

HOTEL DE VILLE.

St.-Hyacinthe, 10 septembre 1896.

Le maire de St.-Hyacinthe a l'honneur d'accuser réception de la gracieuse invitation de Son Honneur le maire et de messieurs les échevins de la cité de Québec, d'assister le quinze septembre à la séance du conseil-de-ville pour inaugurer les séances du conseil dans le nouvel hotel de ville, et regrette beaucoup que ses engagements l'empêchent de s'en prévaloir.

HOTEL DE VILLE

New-Westminster, C. A.

15 septembre, 1896.

Monsieur,

Sur instruction de Son Honneur le maire, j'ai l'honneur d'accuser reception de votre bienveillante invitation à Son Honneur d'être présent à une séance solennelle, du conseil-de-ville de Québec dans son nouvel hotel de ville. Son Honneur regrette que le peu de temps qui reste à sa disposition pour un aussi long voyage se l'empêche de se prévaloir de votre courtoise invitation, qu'il aurait voulu pouvoir accepter.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre obéissant serviteur

T. R. GROVER.

Greffier de la cité.

Son Honneur le maire
de Québec.

HOTEL DE VILLE

Cité de Vancouver

Bureau du greffier

Vancouver, 15 septembre 1896.

Le maire de la cité de Vancouver à l'honneur d'accuser reception de l'invitation du maire et des échevins de la cité de Québec à l'inauguration des séances du conseil dans le nouvel hotel de ville et tout en les remerciant il regrette que le temps limité à sa disposition le mette dans l'impossibilité d'être présent.

St Jean, P. Q., 8 septembre 1896,

Le maire de la ville de Saint-Jean remercie cordialement Son Honneur le maire et messieurs les échevins de la cité de Québec de leur gracieuse invitation, et regrette de ne pouvoir, à cause d'engagements antérieurs, assister à l'inauguration des séances du conseil dans le nouvel hotel de ville.

Mr. et Mde J. D. Brousseau regrettent beaucoup de ne pouvoir assister à l'inauguration des séances du conseil dans le nouvel hotel de ville n'étant pas encore de retour à Québec.

LETTRE DE M. THÉOFRED HAMEL

Québec, 24 juillet 1896.

A Son Honneur le maire et à messieurs les conseillers de la ville de Québec.

Messieurs,

Sachant qu'il est fortement question en ce moment d'introduire dans certaines rues de cette ville le pavage d'asphalte et d'employer aussi ce matériel pour la confection des trottoirs, je viens solliciter du conseil la faveur d'une *commande-échantillon* pour montrer à la ville ce que peut faire la compagnie que je représente pour lui donner satisfaction. Nous sommes en position de donner toutes les garanties requises et sous tous les rapports capables de faire honneur à nos engagements.

Québec est une des rares villes américaines où il ne se soit fait encore aucun travail en asphalte et le public n'en saura apprécier la valeur réelle que lorsque votre conseil lui aura donné l'occasion de constater les avantages immenses à retirer de son emploi. Au point de vue hygiénique, de la propreté, de l'économie et de l'embellissement de la ville, le mérite de l'asphalte ne peut être contesté, et puisque Votre Honneur et ses collègues au Conseil en êtes convaincus, je vous prie de vouloir bien accorder à la présente votre sérieuse et bienveillante considération. *La Sicily Asphaltum Paving Co.*, est une des rares compagnies canadiennes qui soient financièrement capables de donner à votre conseil les garanties nécessaires pour des travaux importants de ce genre.

Quelle satisfaction on éprouverait dans la rue St-Pierre, si le conseil trouvait moyen de faire passer par la rue Dalhousie la ligne des chars urbains, de changer le pavage actuel pour un pavage d'asphalte. Sinon, l'un de ces jours, les tombereaux de nos marchands de charbon causeront la surdité chez tous les habitants du *Wall Street* de Québec.

J'ai l'honneur d'être, etc.

THEO. HAMEL.

REQUÊTE DES RÉSIDENTS DE LA RUE STE. CÉCILE

A Son Honneur le maire et aux membres du conseil-de-ville de la cité de Québec.

Les soussignés par leur requête exposent les faits suivants :

La rue Ste-Cécile, telle qu'elle est actuellement, se trouve interrompue entre la rue Sutherland et la partie supérieure du boulevard Langelier.

Pour communiquer entres les deux tronçons, il faut remonter par la rue Latourelle et faire un raccroc assez considérable qui présente des inconvénients sur lesquels il est inutile d'insister.

Les soussignés, propriétaires ou occupants de terrains situés dans la partie non ouverte de la rue, et contribuables de la ville, souffrent tous les jours de ces inconvénients, il leur faut quotidiennement faire des détours assez longs et souvent difficiles pour se mettre en communication avec les divers points où les appellent leurs relations de tous les jours.

L'ouverture de la rue entre les points plus haut mentionnés les mettrait sur le même pied que les autres citoyens, en les mettant en communication directe avec leur voisinage immédiat et en supprimant des détours souvent coûteux.

Leurs propriétés en seraient augmentées de valeur et la ville en bénéficierait, non-seulement au point de vue de son revenu, mais encore dans son trafic ordinaire.

L'endroit de la rue qui est fermé sert actuellement de dépotoir pour un grand nombre de personnes et ne peut que nuire à l'hygiène générale de la ville.

L'ouverture de la rue ferait donc encore disparaître cet inconvénient très sérieux qu'il serait difficile de supprimer autrement. C'est pourquoi, et vu les raisons données plus haut, vos réquérants demandent respectueusement que le conseil avise aux moyens de procéder à l'ouverture de la rue susdite dans les délais convenables, et ils laissent leur cause avec confiance entre les mains du Conseil, certains qu'on ne tardera pas à leur rendre justice.

Et vos réquérants ont signé, à Québec, ce 8 septembre 1896.

Olivier Flamondon	Frs. Savard
Odilon Samson	Z. Fortier
Joseph Tremblay	A. Masson
Napoléon Audet	Napoléon Giroux
Eugène Dorion	Elie Genois
Pierre Michaud	Uldéric Auclair
Jules Martel	Louis Pageau
Louis Gagné	Ed. Barry
J. E. Hardy	Emile Blouin
Sifroid Martel	

1688e RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

NOUVEL HOTEL DE VILLE

Québec, 14 septembre 1896.

Présents :—Son Honneur le Maire,

M. Tanguay au fauteuil,
Messieurs Paquet,
Thibaudeau,
Pouliot,
Drouin,
Rochette,
Vincent.

Absents :—Messieurs Cook, Sharples, Hearn.

Membres du Conseil présents:—Messieurs Norris, Bélanger, Dussault, Roy, Cantin, Drolet, Boisvert et Madden.

Votre Comité ayant pris en considération les diverses soumissions de Messieurs Hanson Brothers concernant la conversion de la dette, et l'offre de la Banque Nationale de Québec de

représenter Messieurs Panmure, Gordon, Hill & Co., et M. MacFee et d'agir comme leur agent, ces messieurs s'engageant à faire la dite conversion moyennant une commission de 1¾o/o, à l'honneur de soumettre à votre Conseil tous les documents concernant ces diverses propositions.

Respectueusement soumis,

GEO. TANGUAY, Président.

AU CONSEIL DE VILLE DE QUEBEC

RAPPORT DU COMITE DES CHEMINS

Re SERRE CHAUDE AU NOUVEAU PARC.

Québec, 31 aout 1896.

Présents :

SON HONNEUR LE MAIRE,

M. le Président Roy, au fauteuil.

MM. Boisvert, Bussières, Côté J. B., Drolet, Duchaine, Leonard, Rancour.

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

MM. Bélanger, Cantin, Cook, Côté P. J., Drouin, Dussault, Hearn, Lavery, Madden, Norris, Pâquet, Pouliot, Rochette, Savard, Tanguay, Thibaudeau, Vincent.

Votre comité a l'honneur de faire rapport recommandant d'octroyer le contrat pour la construction d'une serre chaude au nouveau parc à M. C. Gignère pour la somme de $815.94, ce montant à être pris sur les débentures émises pour la construction d'un nouveau parc.

Humblement soumis,

CH. E. ROY,
Président.

L'ordre du jour étant appelé, Son Honneur le maire met devant le conseil un état des dépenses encourues jusqu'à ce jour pour la construction et l'ameublement du nouvel hotel de ville et fait au conseil les remarques et observations suivantes :

REMARQUES DE SON HONNEUR LE MAIRE

Avant que nous passions à l'ordre du jour, je me prévaux de la coutume établie par mes prédécesseurs et je choisis ce moment pour mettre devant le conseil des documents et des explications qui sont, je le crois, de nature à captiver son attention et celle de cet auditoire.

Il n'y a pas encore deux ans écoulés, dans une séance régulière tenue le 30 novembre 1894, il était résolu : " 2 que ce conseil procède maintenant à la construction d'un nouvel hotel de ville."

Moins de dix mois après, le 15 août 1895, dans une solennité que tous se rappellent, le maire de Québec posait la pierre angulaire de ce nouvel hotel de ville.

Et aujourd'hui, le 15 septembre 1896, treize mois après cette cérémonie et moins de deux ans après la résolution ci-dessus citée, le maire et les échevins de la cité de Québec ont le plaisir de vous convier à cette séance d'inauguration. Soyez donc les bienvenus dans ce nouvel hotel de ville où vous êtes chez vous, dans cette salle où se tiendront à l'avenir les assises du gouvernement municipal de votre choix.

Pour donner plus de solennité à cette séance, nous avons invité les plus hauts personnages de notre pays.

Il nous fait plaisir de voir réunis ensemble le chef respecté de notre magistrature, sir Louis Napoléon Casault et plusieurs de nos anciens maires dont les noms figurent dans les décorations de cette salle, ce soir. C'est aussi, avec une satisfaction voisine de l'orgueil que nous consignons, pour la première fois dans nos annales civiques, la présences des dames, heureuse innovation que nous esperons bien voir passer à l'état de coutume établie.

Ceux que leurs occupations, ou leurs fonctions publiques ou des engagements pris auparavant ont empêchés de venir ont transmis des reponses remplies de bienveillance et de témoignages flatteurs pour notre cité. A tous ceux qui ont pu se rendre à notre invitation, nous offrons nos plus sincères remerciements pour l'honneur qu'ils nous font par leur présence ce soir.

Nous avons cru vous intéresser en vous donnant le spectacle d'une séance régulière, tenue d'après les règles et les coutumes du Conseil.

Nous avons commencé par suspendre la règle 8, qui prescrit de lire le procès verbal à huis clos, puis les lettres, les requêtes, les rapports de comités ont été lus et présentés.

Par une heureuse coïncidence, dans cette séance qui marque une époque dans notre histoire, vous avez entendu lire une lettre qui propose au Conseil le pavage de nos rues en asphalte, et des rapports dont le premier rappelle que la cité établit actuellement un parc magnifique dans Québec-Est, tandis que l'autre met devant le Conseil, sous une forme tangible, le projet le plus important qui ait jamais été soumis au Conseil. Je veux parler de la conversion de la dette.

Je pourrais ajouter que l'établissement du tramway électrique paraît être en bonne voie de réalisation, et que nous avons à l'étude un projet d'arrangement avec une de nos plus importantes associations littéraires qui, s'il s'accomplit, dotera notre cité d'une bibliothèque publique avec un commencement de six mille volumes. Mais c'est avec un sentiment de profonde émotion que j'arrive à la mention d'un autre projet cher à tous les cœurs québecquois—je veux parler de l'érection maintenant assurée d'un monument à la gloire de notre fondateur, de celui que l'on a surnommé le père de la Nouvelle-France, l'immortel Champlain. Cette œuvre éminemment patriotique a été menée à bonne fin par un de nos concitoyens, digne fils de l'éloquent orateur de nos fêtes nationales : j'ai nommé l'hon. Alexandre Chauveau.

Si, dans le passé, on a pu dire que la marche du progrès était bien lente à Québec, je crois que j'avais bien raison de dire il y a treize mois : " Poser la pierre angulaire d'un édifice public ou d'un monument, c'est marquer le commencement d'une ère nouvelle ; c'est proclamer sa confiance dans le présent, sa foi dans l'avenir, c'est enfin donner une preuve certaine que l'on est dans la voie du progrès". Et la réunion de ce soir semble confirmer la vérité de cet avancé.

Vous serez indulgents, Mesdames et Messieurs, et vous nous pardonnerez j'en suis sûr, cette explosion de joie et cette expression de la satisfaction qu'éprouvent en ce moment ceux à qui vous avez confié la direction de l'administration municipale de Québec. Leur excuse, c'est qu'ils ont travaillé fort et ferme, pénétrés de la grandeur de la responsabilité que vous avez placée sur leur épaules. Mais ce travail, ils l'on fait avec

amour, sachant tout le prix de l'héritage de gloire qui nous a été légué par ceux qui, avant nous, ont fondé, soutenu et développé la cité de Champlain et par ceux qui dans la guerre, dans les combats acharnés et dans les sièges vaillamment soutenus, lui ont fait un rempart de leurs corps et ont versé leur sang pour défendre Québec et sauver la patrie aux époques critiques de notre histoire.

A mon tour je viens faire une importante communication au Conseil.

L'acte de Québec 53 Victoria, ch. 68, avait autorisé la cité à emprunter une somme de $150,000, (cent cinquante mille piastres), pour la construction d'un hotel de ville sur le terrain des Jésuites.

Le rapport du comité des chemins adopté le 30 novembre 1894 recommandait :

Que M. l'architecte Tanguay reçoive instruction de préparer un croquis d'un hotel de ville devant être construit sur le terrain des Jésuites et dont le coût ne devra pas excéder la somme de $125,000.

A l'ouverture des soumissions, on constata que des entrepreneurs, dignes de confiance, étaient prêts à construire cet édifice pour le prix de $116,612.00, (cent seize mille six cent douze piastres), et on leur octroya des contrats suivant leurs soumissions.

Plus tard, à différentes reprises, le Conseil affirma sa détermination de ne pas dépasser la somme de $150,000.00 pour la construction de l'hotel de ville.

Au moment où je vous parle, les travaux de construction sont presqu'entièrement terminés, les dépenses pour l'ameublement sont à peu près toutes faites, et j'ai l'honneur de mettre devant le Conseil un état complet de tous les déboursés, calculés et vérifiés avec un soin scrupuleux jusqu'à ce jour. Et je suis en mesure de déclarer que nous sommes restés en dedans de la limite fixée par le Conseil.

Total des dépenses encourues pour la construction du nouvel hotel de ville.

Jinchereau & Bilodeau, contrat pour maçonnerie	$	71,316 00
J. B. Gingras, contrat pour menuiserie		27,966 00
Paul Parent, contrat pour ventilation, plomberie et gaz		1,775 00
J. R. Kane, contrat pour couverture		5,400 00
J. Gauthier & Frère, contrat pour peinture		2,755 00
O. Picard & Fils, contrat pour appareils de chauffage		7,400 00
Contrats principaux	$	116,612 00

Contrats additionnels donnés dans le cours de la construction.

Jinchereau & Bilodeau, corniches, escalier dehors, citerne, etc	$	5033 62
J. B. Gingras, escaliers, réservoirs, citerne, lattage, murs, etc		3,675 07
Paul Parent, réservoirs, bassins, ventilateurs		2,563 84
J. R. Kane, palissade sur le toit, girouette, etc		1,141 98
J. Gauthier & Frère, décoration salle du conseil, maire, greffier, trésorier etc		2,022 25
O. Picard & Fils, fil de fer pour chemins et allées au dehors, etc		289 54
	$	14,726 30
Thos. Laberge, contrat pour portes en fer, cellules des prisonniers	$	237 08
Nap. Barbeau, contrat pour plancher en ciment pour Télégraphe d'Alarme		188 70
J. L. Boulanger, contrat pour paratonnerres		199 60
The Montmorency Electric Power Co., contrat lumière électrique		2,550 00
Liste de paie pour contre-maître, etc., travaux de nivellement		2,295 80
G. E. Tanguay, écr., architecte, salaire		5,800 00
O. Picard & Fils, téléphones et cloches électriques		1,875 00
	$	144,484 48
Total des contrats additionnels	$	27,872 48

Dépenses encourues pour l'ameublement du nouvel Hôtel-de-Ville.

O. J. Côté, meubles	$	307 50
L. Guérard, meubles		375 00
C. Trudel, meubles		40 00
Webster, Bros, meubles		76 20
Thos. Gagnon, meubles		698 50
N. P. Labelle & Co., meubles		122 25
James Perry, meubles		484 60
J. Pageau & Cie., réparation de meubles		73 95
O. Gignac & fils, meubles		93 00
L. P. Ferland, meubles		101 00
J. Laliberté & Cie., meubles		20 00
C. O. Bédard, meubles		516 75
Renaud & Cie,, verreries		24 60
L. Mongeon, meubles		300 19
George Vallière, meubles		314 50
Théo. Armand, horloges		162 10
Chas. Vézina, crachoirs et canistres		62 50
Pouliot & Gervais, réparation cadres		171 18
Glover, Fry & Co		2,431 80
J. Gauthier & Frère, toiles à châssis, etc		388 18
Z. Pâquet, tapis de liège et rideaux		2,000 13
Cyr. Duquet, horloge électrique		850 00
Ph. Vallière, meubles		2,045 50
O. Picard & Fils, gazeliers, etc		2,518 01
Chanteloup, Mfg. Co.,grillage pour compteurs		1,086 00
W. H. Bailey, enseignes		166 00
Office Speciality Co., casiers pour voûtes		2,020 00
Montmorency Electric Power Co		50 00
Ameublement	$	17,498 84

Voilà Messieurs, l'exposé aussi complet qu'il m'est possible de le faire de ce que nous avons dépensé jusqu'à ce jour pour la construction et l'ameublement de notre hotel de ville.

A vous maintenant de juger si nous avons suivi exactement la ligne de conduite que nous nous étions tracée, et si vous êtes satisfaits de la manière dont nous nous sommes acquittés de notre mandat.

Aujourd'hui que nous prenons solennellement possession de ce superbe édifice, permettez moi de donner quelque peu carrière à l'imagination et au sentiment.

Nous sommes ici sur un coin de terre qui a un nom dans l'histoire. Nous sommes dans un édifice construit sur l'emplacement du collège des Jésuites de Québec, fondé en 1635, par Réné de Rohaut, marquis de Gamache, le plus ancien établissement d'éducation supérieure du continent américain. Et nous nous glorifions de ce que l'acquisition que nous en avons faite n'est pas entachée de spoliation, mais est la conséquence légitime du règlement d'une question délicate accomplie avec le consentement de toutes les parties intéressées par le gouvernement de l'Hon. M. Mercier. L'ancien collège a disparu, mais son souvenir est gravé dans le cœur de tous les citoyens. Je ne suis que leur fidèle interprète en disant que nous sommes heureux de constater ici ce soir, la présence du Révérend Père Supérieur des Jésuites de la Résidence de Québec, qui continue d'exercer parmi nous le ministère spirituel des anciens Pères.

D'un autre côté, j'aperçois les représentants du Séminaire de Québec et de l'Université Laval, continuateurs de l'œuvre admirable d'enseignement et d'éducation commencée par les Pères Massé, Lalemant et de Brebœuf, et avec qui nous entendons vivre en bon voisinage. En sorte que l'hotel de ville actuel, loin de faire oublier l'ancien collège de Québec, en a, au contraire, ravivé et immortalisé le souvenir.

Il me fait plaisir de noter, ce soir, que comme aux fêtes célébrées chez les R. R. P. P. Jésuites des anciens jours, nos vénérables communautés religieuses contemporaines de la fondation de Québec, sont représentées aussi bien que les institutions de bienfaisance et d'éducation qui, plus tard, se sont implantées dans notre cité.

Pour que rien ne manque à cette fête, le clergé de toutes les dénominations religieuses et nos concitoyens de toutes langues et de toutes origines se sont donné rendez-vous dans cette salle pour témoigner de l'union et de l'entente parfaite qui règnent entre tous les éléments dont se compose notre population.

Dans ce moment où tous nos cœurs battent à l'unisson, dans ce que je serais tenté d'appeler une fête de famille, évoquons les souvenirs du passé, et comme citoyens disons hautement que nous aimons notre vieux Québec, que nous l'aimons tel qu'il est, avec la poussière de ses rues et la décrépitude de ses édifices, avec ses remparts autrefois inexpugnables, et maintenant, paraît-il, démodés ; proclamons notre intention bien arrêtée de lui garder sa physionomie particulière, tout en cédant aussi largement que possible aux exigences du progrès moderne.

Si vraiment, cette séance solennelle doit marquer le commencement d'une ère nouvelle, vous permettrez, je l'espère, au premier magistrat de Québec d'exprimer les vœux dont tous nous souhaitons l'accomplissement. L'empressement que vous avez montré à vous rendre à notre invitation est pour nous une récompense pour le travail que nous avons pu faire et un encouragement pour ce que nous avons à accomplir. Nous allons nous mettre à l'œuvre et consacrer toute notre énergie et toutes nos forces à conquérir pour notre ville la place qui lui appartient dans le monde des affaires. Nous avons un héritage précieux de traditions et de souvenirs. Tout en le gardant avec amour, nous n'avons pas renoncé à l'ambition de rendre notre cité riche des biens de la terre. Nous la voulons grande, prospère, croissant en population, en opulence, en bien-être pour sa population industrielle, de manière à être capable de rivaliser avec les cités-sœurs qui nous environnent. Pour cela, il nous faut unir ensemble les deux rives de notre fleuve près de Québec. Il nous faut la réalisation du rêve de tous les habitants de Québec : la construction d'un pont, afin que dans la lutte qui se poursuit pour conquérir la suprématie commerciale et industrielle dans la vallée du Saint-Laurent, la bonne ville de Québec soit sur un pied d'égalité avec ses rivales.

DISCOURS DE M. JULES TESSIER

Sur la résolution ordonnant la publication des documents de la séance.

Monsieur le maire,

Avant de soumettre la résolution que je désire proposer devant ce conseil, je crois qu'il est de mon devoir de faire quelques observations.

La circonstance qui nous réunit ce soir, a un caractère plus qu'ordinaire. Il suffit, en effet, de jeter un coup d'œil autour de nous et de voir l'auditoire distingué que nous avons ce soir pour se rendre compte que nous assistons à une cérémonie remarquable : l'inauguration officielle de notre nouvel hotel

de ville. Le conseil, comme le public a dû être étonné en vous entendant M. le maire, d'apprendre que ce superbe édifice —un édifice qui sera l'orgueil de notre ville—a pu être construit à un prix aussi modéré.

Comme vous l'avez dit, M. le maire, en moins de deux ans ce vaste bâtiment a été construit. Les travaux ont été poussés avec une telle rapidité qu'on aurait dit vraiment que vous teniez entre vos mains la baguette d'un magicien faisant surgir tous les jours des choses merveilleuses. Ceux qui sont allés passer l'été dans les places d'eau ont été simplement émerveillés lorsqu'à leur retour, ils ont aperçu partout autour de l'hotel de ville des terrains qui, à leur départ, étaient encombrés de toute espèce de débris et dans un état déplorable, transformés en pelouses verdoyantes, ornées de fleurs, disposées de manière à prouver le goût du jardinier auquel vous aviez confié cette tâche artistique.

Je suis certain d'être l'interprète de mes collègues, les échevins de la cité comme du public et des personnages distingués qui nous honorent par leur présence, en vous offrant nos plus cordiales félicitations sur l'accomplissement de cette grande œuvre comme sur tant d'autres qui ont jeté du lustre sur votre administration comme maire de Québec.

Votre passage à la mairie aura marqué l'ère de la prospérité de nos affaires municipales : vous avez travaillé énergiquement à assurer ce succès. En consacrant ainsi une si large partie de votre temps aux intérêts de la ville, vous avez dû sans doute vous inspirer du patriotisme et des vertus civiques des grands citoyens qui vous ont précédé sur le siège que vous occupez maintenant. En jetant un coup d'œil autour de cette salle, le premier nom qui frappe mon regard, c'est celui d'Elzéar Bédard, premier maire de Québec. C'était un homme d'un caractère noble et élevé, qui a été un des pionniers de notre gouvernement responsable et qui, pour nous l'obtenir, n'a pas craint d'exposer ses biens et sa liberté.

Il y a plusieurs autres noms d'hommes qui ont joué un rôle important dans notre politique, dans les professions libérales et dans le monde des affaires.

Si nous avons eu comme maires, des hommes distingués, nous pouvons aussi nous rendre le témoignage que nous avons eu également parmi les officiers des hommes bien remarquables. Qu'il me suffise en effet de rappeler un ancien greffier de la cité dont le nom sera à jamais célèbre : je veux parler de F. X. Garneau, qui est reconnu à juste titre comme notre historien

national. Sa place est aujourd'hui remplie par un autre écrivain qui s'est fait aussi l'historien de nos fêtes nationales et de la marche progressive des Canadiens-français en Amérique.

En inaugurant le nouvel hôtel de ville, nous ne pouvons pas oublier que nous siégeons à l'endroit même où au début de la colonie, les Pères Jésuites donnaient l'instruction à la jeunesse canadienne. Bien des événements se sont passés depuis, événements sur lesquels il est inutile de s'arrêter. Nous ne pouvons pas oublier non plus que si la ville est aujourd'hui propriétaire de ce terrain, elle le doit à l'initiative du gouvernement Mercier qui tenait fortement à ce qu'un édifice public s'élevât, qui fut le digne pendant des bâtisses du parlement et du Palais de Justice de Québec. La correspondance de feu l'hon M. Honoré Mercier avec l'hon. M. François Langelier, alors maire de Québec, forme partie de nos archives et témoigne du haut intérêt qu'ils portaient à notre ville.

Si nous sommes ici sur un terrain historique, il ne faut pas oublier non plus que nous sommes dans une paroisse qui offre un caractère tout-à-fait exceptionnel. En effet, son digne curé, qui nous honore ce soir de sa présence, a la bonne fortune, contrairement à tous nos ministères locaux ou fédéraux, d'être inamovible. Il serait à désirer, M. le maire, que vous soyiez immuable, tant les services que vous rendez pourraient être utiles à la ville.

Nous espérons donc, monsieur le maire, que vous présiderez encore longtemps aux destinées de la ville ; votre succès sera assuré, entouré comme vous l'êtes, d'échevins qui savent apprécier vos bonnes qualités et d'officiers intelligents qui comprennent que leur devoir est de se dévouer complètement au service du public.

DISCOURS DE L'ECHEVIN COOK

L'echevin Cook dit qu'il a beaucoup de plaisir à seconder la motion qui vient d'être mise devant le fauteuil par l'échevin du quartier du Palais. Il a aussi éprouvé une grande satisfaction à écouter le discours éloquent qui vient d'être prononcé et il est heureux de noter cette nouvelle preuve que c'est l'ardent désir des membres du conseil que ses déliberations

et ses actions soient exposées à la lumière du jour et connues de tous les contribuables.

Il desire confier à l'impression les documents si importants qui ont été soumis et qui sont destinés à faire partie des archives de la ville.

Il faisait partie du Conseil lorsque fut définitivement soulevée, dans l'automne de 1894, la question de la construction de l'édifice princier dans lequel siégent les échevins. Cela lui remet en mémoire une discussion historique et dont les discours les plus remarquables, d'un coté comme de l'autre, sont consignés dans les annales de la corporation. Il était un de ceux qui ne croyaient pas à l'opportunité de construire l'hotel de ville étant donné les circonstances que l'on traversait. Les raisons apportées dans le temps pour combattre le projet, sont connues de tous. Il est un fait certain démontré par l'expérience de tous les jours, c'est qu'il est excessivement difficile pour un gouvernement ou une corporation municipale de construire un édifice public à des conditions aussi favorables que les particuliers et ils étaient justifiables de craindre que la dépense surpasserait le montant mis à la disposition du conseil et ils s'appuyaient pour émettre ces avancés sur ce qui s'était jusque-là passé ailleurs. Or, advenant le cas où le coût de la bâtisse, grâce aux extras inhérents à la réalisation de ces sortes de projets, aurait dépassé la somme de $150,000, ils se demandaient avec raison, croit-il, si la ville dans l'état financier où elle se trouvait, était bien en position de supporter cette dépense et s'il ne faudrait pas à courte échéance augmenter le fardeau des taxes qui pesait déjà si lourdement sur les épaules des contribuables. Dans les circonstances, ils ont cru qu'il leur était impossible de se ranger du coté de ceux qui ne pensaient pas comme eux et ils ont fait leur devoir jusqu'au bout.

Le rôle d'un échevin n'est pas toujours bien agréable. Que de fois, il lui faut imposer silence à ses sympathies pour suivre le sentier toujours droit mais souvent rude du devoir !

Aussi, ai-je besoin de vous dire, continue l'échevin Cook, que vous nous avez causé, M. le maire, une bien agréable surprise ce soir en nous fournissant les détails du coût de l'hotel de ville.

Dans le temps, nous avions devant les yeux la possibilité ou même la probabilité d'une augmentation de la taxe, comme de la dette. Mais nous avions compté sans notre hote et nous n'avons pas tardé à constater combien peu fondées étaient nos craintes. En effet six mois s'étaient à peine écoulés que comme résultat d'une administration sage et éclairée, vous nous annonciez que la corporation se trouvait avec un surplus

et, en concluant vos remarques, vous déclariez qu'il était possible d'accomplir un fait presqu'inouï : la diminution de la taxe. Permettez moi d'espérer qu'on ne s'arrêtera pas en si bonne voix et que cette taxe sera encore diminuée.

" M. le maire, c'est une preuve de plus que les jugements humains ne sont pas toujours parfaits. Certes, je ne devrais pas parler comme cela en présence du magistrat distingué, qui remplit avec tant de dignité la présidence de la Cour Supérieure, sir L. N. Casault, mais il est bien entendu que je ne fais allusion qu'aux délibérations des conseils municipaux et je confesse jugement.

" Durant les trois dernières années, notre dette n'a pas augmenté, grâce à la politique religieusement suivie de limiter nos dépenses à nos revenus, le vieux système d'administrer la ville a été complètement changé et notre dette n'a pas été augmentée.

" Notre crédit est aujourd'hui aussi elevé à l'étranger que celui de n'importe quelle ville du Dominion.

" Il reste cependant bien des choses à faire encore et le conseil ne doit pas s'arrêter en si bonne voie. Le public attend beaucoup de lui ; cette attente ne doit pas être déçue.

" Nous aurons bientôt par exemple, à discuter un projet des plus importants pour notre ville : celui d'accorder une aide à la compagnie qui veut construire le chainon de la ligne du chemin de fer du Parry Sound qui doit relier Québec avec la baie Georgienne et la navigation des lacs.

" Un autre projet qui serait le complément du précédent c'est la ligne rapide et je crois que c'est le devoir du conseil de faire tous les efforts possibles, pour l'assurer à notre ville.

" Je puis mentionner en troisième lieu le tramway electrique et c'est un grand plaisir pour moi de dire que ce projet peut être considéré comme un fait accompli. Fait digne d'être noté, c'est qu'il sera construit par plusieurs de nos capitalistes qui ont le courage de leurs convictions et sont désireux de mettre leur argent dans des entreprises de nature à promouvoir les interêts de Québec.

" J'espère que les membres de ce conseil uniront leurs efforts à ceux de nos représentants dans le Parlement qui travaillent à l'accomplissement d'un autre grand projet, celui de la construction d'un pont pour relier les deux rives à ou près de Québec.

"Votre discours, Mr. le maire, contient une liste d'extras nécessités par l'achevement et l'ornementation de l'hotel de ville. Cette liste est si peu longue que, bien qu'adversaire naturel et juré des extras à cette bâtisse, je crois qu'il me sera permis de déroger à une règle que je me suis faite et de proposer une dépense supplémentaire pour parachever l'embellissement de cet édifice. Je suis certain de me faire l'écho des sentiments de l'auditoire distingué qui m'écoute en proposant qu'un portrait de Son Honneur le maire en costume officiel soit exécuté aux frais de la ville pour être placé dans cette salle pour commémorer ses efforts constants et heureux dans l'administration des affaires civiques de Québec et l'inauguration de notre nouvelle bâtisse municipale. Cet édifice est votre œuvre, M. le maire, et la ville vous doit cette reconnaissance.

L'Echevin Sharples.—Je suis très heureux de seconder cette motion.

Son Honneur le maire.—Il existe une règle invariable gouvernant toute motion qui comporte une dépense d'argent. Ces sortes de motions doivent d'abord être renvoyées au comité de finances pour y être reconsiderées. Je suis obligé de déclarer que cette dépense doit au préalable être approuvée par le comité de finances et ne peut être prise en considération que sur un rapport du dit comité.

La motion est renvoyée au comité des Finances.

ACTE D'ACHAT DU TERRAIN

L'an mil huit cent quatre-vingt neuf, le deuxième jour de novembre, devant Joseph Allaire, notaire public, pour la province de Québec, résidant à Québec, soussigné ; ont comparu : l'Honorable David A. Ross, demeurant en la Banlieue de la cité de Québec, Commissaire des Travaux Publics *ad interim* de la province de Québec, dument autorisé à l'effet des présensentes par un ordre de l'Honorable Conseil Exécutif de la province de Québec en date du trente octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf et dont copie est annexée aux présentes.

Et l'Honorable François Langelier, maire de la cité de Québec, et y demeurant, agissant ici pour et au nom de la cité de Québec et autorisé à cet effet par une résolution du conseil de la dite cité en date du vingt septembre dernier, 1889.

Lequel dit Honorable David A. Ross ès dite qualité, a vendu, avec garantie de tous troubles quelconques à la cité de Québec ici représentée par l'Honorable François Langelier agissant et acceptant ici pour le bénéfice et avantage de la dite cité le lot de terre ci-après décrit, savoir : une certaine portion du terrain de l'Ancien Collége de Québec ou Collége des Jésuites compris entre la place de la Basilique, la rue Ste.-Anne, la rue de la Fabrique etc., et une ligne tirée de la porte cochère donnant sur le dit terrain, rue Sainte Anne jusqu'à la propriété de l'Institut Canadien, tel que le tout est indiqué en rouge sur le plan ci-annexé et marqué par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, avec, en outre, le droit de passage sur les rues ou ruelles qui doivent être ouvertes en arrière du dit terrain, le dit terrain faisant partie du numéro 2816 (deux mille huit cent seize), du cadastre du quartier St. Louis de la dite cité de Québec.

Cette vente est faite aux charges et conditions suivantes, savoir :

1o. A la charge, par l'acquéreur, de toutes les servitudes actives et passives de mitoyenneté et autres qui existent ou peuvent exister sur la dite portion de terrain et le droit de sortie au bénéfice des propriétaires de l'autre partie du terrain, tant par une rue ouvrant sur la rue St-Anne, prise moitié sur le terrain vendu, et moitié sur la dite autre partie du terrain, et par une autre rue à être ouverte par la corporation, partant de celle qui vient d'être indiquée et allant rejoindre celle de la

Fabrique à l'endroit où il y a déjà une ruelle, les dites rues projetées d'au moins soixante pieds de large.

2o. La dite cité de Québec fera construire et terminer un hotel de ville sur la dite portion de terrain, dans un délai de cinq ans de la date du dit acte de vente ;

3o. Le dit terrain ne pourra être employé que pour y mettre un hotel de ville et dépendances à l'usage de la dite corporation ;

4o. Aucun bâtiment ne sera érigé sur le dit terrain à une distance moindre de cinquante pieds de la ligne G. H. du dit plan ;

5o. La dite cité de Québec fera élever un monument en marbre ou en bronze en l'honneur de Samuel Champlain, le fondateur de Québec, en face du dit hotel de ville, si le Séminaire de Québec, où le Gouvernement de la Province consentent à en faire ériger un au même endroit en l'honneur de quelqu'autre personnage illustre de l'histoire du Canada.

En outre pour et moyennant le prix de vingt mille piastres que le dit honorable David A. Ross reconnaît et déclare avoir reçu de la dite cité de Québec, dont quittance.

Fait et passé à Québec, au bureau du dit honorable David A. Ross, les jour, mois & an susdits, sous le numéro quatre mille trois cent trois des minutes du dit Mtre. Allaire, et lecture faite, les comparants ont signé avec moi dit notaire de ce requis.

(Signé) " David A. Ross. "

" F. Langelier, maire de Québec "

" Jos. Allaire N. P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

Jos. Allaire N. P.

Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 30 octobre 1889, approuvé par le Lieutenant Gouverneur, le 31 octobre 1889.

No 551.

Sur la vente d'une certaine portion du terrain de l'ancien collége des Jésuites à Québec.

L'Honorable Commissaire des Travaux Publics *ad interim* dans un rapport en date du trente octobre courant (1889) expose :

Que le Conseil-de-Ville de la cité de Québec, dans sa séance du 3 mai 1889, a résolu de proposer au Gouvernement de vendre à la dite cité une certaine portion du terrain de l'ancien collége de Québec, ou collége des Jésuites, savoir : tout le terrain compris entre la place de la Basilique, la rue Ste. Anne, la rue de la Fabrique etc., et une ligne tirée de la porte cochère donnant sur le dit terrain, rue Ste. Anne jusqu'à la propriété de l'Institut Canadien :

Que, dans des négociations ultérieures, il a été entendu que la somme qui serait offerte au Gouvernement comme prix du dit terrain, serait de $20,000.00, vingt-mille piastres, et que cette somme est maintenant offerte au Gouvernement de la part du dit Conseil-de-ville de la cité de Québec ;

En conséquence, dans le but de favoriser l'érection d'un hotel de ville, avec dépendances et sous l'autorité de l'acte 51-52 Vict. ch. 13, sec. 6, l'Honorable Commissaire *ad interim* recommande :

Que le Commissaire des Travaux Publics soit autoautorisé à vendre à la Corporation de la cité de Québec, toute cette portion du terrain de l'ancien collége de Québec ou collége des Jésuites, indiquée par une ligne rouge au plan annexé au susdit rapport et comprise entre A, B, C, D, E, F, G et H du dit plan, formant une superficie totale de cent vingt-et-un mille six cents pieds, plus ou moins, et ce pour les prix et somme de vingt mille piastres, (20,000.00) payable comptant, à la charge pour l'acquéreur, de toutes les servitudes actives et passives, de mitoyenneté et autres qui existent ou peuvent exister sur la dite portion de terrain ; avec droit de sortie au bénéfice des propriétaires de l'autre partie du terrain, tant par une rue ouvrant sur la rue Ste. Anne, prise moitié sur le terrain vendu et moitié sur la dite autre partie du terrain ; et par une autre rue à être ouverte par la Corporation, partant de celle qui vient d'être indiquée et allant rejoindre celle de la Fabrique, à l'endroit où il y a déjà une ruelle ; les dites rues projetées devant être d'au moins soixante pieds de large.

L'acte de vente devant spécifier expressément aussi :

1o. Que la corporation de la cité de Québec fera construire et terminer un hotel de ville sur la dite portion de terrain, dans un délai de cinq ans de la date du dit acte de vente ;

2o. Que le dit terrain ne pourra être employé que pour y mettre un hotel de ville et dépendances, à l'usage de la dite corporation ;

3o. Qu'aucun bâtiment ne sera érigé sur le dit terrain à une distance moindre de cinquante pieds de la ligne G. H. du dit plan ;

4o. Que la dite corporation fera élever une monument en marbre ou en bronze en l'honneur de Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, en face du dit nouvel hotel de ville, si le Séminaire de Québec ou le Gouvernement de la Province consentent à en faire ériger un au même endroit en l'honneur de quelqu'autre personnage illustre de l'histoire du Canada.

Certifié,

GUSTAVE GRENIER,

Greffier Conseil exécutif.

Vraie copie,

JOS. ALLAIRE, N. P.

———:o:———

NOMENCLATURE

DES

DIFFERENTS CONSEILS

Depuis l'incorporation de la Cité en 1833, jusqu'au 15 septembre 1896.

Jusqu'en 1833, les affaires municipales de la cité étaient administrées par des Juges de paix, siégeant en sessions spéciales à cet effet, conformément aux actes de la Législature provinciale.

En 1832, la cité fut incorporée (1 William, chap. 4, 52), et pour cette fin divisée en dix quartiers dont les noms suivent : Quartier Saint-Louis, quartier Saint-Jean, quartier du Séminaire, quartier du Palais, quartier Saint-Laurent, quartier Saint-Charles, quartier Saint Roch, quartier Dorchester, quartier Sainte-Geneviève et quartier des Carrières, chaque quartier élisant deux membres.

1833

MAIRE ;

Elzéar Bédard,

MEMBRES DU CONSEIL :

Joseph Légaré,
Charles Cazeau,
Ebénézer Baird,
Colin McCallum,
Joseph Tourangeau,
Edouard Glackmeyer,
Jean Tourangeau,
Pierre Dasilva,
François Robitaille,
Charles Deguise,
Joseph Petitclerc,
John Malcolm Fraser,
Joachim Mondor,
P. M. Pâquet,
Charles M. DeFoy,
Joseph Hamel,
Michel Tessier,
R. E. Caron,
C. D. Planté,
Jean Langevin, Greffier de la cité.

1834 à 1837

MAIRE :

R. E. Caron,

MEMBRES DU CONSEIL :

C. D. Planté.
Edouard Glackmeyer,
Pierre Dasilva,
Ebénézer Baird,
Joseph Tourangeau,
Louis Leclerc,
Jean Tourangeau,
Michel Tessier,
Joachim Mondor,
Joseph Légaré,
Jean Langevin, Greffier de la cité.
Joseph Hamel,
C. M. Defoy.
Charles Deguise,
Charles Cazeau,
François Robitaille,
Colin McCallum,
John M. Fraser,
Elzéar Bédard,
William Henderson *

L'acte 1 William, chap. 4, 52, expirant le premier mai 1836 n'ayant pas été renouvelé, la corporation cessa d'exister et ses pouvoirs retombèrent entre les mains des magistrats comme auparavant.

* M. B. C. A. Gugy fut membre de ce conseil, représentant le quartier St.-Louis.

1840, 1841, 1842. (1)

MAIRE :

Réné Edouard Caron,

MEMBRES DU CONSEIL :

John Jones,
Joseph Morrin,
Ebénézer Baird,
Hect ou Simon Huot, (2)
Pierre Langlois, (3)
Joseph Parant,
Pierre Boisseau,
George Black,
James Hunt,
François Buteau,
John Munn,
Louis Massue,
Robert Shaw,
Michel Borne,
Jean Tourangeau,
James Clearihue,
John James Chapman,
George Futvoye, nommé Greffier de la cité, le 20 Août, 1840.

(1) Le conseil fut nommé par le Gouverneur-Général pour un terme d'office finissant le 1er Dec. 1842, leurs successeurs devant être élus par le peuple.

(2) Résigné et remplacé par M. Patton écuyer.

(3) Résigné et remplacé par Vital Têtu, écuyer.

1843 (1)

MAIRE :

Edouard René Caron.

MEMBRES DU CONSEIL :

William Petry,	Edouard Glackmeyer,
Louis Massue,	Jean Tourangeau,
Alexander Simpson.	Edward Pendergast,
John Wilson,	William O'Brien,
John McLeod,	Edouard Rousseau,
Thomas Guay,	Joseph Laurin,
François Buteau (2)	Louis Plamondon,
Michael Connolly,	Joseph Robitaille,
F. X. Méthot,	George Putvoye, Greffier de la cité.

(1) Ce conseil fut élu conformément aux provisions de l'acte 4 Vic., chap. 35, la cité étant divisée en six quartiers : à savoir : Saint-Louis, du Palais, St.-Pierre, Champlain, St.-Roch, St.-Jean, avec trois membres pour chaque quartier.

(2) + Résigné et remplacé par Thos. Wm. Lloyd Dec. 23, 1842.

1844

MAIRE ;

Honorable R. E. Caron,

MEMBRES DU CONSEIL :

Edouard Glackmeyer,	Alexander Simpson,
Louis Massue,	Jean Tourangeau,
Joseph Savard,	John Wilson,
Michael Connolly,	Joseph Robitaille,
Joseph Laurin,	Louis Plamondon,
Thos. W. Lloyd,	Edouard Rousseau,
John McLeod,	Henry S. Scott,
William O'Brien,	George OKill Stuart,
John Doran,	George Futvoye, Greffier de la cité.

1845

MAIRE :

Honorable R. E. Caron,

MEMBRES DU CONSEIL :

Edouard Glackmeyer,	Jean Tourangeau,
Louis Massue,	Alexander Simpson,
Joseph Savard,	John Wilson,

Michael Connolly,
Joseph Laurin,
Thomas W. Lloyd,
John McLeod,
William O'Brien,
Joseph Robitaille,
Louis Plamondon,
Edouard Rousseau,
Henry S. Scott,
George O. Stuart,
John Doran,
F.-X. Garneau, Greffier de la cité.

Pendant l'année 1845, la charge d'échevin fut abolie par l'acte 10 Viet. ch. 113 et la date des élections fixée au premier de Février de chaque année.

1846

MAIRE :

G. OKill Stuart écuier, maire.

MEMBRES DU CONSEIL :

Al. Simpson, (0)
James Gillespie,
John McLeod,
Edouard Rousseau,
James Dean,
Joseph Robitaille,
John Maguire,
William O'Brien,
Thos W. Lloyd,
John Wilson,
John Doran,
Joseph Laurin,
Joan G. Tourangeau,
Germain Guay,
N. F. Belleau,
Ulric Tessier,
George Hall,
Louis Plamondon,
Henry H. Scott,
F.-X. Garneau, Greffier de la cité.

(0) Résigné et remplacé par Michel Connolly, écr.

1847

MAIRE :

G. O'Kill Stuart, écr.

MEMBRES DU CONSEIL ·

Thomas Lloyd,
John McLeod,
N. F. Belleau,
Joseph Robitaille,
Ulric Tessier,
John Doran,
John Maguire,
Jacques P. Rhéaume,
William O'Brien,
F. X. Garneau, Greffier de la cité.
David McGie,
Jean Tourangeau,
Germain Guay,
George Hall,
Louis Plamondon.
Michael Connolly,
James Gillespie,
Edouard Rousseau,
James Dean,

1848

MAIRE :

G. OKill Stuart, ecr.

MEMBRES DU CONSEIL :

Thomas Lloyd,
James A. Sewell,
N. F. Belleau,
Ulric Tessier,
Germain Guay,
Joseph Robitaille,
Jacques P. Rhéaume,
Jean Tourangeau,
James Dinning,
James Gillespie,
John Maguire,
John Doran,
John Frew,
J. Elie Gingras,[1]
Alexis Dorval.
Joseph G. Tourangeau,
Daniel McGie,
George Hall,
James Dean,
F. X. Garneau, Greffier de la cité.

1849

MAIRE .

G. O'Kill Stuart, écr.

MEMBRES DU CONSEIL :

George Hall,
N. F. Belleau,
John Frew,
Joseph Tourangeau,
Edward Boxer,
Ulric Tessier,
Germain Guay,
David McGie,
Jacques P. Rhéaume,
Alexis Dorval,
J. Elie Gingras,
James Dinning,
Hugh Murray,
James A. Sewell,
Jean Tourangeau,
John Doran,
Germain Guay,
Joseph Robitaille,

1850

MAIRE :

N. F. Belleau, écr.

MEMBRES DU CONSEIL :

Joseph Tourangeau,
Jean Elie Gingras,
William Lampson,
Germain Guay,
Alexis Dorval,
Hugh Murray,
W. S. Sewell,
Joseph Robitaille,
Thos. W. Lloyd,
James Dinning,
Ulric Tessier,
Joseph Carrier,
John Maguire,
Joseph Morrin.

George Hall,
Jacques P. Rhéaume,
Edward Boxer,
James A. Sewell,
F. X. Paradis,
F. X. Garneau, Greffier de la cité.

1851

MAIRE :

N. F. Belleau, écr.

MEMBRES DU CONSEIL :

F. X. Paradis,
Joseph Carrier,
John Maguire,
Joseph Morrin,
Ulric Tessier,
Jacques P. Rhéaume,
Hugh Murray,
Olivier Robitaille,
Alexis Dorval,
William Lampson,
Germain Guay,
Charles A. Alleyn,
Paul Lepper,
James A. Sewell,
Augus McDonald,
Edward Boxer,
F. X. Garneau, Greffier de la cité.

1852

MAIRE :

N. F. Belleau, écr., maire

MEMBRES DU CONSEIL :

W. H, Anderson,
F. H. Paradis,
Ulric Tessier,
Jacques P. Rhéaume,
William S. Sewell,
Paul Lepper,
Germain Guay.
Augus McDonald,
Charles A. Alleyn,
Hugh Murray,
Thomas C. Lee,
Alexis Dorval,
James A. Sewell,
Olivier Robitaille,
John Maguire,
William Lampson,
R. A. Russell,
Joseph Morrin,
F. X. Garneau. Greffier de la cité.

1853

MAIRE :

Ulric J. Tessier, écr.

MEMBRES DU CONSEIL :

Jacques P. Rhéaume,
George Hall,
Michael Connolly,
Prudent Vallée,
W. H. Anderson,
John Maguire,
Paul Lepper,
F. X. Paradis,

Joseph Lavoie,
Angus McDonald,
Alexis Dorval,
Charles A. Alleyn,
W. S. Sewell,
Olivier Robitaille,
James A. Sewell,
Thomas C. Lee,
William Quinn,
Hugh Murray,
Joseph Morrin,
F. X. Garneau, Greffier de la cité.

1854

MAIRE :

Charles A. Alleyn, ecr.

MEMBRES DU CONSEIL :

Edouard Glackmeyer,
Joseph Larose,
W. H. Anderson,
Jean-Bte. Bureau,
Abraham Joseph,
Joseph Morrin,
Michael Connolly,
Thomas C. Lee,
Prudent Vallée,
George Hall,
Jacques P. Rhéaume,
Angus McDonald,
Olivier Robitaille,
Hugh Murray,
W. S. Sewell,
William Quinn (1)
Edouard Rousseau,
John Maguire,
Alexis Dorval,
F. X. Garneau, Greffier de la cité.

Demis par jugement de la cour Supérieure 5 sept. 1854 et remplacé par M. Jos. W. Leycraft.

1855

MAIRE :

Joseph Morrin, écr.

MEMBRES DU CONSEIL :

Edouard Glackmeyer,
James A. Swell,
Abraham Joseph,
T. C. Lee,
John Hearn,
Lawrence Stafford,
Alexis Dorval,
Edouard Rousseau,
Joseph Larose,
George Hall,
Joseph M. Leycraft,
Joseph Larose,
J. B. Bureau,
Alex. Robertson,
Michael Connolly,
Prudent Vallée
W. S. Sewell,
J. P. Rhéaume,
Charles A. Alleyn,

18 V. C. 159 sanc. 30 mai 1855—13—sec. est. B. de Revision.

1856

MAIRE :

Olivier Robitaille, écr.

MEMBRES DU CONSEIL :

Edouard Rousseau,
W. S. Sewell,
J. B. Bureau,
Robert Shaw,
Abraham Joseph,
John Giblin (1)
Alexandre Lemoine,
George Hall,
Jean Tourangeau,
Prudent Vallée,
John Hearn,
Jacques P. Rhéaume,
Alex, Robertson,
H. L. Langevin,
Edouard Lemieux,
Abraham Amyot, (2)
Pierre Gauvreau,
Zéphirin Chartré,
J. B. Martin,
Edouard Glackmeyer,
Charles A. Alleyn,
Joseph Morrin,
Jonathan Munn,
Lawrence Stafford,
F. X. Garneau, Greffier de la cité,

(1) Demis par jugement de la cour Supérieure du 23 fév. 1856 et remplacé par W. Connolly, écuyer.

(2) Mort et remplacé par Pierre Chateauvert, écr.

1857 (1)

MAIRE :

Joseph Morrin, écr,

MEMBRES DU CONSEIL :

Jacques P. Rhéaume,
H. L. Langevin,
George Hall,
Robert Shaw,
Edouard Rousseau,
John Hearn,
Jean Tourangeau,
Edouard Lemieux,
J. B. Martel,
Alex. Lemoine,
J. B. Bureau,
Zéphirin Chartré,
Lawrence Stafford,
J. Munn,
John Fitzpatrick,
Prudent Vallée,
P. Chateauvert,
William Eadon,
G. J. Audette,
John Young,
P. Gauvreau,
Ol. Robitaille,
M. Connolly,
Alex. Robertson,
F. X. Garneau, Greffier de la cité.

(1) Par l'acte 19 Vict. chap. 69 le maire fut élu par les électeurs, de l'assentiment général, 19 Juin 1856.

1858

MAIRE :

Hector L. Langevin, écr.

MEMBRES DU CONSEIL :

Alex. Lemoine,
Robert Shaw,
J. B. Martel,
G. J. Audette,
John Fitzpatrick,
Jon. Munn,
W. Eadon,
John Young,
Prudent Vallée,
Pierre Châteauvert,
Edouard Lemieux,
George Hall,
Alex. Robertson,
A. Fortin,
Michael Connolly,
F. N. Gingras,
J. B. Bureau,
G. St. Pierre,
Thomas Burns,
M. A. Hearn,
John Hearn,
Pierre Gauvreau,
F. X. Garneau, Greffier de la cité.

1859

MAIRE :

H. L. Langevin, écr.

MEMBRES DU CONSEIL :

John Hearn,
Germain St. Pierre,
John Fitzpatrick,
Thomas Pope,
Alexander Robertson,
George Hall,
Edouard Lemieux,
G, J, Audette,
Pierre Châteauvert,
William Eadon,
Pierre Gauvreau,
Thomas Burns,
Aldéric Fortin,
Edouard Rousseau,
F. N. Gingras,
Thomas McGreevy,
Robert Shaw,
D. Mercier (1)
J. S. Hill,
C. F. Baillairgé,
A. G. Tourangeau,
George Irvine,
John Giblin,
F. X. Garneau, Greffier de la cité.

(1) Mort en octobre 1869 et remplacé par T. Gourdeau, écuyer.

1860

MAIRE :

H. L. Langevin, écr.

MEMBRES DU CONSEIL :

Alexander Robertson,
John Giblin,
Pierre Gauvreau,
Edouard Lemieux

François Gourdeau,
George Hall,
John Hearn,
A. G. Tourangeau,
Jacques P. Rhéaume,
J. S. Hill,
Robert Shaw,
George Irvine,
Thomas Burns,
Ger. St Pierre,
F. N. Gingras,
Charles F. Baillairgé,
Aldéric Fortin,
Jacques Crémazie,
Edouard Rousseau,
William Lampson,
E. J. Charlton,
F. X. Garneau, Greffier de la cité.

1861

MAIRE :

Thomas Pope, écr.

MEMBRES DU CONSEIL :

Jacques P. Rhéaume,
Pierre Gauvreau,
John S. Hill,
Edouard Rousseau,
William Lampson,
George Hall,
Alexander Morril,
Jean Tourangeau,
Francois Gourdeau,
John Giblin,
E. J. Charlton,
Charles F. Baillairgé,
William Kirwin,
Edouard Lemieux,
Alexander Robertson,
Germain St-Pierre,
John Hearn,
John Lemesurier,
James Dinning,
Thomas Burns,
F. X. Garneau,
George Irvine.

1862

MAIRE :

Thomas Pope, écr,

MEMBRES DU CONSEIL :

George Hall,
Thomas Burns,
Alex. Merrill,
Pierre Gauvreau,
William Marsden,
Wm. Lampson,
Edouard Lemieux,
John Lemesurier,
Jean Tourangeau,
Germain St. Pierre,
John Hearn,
Edouard Rousseau,
Charles F. Baillairgé,
John Giblin,
Félix Lavoie,
John Laird,
Charles St. Michel,
L. J. Roy,
Philippe J. Joliœur,
J. B. Alain,
F. X. Garneau, Greffier de la cité.

1863

MAIRE :

Thomas Pope, écr. (1)

MEMBRES DU CONSEIL :

Jean Bte. Alain,
C. F. Baillairgé (2)
Jos. Bowles,
Jean Tourangeau, (3)
Thomas Burns,
John Giblin,
John Hearn,
Philippe J. Jolicœur,
John Laird,
F. Lavoie,
John Lemesurier,
Thomas McGreevy,
Alex. Robertson
L. J. Roy,
Chs. St. Michel,
Germain St. Pierre,
James Dinning,
Norbert Germain,
William Marsden, (4)
Jean-Bte. Renaud,
A. G. Tourangeau,
Richard Alleyn,
William Kirwin,
R. F. Rinfret,
F. X. Garneau, Greffier de la cité. (5)

(1) Mort le 29 juin 1863 et le conseil élut A. G. Tourangeau pour le remplacer.
(2) Résigné le 13 novembre 1863 et Ab. Hamel élu.
(3) Mort le 10 février 1864, remplacé par J. B. Pruneau écr. pour le quartier J.-C.
(4) Résigné le 20 février 1863 et William Hossack écr. élu.
(5) Résigné le 8 Janvier 1864, remplacé par L. A. Cannon.

1864

MAIRE :

Adolphe G. Tourangeau, écr.

MEMBRES DU CONSEIL :

J. B. Alain,
R. Alleyn,
I. E. Bolduc,
Joseph Bowles,
Thomas Burns,
Louis Abdon Côté,
James Dinning,
John Giblin,
Ab. Hamel,
John Hearn,
William Hossack,
P. J. Jolicœur,
William Kirwin,
John Laird,
Félix Lavoie,
John Lemesurier,
J. B. Pruneau,
R. F. Rinfret,
Charles St.-Michel,
B. Prior,
M. W. Scott,
L. J. Roy,
J.-B. Renaud,
Norbert Germain,
L. A. Cannon, Greffier de la cité.

1865

MAIRE :

A. G. Tourangeau, écr.

MEMBRES DU CONSEIL :

Jos. E. Bolduc,
Thomas Burns,
A. L. Côté,
James Kirwin,
John Hearn (1)
Wm. Kirwin,
John Lemesurier,
Abraham Hamel,
J. B. Pruneau,
J. B. Renaud,
Félix Lavoie,
William Withall,
Jean Bte. Alain (2)
L. J. Roy,
Chs. St.-Michel,
F. Dussault,
Miles O'Brien,
Richard Alleyn,
Joseph Bowles,
Norbert Germain, (3)
William Hossack,
B. S. Prior, (4)
R. F. Rinfret,
W. W. Scott,
L. A. Cannon, Greffier de la cité. (5)

(1) Résigné le 22 déc. 1865, John O'Malley, élu à sa place.
(2) Mort et remplacé par Charles Langlois ecr.
(3) Résigné 3 avril 1865, remplacé par P. Légaré écr., 3 juillet 1866.
(4) Résigné 1er mai 1865 et remplacé par J. W. Henry ecr.
(5) Nommé le 12 janvier 1864,

1866

MAIRE :

Honorable Joseph Cauchon,

ÉCHEVINS : (6)

L. A. Côté,
William Kirwin,
Jean Bte. Renaud,
William Hossack,
George Hall,
Pierre Légaré,
R. F. Rinfret,
John Hearn,

CONSEILLERS :

J. W. Henry,
Thomas Burns,
John Lemesurier,
Charles St. Michel,
Joseph Bowles,
Miles O'Brien,
J. E. Bolduc,
Charles Langlois,
Abraham Hamel,
William Withall, (7)
Félix Lavoie,
Jean Bte. Pruneau,
L. J. Roy,
John O'Malley,
François Dussault,
W. W. Scott,
L. A. Cannon, Greffier de la cité.

(6) Par l'acte 29 Vict. chap. 57 un échevin et deux conseillers furent élus pour chaque quartier.

(7) Résigné le 22 juin 1866, remplacé par W. D. Campbell, ecr.

1867

MAIRE :

Honorable Joseph Cauchon,

ÉCHEVINS :

L. A. Côté,
William Kirwin,
Jean-Bte. Renaud,
William Hossack,
George Hall,
Piere Légaré,
R. F. Rinfret,
John Hearn,

CONSEILLERS :

Abraham Hamel,
Thomas Burns,
John Lemesurier,
Charles St.-Michel,
L. J. Roy,
Miles O'Brien, (1)
J. E. Bolduc,
Charles Langlois,
J. W. Henry,
W. D. Campbell,
Félix Lavoie,
J. A. Mailloux,
R. W. Wurtele, (2)
John O'Malley,
Frs. Dussault,
W. W. Scott,
L. A. Cannon, Greffier de la cité.

(1) Mort, 12 janv. 1867, remplacé par François McLaughlin, écr., 8 fév. 1867.

(2) Résigné 15 nov. 1867, remplacé par H. Blanchet écr., 27 déc. 1867.

1868

MAIRE :

John Lemesurier, écr.

ÉCHEVINS :

L. A. Côté,
William Kirwin,
Jean-Bte. Renaud,
William Hossack,
George Hall,
Pierre Légaré,
R. F. Rinfret,
John Hearn,

CONSEILLERS :

Jacques Auger,
Hilarion Blanchet,
Joseph E. Bolduc, (3)
William Convey,
John Giblin,
Abraham Hamel,
M. A. Hearn,
J. W. Henry,
Joseph Julien,
Joseph A. Mailloux,
Françis McLaughlin,
John Ryan,

P. Ferdinand Peachy, Charles St Michel,
Louis Joseph Roy, William W. Scott,

(3) Résigné le 21 août 1868 et remplacé par C. J. L. Lafrance écr., 18 sept. 1868.

1869

MAIRE :

John Lemesurier ecr. (1)

ÉCHEVINS :

Louis Bourget, R. F. Rinfret,
Robert Chambers, W. W. Scott,
L. Abdon Côté, L. J. Roy,
George Hall, John Ryan,
John Hearn, Charles St.-Michel,
William Hossack (2) L. A. Cannon, Greffier de la cité.

CONSEILLERS :

Jacques Auger, Joseph Julien,
Hilarion Blanchet, C. J. L. Lafrance,
William Convey, Joseph A. Mailloux,
John Giblin, Francis McLaughlin,
Abraham Hamel, Denis O'Hare,
M. A. Hearn, J. F. Peachy,
J. W. Henry,

(1) Résigné, échevin Hossack élu maire par le conseil, 29 V, chap. 57, S. 8.
(2) Siège déclaré vacant par Jugement de la cour Supérieure.

1871-72

MAIRE :

Pierre Garneau, écr.

ÉCHEVINS :

Robert Chambers, Weston Hunt,
L. Abdon Côté, Ths. Norris,
F. N. Gingras, Rémi F. Rinfret,
John Hearn, W. W. Scott,

CONSEILLERS :

Jacques E. Blais, Jos. Julien,
Jos. G. Bossé, C. J.-L. Lafrance,
Ernest Gagnon, Jos. A. Mailloux,
John L. Gibb, Jeremiah C. Nolan *
John Giblin, J. Ferd. Peachy,
M. A. Hearn, L. F. Roy,

J. B. C. Hébert, H. T. Taschereau.
Wm. Home, Pierre V. Valin,
* Résigné et remplacé par Owen Murphy.

1872-73

MAIRE :

Pierre Garneau, écr.

ÉCHEVINS :

Rob. Chambers, Weston Hunt, (4)
L. Abdon Côté, Thos. Norris,
F. N. Gingras, Rémi F. Rinfret,
John Hearn, W. W. Scott. (5)

CONSEILLERS :

Jos. G. Bossé, (1) Jos. Julien,
Henry Dinning, C. J. L. Lafrance,
Ernest Gagnon, (2) Jos. A. Mailloux,
John L. Gibb, (3) Owen Murphy,
John Giblin, J. Ferd. Peachy,
M. A. Hearn, Fred. W. Roy.
J. B. C. Hébert, H. I. Taschereau,
Wm. Home, Alfred J. Venner,

1– Résigné et remplacé par Victor Bélanger.
2– do do Ferd. Hamel.
3– do do Alex. Wood.
4– do do P. Henchey.
5– do do Arthur Murphy.

1874-75

MAIRE :

Owen Murphy, écr.

ÉCHEVINS :

Rob. Chambers, Pat. Henchey,
L. Abdon Côté, (1) Arthur H. Murphy, *
Henry Dinning, Ths. Norris,
Edmond Germain, (2) R. F. Rinfret,

CONSEILLERS :

Jos. Archer, Snr. (3) Jos. A. Mailloux,
Victor Bélanger, (4) Wm. McLaughlin,
John G. Burns, J. Ferd. Peachy,
Wm. Convey, Willis Russell,
Edw. Coveny, Paul E. Smith,
Frs. Gingras, Nazaire Turcotte,
Ferd. Hamel, Philippe Vallière,
C. J. L. Lafrance, Alex. Woods.

* Résigné et remplacé par H. A. Murphy.

1875-76

1- Démis et remplacé par Chs. St.-Michel.
2- Résigné et remplacé par E. C. E. Gauthier.
3- Démis et remplacé par W. E. Brunet.
4- Résigné et remplacé par J. D. Brousseau.

1876-77

MAIRE :

Owen Murphy, ecr.

ÉCHEVINS :

Rob. Chambers,	Ths. Norris,
Henry Dinning,	Jos. Poitras,
E. C. E. Gauthier,	R. F. Rinfret,
Patrick Henchey,	Chs. St.-Michel,

CONSEILLERS :

J. D. Brousseau,	L. Marcotte,
G. Bresse,	Frs. McLaughlin,
W. E. Brunet,	J. Ferd. Peachy,
John G. Burns,	Willis Russell,
Wm. Convey,	Paul E. Smith,
Edw. Coveny,	Philippe Vallière,
Philéas Huot,	Alex. Woods,
F. N. Gingras,	F. O. Vallerand.

L. A. Cannon, Greffier de la cité.

1877-78

MAIRE :

Owen Murphy, écr.

ÉCHEVINS :

Robert Chambers,	Thomas Norris,
Henry Dinning,	Jos. Poitras,
E. C. E. Gauthier,	R. F. Rinfret,
Patrick Henchey,	Charles St.-Michel,

CONSEILLERS :

J. D. Brousseau,	L. Marcotte,
G. Bresse,	Francis McLaughlin,
W. E. Brunet,	J. Ferd. Peachy,
John G. Burns,	Willis Russell,
William Convey,	Paul E. Smith,
Edward Coveny,	Philippe Vallière,

Philéas Huot, Alex. Woods,
Frs. Gingras, F. O. Vallerand,
L. A. Cannon, Greffier de la cité.

* Siège devenu vacant et rempli par l'Honorable John Hearn.

1878-79-80

MAIRE :

Robert Chambers, écr.

ÉCHEVINS :

Louis Bourget, Patrick Honchey,
Frs. Gingras, R. F. Rinfret,
Germain Guay, J. P. Rhéaume,
Hon. John Hearn. F. O. Vallerand,

CONSEILLERS :

O. Beaubien, Andrew Hatch,
G. Bouchard, F. X. Langevin,
Charles Brochu, Frs. McLaughlin,
J. D. Brousseau, William McWilliam,
William Convey, J. Ferd. Peachy,
John Delaney, F. W. Roy,
Peter Johnston, Willis Russell,
Hans. Hagens, Richard Turner,

1880-82

MAIRE :

J. D. Brousseau, écr.

ÉCHEVINS :

Louis Bourget, Patrick Henchey,
Frs. Gingras, R. F. Rinfret,
Germain Guay, J. P. Rhéaume,
Hon. John Hearn, F. O. Vallerand,

CONSEILLERS :

Joseph Archer, William McWilliam,
James Bowen, jr. Octave Migner,
H. J. J. B. Chouinard, J. Ferd. Peachy,
Frs. Gunn, F. W. Roy,
Hans Hagens, Willis Russell,
Peter Johnston, C. J. Samson,
F. X. Langevin, Richard Turner,
Frs. McLaughlin, Roch P. Vallée.
L. A. Cannon, Greffier de la cité.

1882-84

MAIRE :

Hon. Frs. Langelier,

ÉCHEVINS :

H. J. J. B. Chouinard,	Frs. Gingras,
Phil. Vallière,	R. F. Rinfret,
Louis Bourget,	J. P. Rhéaume,
Hon. John Hearn,	Germ. Guay,

CONSEILLERS :

J. D. Rousseau,	J. B. Charleson,
Willis Russell,	T. J. Molony,
Peter Johnston,	J. F. Peachy,
Wm. McWilliam,	Elz. Vincent,
Francis Gunn,	Désiré Guay, *
Mathew Miller,	Jos. Plamondon,
John Kaine,	Léon Arel,
Frs. McLaughlin,	R. P. Vallée,

L. A. Cannon, Greffier de la cité.

* Elu le 17 novembre 1882 pour remplacer F. W. Roy qui a résigné.

1884-86

MAIRE :

Hon. Frs. Langelier,

ÉCHEVINS :

H. J. J. B. Chouinard,	Ferd. Delisle,
Ph. Vallière,	R. F. Rinfret,
Louis Bourget,	J. P. Rhéaume,
Hon. John Hearn,	Germ. Guay,

CONSEILLERS :

E. T. D. Chambers,	T. C. Aylwin, 2
Cyr. Duquet,	T. J. Molony,
Peter Johnston,	J. F. Peachy,
Wm. McWilliam,	Elz. Vincent,
Frs. Gunn,	Désiré Guay,
Mathew Miller,	Jos. Plamondon,
John Kaine,	Jean Barbeau,
F. N. McLaughlin, 1	Philéas Béland,

L. A. Cannon, Greffier de la cité.

1– Mort et remplacé par John Power 1885-86.

2– Démis et remplacé par J. B. Charleson 1885-86.

——

1886-88

MAIRE :

Hon. Frs. Langelier, ecr.

ÉCHEVINS :

H. J. J. B. Chouinard,
L. J. Demers,
W. J. Miller,
Hon. John Hearn,
Ferd. Delisle,
R. F. Rinfret,
J. P. Rhéaume,
Philéas Béland,

CONSEILLERS :

E. T. D. Chambers,
Cyrille Duquet,
Jules Tessier,
Wm, McWilliam,
Frs. Gunn,
Mathew Miller,
John Kaine,
James Murphy,
T. C. Aylwin,
R. H. McGreevy,
J. F. Peachy,
Elz. Vincent,
Désiré Guay,
Jos. Plamondon,
Jean J. Barbeau,
Guil. Bouchard,
L. A. Cannon, Greffier de la cité.

1888-90

MAIRE :

Honorable Frs. Langelier,

ÉCHENINS :

H. J. J. B. Chouinard,
L. J. Demers,
M. Miller,
Hon. John Hearn,
L. Bilodeau,
R. F. Rinfret,
J. P. Rhéaume,
J. J. Barbeau.

CONSEILLERS :

E. T. D. Chambers,
Cyrille Duquet,
Jules Tessier,
Wm. McWilliam,
M. Foley,
S. J. Demers,
John Kaine,
John O'Connell,
J. Carrell,
Dr. Ed. Morin, (1)
Elz. Vincent,
Jos. Huard, (2)
Philéas Gagnou,
O. Goulet,
A. Laberge, (3)
L. A. Cannon, Greffier de la cité. (4)

1- Elu pour remplacer M. Damien Matte qui a résigné.
2- Elu pour remplacer M. Désiré Guay, qui a résigné.
3- Elu pour remplacer M. Olivier Rochette, décédé.
4- Résigné le 4 octobre 1889. Remplacé par H. J. J.-B. Chouinard, M, P.

1890-92

MAIRE :

J. J. T. Frémont, écr.

ÉCHEVINS :

Bernard Leonard,	Ferdinand Delisle,
J. B. E. Letellier,	Amédée Robitaille,
M. Miller,	A. A. Dechêne,
Hon. John Hearn.	Philéas Béland,
Michel Fiset, M. D.	Frs. Kirouac,

CONSEILLERS :

E. T. D. Chambers,	Noel Rancour,
C. P. Angers,	R. H. McGreevy,
Jules Tessier,	Sam. Bussières,
Wm. McWilliam,	Elz. Vincent,
M. Foley,	Félix Gourdeau,
Oct. Jacques,	Phil. Gagnon,
John Kaine,	L. A. Drolet,
James Paul,	J. H. Gignac,
Dr. W. Jolicœur,	Alexis Barbeau,
S. N. Parent,	L. Moisan,

H. J. J.-B. Chouinard, Greffier de la cité.

C. J. L.-Lafrance, Trésorier. C. Baillairgé, Inspecteur.

1892-94

MAIRE :

J. J. T. Frémont, M. P.

ÉCHEVINS :

Bernard Leonard,	Frs. Delisle,
J. B. E. Letellier,	Amédée Robitaille,
Martin, Foley, jnr.	Philéas Gagnon,
Hon. John Hearn,	Philéas Béland,
Michel Fiset, M. D.	Frs. Kirouack,

CONSEILLERS :

Noel Rancour,	E. T. D. Chambers,
L. Stafford,	C. P. Angers,
Sam. Bussières,	Jules Tessier,
Elz. Vincent,	P. Johnston,
Alp. Déchêne,	M. Thibaudeau,
Nap. Dussault,	L. A. Boisvert,

T. Duchaine, Daniel Griffin,
J. H. Gignac, Chs. Fitzpatrick,
Elzéar Pouliot, Geo. Paquet,
J. B. Côté, S. N. Parent,
H. J. J. B. Chouinard, Greffier de la cité.
C. J. L.-Lafrance, Trésorier. C. Baillairgé, Inspecteur.

1894-96

MAIRE :

S. N. Parent, M. P. P.

ÉCHEVINS :

Bernard Leonard, Frs. Delille,
G. Tanguay, Samuel Bussières,
G. Madden, Philéas Gagnon,
Hon. John Sharples, A. J. Bélanger,
Michel Fiset, M. D. Narcisse Dion, jnr.

CONSEILLERS :

Archibald H. Cook, Noel Rancour,
C. P. Angers, L. Stafford,
Jules Tessier, Sam. Bussières,
R. P. Boisseau, Elz. Vincent,
M. Thibaudeau, J. E. Martineau,
L. A. Boisvert, Nap. Dussault,
Daniel Griffin, T. Duchaine,
Ed. Reynolds, J. H. Gignac,
Geo. Paquet, Elz. Pouliot,
Jean Drolet, J. B. Côté,
H. J. J. B. Chouinard, Greffier de la cité.
C. J. L.-Lafrance, Trésorier. C. Baillairgé, Inspecteur.

1896-98

MAIRE :

S. N. Parent, M. P. P.

ÉCHEVINS.

A. J. Bélanger, Georges Madden,
L. A. Boisvert, Thos. Norris,
Sam. Bussières, Geo. Paquet,
W. Ca tin, Ferd. Poitras,
Arch. H. Cook, Elzéar Pouliot,
J. B. Côté, Noël Rancour,
P. J. Côté, Edward Reynolds,

Jean Drolet,
Nap. Drouin,
Thos. Duchaine,
Nap. Dussault,
Daniel Griffin,
John Hearn,
J. I. Lavery,
B. Leonard,
Gaspard Rochette,
Charles Roy,
Elzéar Savard,
Hon. John Sharples,
Georges Tanguay,
Jules Tessier,
Misaël Thibaudeau,
Elzéar Vincent,
H. J. J. B. Chouinard, Greffier de la cité.
C. J. L.-Lafrance, Trésorier.
C. Baillairgé, Inspecteur.

1833-1896

RECORDERS DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

Son Honneur M. Gauthier, 1855.
do J. Crémazie, 1859.
Son Honneur C. Delagrave, 1872.
do E. Déry, 1877.

GREFFIERS DE LA CITÉ.

Jean Langevin, 1833-1836.
Geo. Futyoye, 1840-1845.
F. X. Garneau, 1845-1864.
L. A. Cannon, 1864-1889.
H. J. J. B. Chouinard, 1889.

TRÉSORIERS DE LA CITÉ

F. Austin, 1833.
M. Bennett, 1850.
Aug. Gauthier, 1851.
L. E. Dorion, 1868.
C. J. L.-Lafrance, 1878.

INSPECTEURS DE LA CITÉ.

M. Larue.
Chs. Baillairgé, 1866.
Jos. Hamel.

N. B.—D'après les souvenirs personnels de deux anciens citoyens de Québec, encore vivants, Mr. Augustin Côté, imprimeur-éditeur, et Mr. Léonard Lefebvre, rentier, les séances du Conseil-de-Ville ont été tenues à l'origine dans la bâtisse située coin des rues du Palais et Charlevoix, maintenant occupée par Mr. Lafrance, orfèvre.

H. C.

TABLE DES MATIERES.

Séance du Conseil—30 novembre 1894. Procès-Verbal 3
do Discours de S. H. le maire Parent 7
do Discours du conseiller Cook 19
do Documents publiés par ordre du conseil 25
Séance du conseil. 1er décembre 1894 42
Etat tabulaire des soumissions pour le nouvel hotel-de-ville 56
Recettes et dépenses de la Cité—20 avril 1894 57
Pose de la pierre angulaire du nouvel hotel-de-ville, 15 août 1895.—Adresse à Son Honneur le maire Parent 62
Réponse de Son Honneur le Maire Parent 65
Séance du Conseil de Ville, 5 mai 1896—Discours de Son Honneur le Maire 69
Inauguration solennelle de la cour de Recorder, 9 septembre 1896.—Adresse à Son Honneur le maire Parent et aux échevins 81
Réponse de Son Honneur le maire 83
Inauguration solennelle du nouvel hotel-de ville—Séance du conseil—15 septembre 1896 86
Lettres et télégrammes 88
Remarques de Son Honneur le maire 106
Discours de l'échevin Tessier 112
Discours de l'échevin Cook 114
Acte d'achat du terrain de l'ancien Collège des Jésuites 118
Nomenclature des differents conseils 122